

IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

N°ISSN : 0008-0209(Imprimé)



UNIVERSITE DE KINSHASA

Revue Trimestrielle

Cahiers Economiques et Sociaux

Vol.39 N°2
Juin 2023

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK

Cahiers Economiques et Sociaux

**VOLUME 39 N°2
Juin 2023**

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK

Cahiers Economiques et Sociaux

COMITÉ DE REDACTION :

REDACTEUR EN CHEF :
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
CHARGÉ DE PUBLICATION :
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:

Antoine BATAMBA BALEMBU
Jean-Paul KONDE KONDE
Cyprien METELA SHUMB
Michel MUSA KALONDA

COMITÉ SCITIFIQUE

Phocas PFUNGA PFUNGA

(Université de Kinshasa, Université Père et Université Catholique au Congo)

Gaston MAYEMBE BIN MASTAKI

(Université de Kinshasa, Université MAPON et Université de Kindu)

André MULUMBA KABASUKUTUSUA

(Université de Kinshasa)

Godefroid SINZIDI KABUKI

(Université de Kinshasa, Université Révérend KIM et Institut Supérieur Pédagogique de Kinshasa)

Papy-Ferdinand KIMUANGA EYAMBO

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

Jean-Pierre BOSANGA BOFEKI

(Université de Kinshasa, Université Protestante au Congo)

Bernard LUTUTALA MUMP ASI

(Université de Kinshasa et Université Kongo)

François KABUYA KALALA

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

Séraphin MVUDI MATINGU

(Université de Kinshasa, Université William Booth, Université Protestante au Congo et Université Kongo)

Odilon GAMELA NGINU

(Université de Kinshasa, Haute école de Commerce de Kinshasa et Université Kongo)

Emmanuel MUKUNDI NYEMBO

(Université de Kinshasa, Université Pédagogique Nationale et Université de Kisangani)

Vincent NGONGA NZINGA

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

Justin OKANA N'SIAW LEBUN

(Université de Kinshasa et Université Catholique au Congo)

Albert KABEYA TSHIKUKU

(Université de Kinshasa et Université Libre de Kinshasa)

Joseph KASWENGI

(Université de Kinshasa et Université d'Orléans)

Gaston LONZO LUBU

(Université de Kinshasa)

Cédric KALEMASI MOSENGO

(Université de Kinshasa)

Junior KANA KIWE

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

COMITÉ DE RELECTURE

ZAMO AKONO Christian Marie
(Université de Yaoundé 2/Cameroun)

Bruno SCHOUMAKER
(Université Catholique de Louvain)

Gervais BENINGUISSE
(Maître de conférences à l'IFORD, Université de Yaoundé II)

Blaise NLEMFU
(Université de Kinshasa et Université de Sherbrooke)

Charles N'CHO
(USA, University of California)

Youyou-Thérèse BAENDE BOFOTA
(Université de Kinshasa)

Christian MBAYO KABANGO
(Université de Kinshasa)

Jody NGONGO NGOY
(Université de Kinshasa)

Léon TSAMBU
(Université de Kinshasa, Sociologue)

Ferdinand NGWABA
(Université de Kinshasa)

Jean LIYONGO
(Université de Kinshasa, Sociologue)

Il est important de souligner que tous les professeurs de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion participent au comité de lecture en fonction de leur expertise, sans négliger la contribution de leurs collègues d'autres Facultés de l'Université de Kinshasa.

Sommaire

VOLUME 39

JUIN 2023

NUMERO 2

BONGIMA, B. A. (2023 Juin). Les enjeux de gestion durable des forets face aux interets socio-economiques des communautes de base en republique democratique du congo. 39(1), p. 11-28

MULENDA, O. (2023, Juin).Globalisation economique : enieme « colonisation » d’afrique en general Et de la RD Congo en particulier. 39(1), p. 29-38.

MBANTSHI, M, H. (2023, Juin). Mobile Banking, détention des comptes bancaires et accès au crédit en Afrique subsaharienne. 39(2), p. 39-63.

MULUMBA ,T, C. (2023, Juin).Stabilisation macroeconomique et developpement : un arbitrage est-il possible en Republique Democratique du Congo ? 39(2), pp. 65-90.

MUSA, G. V. (2023, Juin). Soutenabilite de la dette : une analyse prospective pour la RDC a la lumiere du modele de h. bohn39(2), pp. 91-106.

Les enjeux de gestion durable des forêts face aux intérêts socio-économiques des communautés de base en République Démocratique du Congo

par

Austin BONGIMA BOLANGI*

Résumé

Cet article poursuit comme objectif, la mise en place des mécanismes d'une gestion durable des ressources forestières afin de permettre aux communautés de base à réduire leur état de pauvreté et élever leur niveau de vie ; tout en poursuivant sa conservation pour les générations futures. En s'appuyant sur les avantages définis dans les «cahier de charges» conclus entre les parties prenantes, l'analyse des avantages tant économiques que sociaux, remet en question les retombées de l'exploitation forestière au détriment des communautés de base. Les investigations aboutissent à la conclusion selon laquelle, le non-respect de cahier de charges par les opérateurs impliqués dans l'exploitation forestière qui définissent les avantages des communautés locales, constitue une contrainte pour l'essor et le développement socioéconomique de ces dernières. Malgré toutes les résolutions et accords conclus entre les acteurs, les entrepreneurs exploitant les ressources forestières, accentuent la déforestation au détriment des intérêts des autochtones. Ces derniers voient, non seulement leurs forêts s'épuiser, mais aussi ne tirent pas profit de l'exploitation de ses ressources forestières. La volonté politique, le renforcement de la transparence et la traçabilité claire dans la gestion des ressources.

Mots clés : Ressources forestières, pauvreté, communautés de base.

ABSTRACT

This article pursues the objective of establishing mechanisms for the sustainable management of forest resources in order to enable grassroots communities to reduce their state of poverty and raise their standard of living; while continuing to preserve it for future generations. Based on the benefits defined in the «terms of reference» agreed between the stakeholders, the analysis of both economic and social benefits calls into question the benefits of logging to the detriment of grassroots communities. The investigations lead to the conclusion that the non-compliance with specifications by the operators involved in the logging that define the benefits of local communities constitutes a constraint for the growth and socio-economic development of the latter. Despite all the resolutions and agreements reached between the actors, the entrepreneurs exploiting the forest resources accentuate deforestation to the detriment of the interests of the indigenous peoples. The latter not only see their forests depleted, but also do not benefit from the exploitation of its forest resources. Political will, increased transparency and clear traceability in resource management.

Keywords: Forest resources, poverty, grassroots communities.

* Assistant à la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa. Mes très sincères remerciements s'adressent tout droit au Professeur Florentin MOKONDA Bonza, pour qui les remarques et observations formulées m'ont permis d'améliorer la version finale de cette étude. Bien évidemment, je reste seul responsable des erreurs et omissions qui pourraient y subsister.

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo dispose d'importantes ressources naturelles dont les forêts. Mais le pays présente le paradoxe d'être doté à la fois de nombreuses ressources naturelles et d'une population très pauvre. En effet, les forêts de la RDC s'étendent sur environ 1.250.000km² de forêts tropicales dont 1.101.000 km² des forêts équatoriales, (Kasongo, 2008). Cela représente les 3/4 des forêts du bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical au monde après l'Amazonie, (Bakandaja wa mpungu, 2016). La RDC possède près de 10% de l'ensemble des forêts tropicales naturelles du monde et près de 45% de celles d'Afrique, (Nyange, 2014). Ces forêts fournissent de nombreux produits et services indispensables aux populations et abritent de nombreuses espèces de faune et de flore. Le capital forestier de la RDC est exceptionnel, tant par sa diversité que par son étendue. En termes de superficie, les forêts et espaces boisés représentent 58,9% du pays, (Nagahuedi, 2009) (en incluant les forêts secondaires qui recolonisent les aires de coupe).

Cependant, les différentes études menées par les organisations internationales, notamment la FAO et le PNUD, dans le secteur forestier congolais montrent que la déforestation en RDC atteindrait 12 à 13 millions d'hectares d'ici 2030 et 21 à 22 millions d'ha de dégradation (FAO, 2017). Les émissions associées seraient alors de 390 à 400 millions de tonnes de CO₂ en 2030, soit une croissance annuelle des émissions entre 3 et 4% sur la période 2010 à 2030.

Face aux menaces croissantes qui pèsent sur l'environnement et les défis multiformes pour assurer la gestion durable des écosystèmes, la Cop 21 a réuni, en Novembre-Décembre 2015

en France l'ensemble des acteurs (Etats, Populations et Industriels) en vue de trouver des solutions durables pour l'équilibre de la planète. Toutefois, il sied de noter, et on le voit bien, que la négociation sur le climat ne doit pas être seulement une décision technique sur la foi de données scientifiques mais un dialogue politique sur des critères éthiques, (L., ELOI et J., LE CACHEUX, 2015).

En dépit du danger que courent les forêts congolaises, suite à une exploitation abusive et incontrôlée par différents acteurs, il s'observe que les autochtones, propriétaires de ces ressources, n'en tirent pas profit. Le non-respect de cahier de charges conclut entre différents acteurs serait à la base de ce déséquilibre et ce, au détriment des communautés de base. Une étude faite par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) en 2007 sur la forêt en République Démocratique du Congo Post-conflit indique que les concessions attribuées aux opérateurs évoluant dans le secteur forestier pendant la période de guerre étaient essentiellement spéculatives, et avaient été allouées sans consultation avec les populations locales, sans considération pour d'autres usages de forêt, et sans rémunération équitable pour le pays. Souvent superposées à des villages, des terroirs agricoles ou des sites critiques pour la biodiversité, ces concessions portaient les germes de nouveaux conflits. Elles privaient les communautés locales du droit de gérer elles-mêmes leurs propres forêts.

Au regard des enjeux que les forêts présentent aujourd'hui et des défis à relever suite aux activités menées par les acteurs, les forêts sont présentées à la fois comme enjeu et comme solution face à la problématique de développement rural et la réduction de la pauvreté des communautés de base ; mais aussi le maintien de la biodiversité vers le bon fonctionnement de l'ensemble de

l'écosystème forestier. De ce fait, la dimension sociale et celle de l'éthique environnementale, c'est-à-dire les valeurs morales permettant aux humains d'opter pour une attitude responsable face à l'environnement naturel s'avèrent nécessaires. Cette attitude serait bénéfique pour les autochtones, notamment les pygmées de diverses régions qui ne vivent que de la forêt et dans la forêt.

Tenant compte de l'importance que requièrent les forêts pour les communautés de base et de la déforestation qui caractérise le monde rural congolais, la question qui nous vient à l'esprit est celle de savoir quels mécanismes mettre en place afin de sauvegarder les intérêts des autochtones sur l'exploitation des forêts communautaires ?

Pour répondre à cette question, l'examen de plusieurs paramètres s'avère indispensable. D'une façon générale, une exploitation conforme aux normes édictées par les instruments juridiques nationaux et internationaux, une gestion rationnelle et managériale des forêts par les pouvoirs publics et une conscience morale de la responsabilité environnementale en seraient une réponse. De plus, la prise en compte de la culture et des connaissances locales dans une perspective d'une gestion collégiale et durable s'avère nécessaire. Plusieurs aspects multidimensionnels sont à prendre en compte, notamment l'ignorance des droits par les communautés locales et le blocage systématique organisé par ceux qui sont appelés à les encadrer et à les aider.

Tout en respectant le principe de l'objectivité, le regard sociologique a permis d'appréhender, par l'observation des faits et la méthode documentaire, de saisir les retombées de l'exploitation forestière sur les communautés de base.

La réflexion comporte trois sections dont les deux premières traitent des considérations res-

pectivement d'ordre économique et écologique ; tandis que la troisième tente de concilier l'impératif de la conservation de la nature à la nécessité de l'exploitation des ressources naturelles.

I. CONSIDERATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

Le potentiel des ressources naturelles de la RDC est tel que, bien gérées, chaque Congolais devrait trouver sa place au soleil. En effet, différentes études ou sources renseignent que le pays regorge d'abondantes ressources naturelles en quantité et en qualité. A cela, on peut citer notamment, (Kabuya, 2016) :

- ses 80 millions d'hectares de terres arables dont à peine 10% sont mises en valeur ;
- ses 120 millions d'hectares de forêts denses qui constituent le 2ème poumon de la planète autant qu'elles recyclent le dioxyde de carbone et libèrent l'oxygène dont l'humanité a besoin pour sa survie ;
- ses plans d'eau qui représentent 35% du territoire national vaste de 2.345.409 km², se prêtant ainsi à la pêche artisanale et industrielle ainsi qu'à l'hydroélectricité ;
- son coltan qui fait prospérer l'informatique et la communication dans le monde ;
- son cobalt qui sera abondamment utilisé dans la fabrication des véhicules électriques ;
- son cuivre, son diamant, son or, son uranium, son mercure, ses blocs pétroliers, son gaz méthane, etc.

Malheureusement, la vie du Congolais moyen ne cadre pas avec la réalité de ces potentialités. Elle est marquée par une pauvreté indescriptible de la population, plus accentuée par une forte croissance démographique qui pèse sur la demande de services sociaux, en milieu rural et urbain. En plus, l'exploitation forestière en RDC est à la base de plusieurs conflits ouverts

ou latents.

Au niveau interne, les conflits à répétition sont ceux qui opposent les communautés de base tantôt avec les exploitants privés artisanaux, tantôt avec les exploitants industriels. La plupart de ces conflits sont dus au non-respect de cahier de charges. L'octroi d'une concession par la communauté passe par l'établissement d'un cahier de charges, détaillant ce que l'exploitant doit livrer en nature à la population, (P., MATATA Makalamba, 2014). C'est une pratique empruntée à l'exploitation industrielle, où l'élaboration de cahier de charges est une condition préalable à l'exploitation. Les aspects sociaux de ce cahier de charges prévoient notamment l'engagement de la main-d'œuvre locale pour les tâches n'exigeant pas des compétences particulières, la construction des infrastructures et ouvrages d'utilité publique: routes/pistes rurales, écoles, centres de santé, points d'adduction d'eau, marchés, églises, etc. Cependant, certains exploitants abusent de cette brèche et ne tiennent pas leur parole, (Matata, 2014).

Ces conflits menacent également la RDC de l'extérieur, à cause de l'enrichissement illégal par certaines sociétés étrangères exploitant les ressources forestières congolaises. D'où, les successives guerres imposées au pays par ses voisins ou les grandes multinationales en complicité avec leurs pays respectifs (les grandes puissances du monde) et quelques nationaux complices. Il est inconcevable que la RDC, abondamment dotée en ressources forestière et humaine, se laisse piller par les étrangers et s'offre en spectacle désolant de mendiant ou de débiteur insolvable. Une nation qui se satisferait d'exister sans dignité ni sécurité donne l'impression d'accepter sans sourciller les rapports de domination et de subordination.

Après tout, ce sont les communautés de base qui

en paient le prix. D'après les estimations, 40 millions d'individus sont tributaires des forêts du pays pour leur subsistance. Mais l'exploitation forestière entrave leurs perspectives socio-économiques en épuisant les ressources fondamentales dont elles dépendent. Des clauses sociales –au contenu déjà faible– sont négociées avec les communautés de base mais finissent ensuite par ne pas être respectées. Non seulement le mépris de ces clauses prive celles-ci des rares bénéfices qui leur avaient été promis par les exploitants, mais génère également des conflits susceptibles d'entraîner des violences et des atteintes aux droits humains à l'encontre des membres de ces communautés.

Les populations de NDANA, village où se situent quelques scieries, en territoire de Bagata dans la Province de Kwilu font souvent interrompre les travaux des exploitants artisanaux parce qu'elles estiment être flouées par le principal exploitant LALEBI à propos des réalisations d'ordre social promis dans le cahier de charges (Sakata, 2011). Dans le même ordre d'idées, en 2008, environ deux mille villageois encerclèrent le site de l'entreprise SAFBOIS à YAFUNGA dans la Province de la Tshopo revendiquant le paiement de compensations financières pour l'utilisation du sol communautaire : la construction d'une école et d'un centre de santé, la réfection de routes et le recrutement parmi la main-d'œuvre locale. Ces mêmes populations se plaignaient de n'avoir pas été dédommagées par SAFBOIS pour l'occupation des terres communautaires ni pour la destruction par les bulldozers d'arbres fruitiers, de récoltes et de tombes.

De plus, les paysans du village Yaewonge, dans le secteur de Lueko, Territoire de Bumba, Province de la Mongala étaient menacés par les autorités politico-administratives tout simplement parce qu'ils réclamaient le respect par les sociétés SIFORCO et SEDAF du cahier de charges.

Alors que le développement rural nécessite une amélioration socioéconomique des conditions d'existence des communautés de base, en mettant en place des infrastructures pouvant leur permettre de vivre aisément, c'est-à-dire construire les écoles, les hôpitaux, les marchés, les routes de desserte agricoles, etc. ; le non-respect d'engagements pris par les exploitants forestiers ainsi que la léthargie manifeste des autorités politico-administratives appelées à faire respecter le cahier de charges, mettent les communautés de base dans une situation de pauvreté.

En réponse, les ménages pauvres adoptent toutes sortes de stratégies pour dégager un revenu suffisant pour leur vie quotidienne. Le postulat de base est que l'usage des forêts se modifie, en réaction à des signaux économiques. Les déterminants sous-jacents sont la croissance de la population, les prix de marché des inputs et/ou des outputs, (C. S., PEARSON, 2013).

Dans la ville de Kinshasa par exemple, la faible fourniture en énergie électrique a augmenté sensiblement la demande en bois de chauffe ou en charbon de bois des ménages pour des fins diverses. Le commerce de ces produits constitue une source majeure de revenu pour les ménages modestes. Pour donner une idée de l'ampleur de ce marché, on peut mentionner les résultats d'une étude menée par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) en 2021, sur les filières Bois-Energie à Kinshasa pour se rendre compte que sur les 900 ménages enquêtés par ce centre, 65% utilisent le charbon de bois et les bois de chauffe pour leurs travaux ménagers.

C'est en fait cette forte demande qui pousse les entrepreneurs nationaux à exploiter davantage les forêts, suite à la rentabilité que caractérise le marché de vente de charbon de bois, comme le

renseigne le tableau ci-dessous.

Prix moyens de charbon de bois énergie (en FC)

Charbon de bois	Avril 2021
Prix/sac	45.000
Prix/paquet	500

Source : Données collectées lors de notre entretien avec les vendeurs de charbon de bois

Les éléments fournis dans le tableau ci-dessus démontrent que, dans les dépôts de Kinshasa, les détaillants achètent un sac de charbon de bois de 50 kg à 45.000 FC. Ces derniers vendent sur le marché un paquet à 500 FC. Ces détaillants déclarent par la suite que partant de leur expérience, un sac fourni plus ou moins 130 paquets. En faisant un calcul simple, on se rend compte qu'en moyenne, un sac de charbon de bois peut générer, ceteris paribus, à ce ménage vendeur de ce produit, un montant de 65.000 FC ; ce qui veut dire que cet entrepreneur dégager une marge bénéficiaire de 20.000 FC/sac. De plus, les mêmes vendeurs déclarent que par semaine, ils vendent au moins 2 sacs. Ce qui suppose, en sommant la recette de nombre de sac vendu par mois, de conclure que ce ménage dégager un revenu substantiel de 520.000 FC, soit 254\$ le mois.

La demande pour ces produits forestiers est appelée à croître considérablement à mesure que la population s'accroît, que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore, que la desserte en énergie électrique devient insuffisante, et que le transport vers les villes devient plus aisé. La réduction des coûts de transport et l'accroissement de la demande rendent ce commerce plus lucratif, encourageant davantage de personnes à s'y lancer. De ce fait, ces entrepreneurs, faute d'alternatives, exploitent les ressources forestières, notamment le bois, d'une manière abusive et incontrôlée et par conséquent, il s'observe une déforestation accélérée.

Toutefois, il sied de noter que ces vendeurs de charbon de bois rencontrent des contraintes dans leur activité, comme l'indique le paragraphe qui suit.

1.1. Les contraintes rencontrées par les entrepreneurs

La plupart d'obstacles rencontrés dans les autres secteurs d'activité économiques en RDC existent également chez les fabricants et les vendeurs de charbon de bois: difficulté d'accès au capital; déficit d'infrastructures; absence d'associations fortes; coûts de manutention et de transport élevés ; tracasseries bureaucratiques ; etc.

Les approches utilisées pour soutenir les petites activités économiques dans d'autres secteurs devraient pouvoir être transposées au secteur de la vente de charbon de bois afin d'éliminer certains de ces obstacles et d'augmenter les revenus des ménages les plus défavorisés.

Cependant, nombre de cette activité soulève des questions quant à la durabilité des ressources dont elle dépend. D'où, la nécessité pour les pouvoirs publics de venir en assistance de ces entrepreneurs.

1.2. Assister les entrepreneurs évoluant dans la vente de charbon de bois

Des millions de gens pauvres puisent une part importante de leurs revenus dans la fabrication, le transport et le commerce de charbon de bois et d'autres produits forestiers. Nombre de ces activités offrent des perspectives de croissance à mesure que la demande des marchés urbains augmente.

De ces faits, il s'avère indispensable au pouvoir public de leur venir en aide. Pour ce faire, une

structuration de ces vendeurs en coopératives serait une piste plausible afin de subventionner cette dernière et de l'exempter d'autres taxes qui asphyxient leurs subsistances. De plus, renforcer la capacité des institutions forestières afin de permettre ces dernières à vulgariser la culture de l'exploitation rationnelle des ressources forestières et la conservation de la nature au niveau local, d'autant plus que les pratiques sur le terrain sont aujourd'hui largement déconnectées des politiques conçues à Kinshasa. Les institutions forestières et les institutions locales sont affaiblies. Il est urgent de les renforcer si l'on veut éviter que l'écart entre les règles et la pratique ne s'accroisse, et que les chances d'améliorer les choses sur le terrain ne deviennent insignifiantes.

L'exploitation abusive et incontrôlée des réserves forestières est une bombe à retardement, qui peut, à tout moment, entraîner des conséquences désastreuses et irréversibles sur les écosystèmes existants et l'économie. Ainsi, tout projet (réhabilitation ou création d'une route, ouverture d'une exploitation minière ou agricole, installation d'une industrie agro-alimentaire, etc.) devrait être précédé par une étude d'impact environnemental.

II. CONSIDERATIONS D'ORDRE ECOLOGIQUE

La forêt offre à l'homme des trésors toujours renaissants : elle constitue pour lui le garde-manger et la pharmacie, elle est l'abri des animaux sauvages, elle lui procure les matières premières. Bref, elle n'a été étrangère à aucun aspect de la vie matérielle de l'homme.

Il y a lieu de préciser que la disparition du couvert végétal (déforestation) a un effet important sur le sol, le climat et le régime des eaux. En effet, les racines, l'humus ainsi que la matière

organique du sol jouent un rôle d'éponge et constituent la réserve d'eau et des nutriments du sol, par l'effet de la photosynthèse dont les plantes seules sont capables. Ceci nécessite la culture écologique qui permet de connaître la composition, la structure, le fonctionnement, la dynamique et l'évolution de la forêt. Or, la réalité dans beaucoup de nos communautés locales est qu'elles sont encore dans l'ignorance et l'incompétence écologique.

Les forêts jouent un rôle central dans le débat sur la compensation de carbone dans le cadre des négociations sur le climat car, elles sont considérées comme des « puits de carbone » qui pourraient, en théorie, compenser la pollution engendrée ailleurs, par d'autres. Le principal mécanisme mis en œuvre est le REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts). L'idée qui sous-tend le mécanisme REDD+ est que les pays (principalement les pays du Nord et ceux qui siègent dans les organismes internationaux comme la Banque mondiale) apportent un financement pour des mesures censées stopper la perte de forêts dans les pays tropicaux. En échange, les pays financeurs peuvent obtenir des crédits carbone pour les émissions prétendument économisées grâce aux activités REDD+, et poursuivre leurs activités comme d'habitude.

Cependant, dans la pratique du mécanisme REDD+, il s'observe qu'en RDC, les pays pollueurs poursuivent leurs activités sans apporter substantiellement leur financement aux mécanismes censés stopper la déforestation dans le pays. Ces pollueurs continuent à exploiter les forêts congolaises parfois illégalement et d'une manière incontrôlée. Les atteintes à la dignité humaine dans « la terre de conquête », les atteintes à l'environnement causées surtout par la radioactivité initiale qui empoisonne les cours d'eau : qui s'en soucie ? Que les bandes armées

profitent de cette exploitation pour piller les parcs nationaux et décimer ses éléphants, okapis (Rappelons-nous des Okapis méchamment tués il y a quelques années dans la Réserve à Okapis de l'Ituri par le mouvement insurrectionnel de Paul SADALA alias Morgan), bonobos et autres grands primates, c'est le moindre de soucis des dirigeants congolais. Pourtant, l'un de plus importants droits de l'homme, c'est le droit à la vie (Article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée et proclamée par l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa Résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948 & Article 16 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006). Aux termes de l'article 53 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations ».

L'existence d'une exploitation illégale et incontrôlée de bois en RDC n'est un secret pour personne. Mais si le problème est souvent décrié comme se limitant au secteur de l'exploitation « artisanale », un examen plus approfondi révèle également des illégalités généralisées dans les concessions d'exploitation industrielle, comme le démontrent les paragraphes qui suivent.

2.1. Exploitation artisanale de bois

Dans l'exploitation artisanale de bois en RDC, il s'observe deux catégories d'acteurs : ceux qui l'exploitent à des fins divers et des entrepreneurs locaux.

2.1.1. Exploitation de bois à des fins divers

Les bois sont régulièrement coupés à des fins de construction artisanale (maisons, pirogues, pagaies, mortiers, pilons, tam-tam, gong, etc.) et pour s'alimenter en bois de chauffage, ou en

charbon de bois. De cette exploitation pratiquée par divers acteurs, ressortent d'innombrables espaces dégradés et qui sont abandonnés sans être reboisés.

De même, l'intensification de la chasse anarchique et du braconnage ainsi que la pression humaine sur les forêts constituent une menace sérieuse tant pour les animaux sauvages effrayés et menacés d'extinction, que pour la biodiversité et l'écosystème.

2.1.2. Exploitation du bois par les entrepreneurs locaux

Une multitude d'acteurs interviennent dans l'exploitation des ressources forestières dans l'espace congolais. Sur le plan légal, des titres d'exploitation sont au préalable accordés à ces acteurs par l'administration pour favoriser l'exploitation légale et contrôlée de ces ressources. A côté de cette exploitation légale, on observe une filière illégale de l'exploitation forestière. Cette exploitation illégale et d'autres formes de spéculations conduisent à la déforestation ou à la dégradation, (J., NAGAHUEDI MBONGU SODI, 2009).

Les entrepreneurs locaux produisent des mardriers et des planches pour la menuiserie ou l'ébénisterie. Ils exportent aussi vers les pays limitrophes, comme l'Angola, le Burundi, le Rwanda et la Zambie.

Il sied de noter que personne ne connaît avec exactitude le nombre d'exploitants artisanaux ou la quantité de bois qu'ils récoltent. Aujourd'hui, les activités de l'exploitation forestière sont encore très inquiétantes. Le rythme de l'exploitation du bois par les entrepreneurs locaux a pris une vitesse vertigineuse.

Cependant, ces entrepreneurs ne respectent pas les engagements pris en faveur des proprié-

taires des forêts exploitées. Les ONG OCEAN (Organisation concertée de l'environnement et amis de la nature) et OGF (Observatoire de la gouvernance forestière) dénoncent l'existence de la nouvelle forme d'exploitation illégale en nette progression. Celle-ci est plus l'apanage des exploitants artisanaux illégaux qui s'illustrent par les pratiques qui violent la loi et les règles d'exploitations établies en matière forestière.

De plus, avec la réhabilitation de la RN4 (route Beni-Kisangani) par la société chinoise SINO-HYDRO, le nombre des tronçonneuses s'est accru très considérablement. Un grand réseau des scieurs illicites s'est implanté dans le Territoire de Mambasa en Ituri. Les systèmes de contrôle et de répression des infractions ne sont pas efficaces. Il en est de même du système de traçabilité de la production de bois et par ricochet celui de revenus provenant de l'exploitation des bois. Le même constat a été fait dans le Territoire de Wamba en Province du Haut-Uélé, (C., ADEBU, & M., ESSYLOT., 2010). Il va sans dire que les impacts environnementaux soient déjà très visibles.

Ce n'est pas tout ! Le Professeur MOKONDA Bonza, de l'Université de Kinshasa (faseg) explicite cet état de chose sur la zone forestière qui se trouvait jadis entre Komanda et Beni qui s'appelait communément Movutabangi où, il y a quelques décennies, cet espace était couvert d'une forêt dense. Mais aujourd'hui, c'est à l'horizon qu'il y a une petite forêt. Dans le même ordre d'idées, en 2008, lors de ses vacances parlementaires, il fait le même constat quand il faisait le survol entre Wamba et Isiro, ensuite, quand il survolait la région située entre la rivière Tele et la rivière Rubi, il y avait une grande forêt. Mais actuellement, il n'y a plus rien. Donc la forêt se « savanise » progressivement. Ce qui veut dire que les paysans, en l'absence d'alternatives de survie, se dirigent tous dans l'exploitation fo-

restière. Les ménages ruraux non agricoles, qui devraient subvenir à leurs besoins à partir du revenu de leurs activités (activités qui ne cadrent pas avec l'exploitation forestière), faute d'une bonne prise en charge par les pouvoirs publics, sont contraints d'exploiter la forêt.

Partant de ce constat, il sied de conclure aisément que la mauvaise gouvernance fait partie des facteurs qui favorisent la déforestation et qui conduisent au réchauffement climatique.

De telles activités, en l'absence de bonnes pratiques de gestion concourent incontestablement à compromettre la diversité biologique, l'équilibre du climat, et surtout l'avenir des forêts considérées comme espace vital pour de nombreuses communautés. En même temps, on assiste à une incapacité cumulative des institutions chargées de protéger les forêts. Les méthodes répressives utilisées par les gestionnaires instaurent des relations tendues avec les communautés locales.

2.2. Exploitation industrielle

En République Démocratique du Congo, la production industrielle du bois, destinée presque exclusivement à l'exportation à l'état brut, est essentiellement assurée par de multiples sociétés, notamment la Société Industrielle et Forestière du Congo (SIFORCO), la Société Industrielle de Bois en RDC (SICOBOIS), la société COTREFOR et autres. Ces sociétés exploitent divers espèces d'arbres (Afromosia, Lifaki, Wenge, Tali, etc.) dans plusieurs chantiers. On déplore cependant le fait que ces sociétés coupent le bois à un rythme accéléré et ce sans un moindre souci de reboisement. De plus, le non-respect de cahier de charges négocié entre les compagnies et les communautés de base en échange de l'exploitation du bois précieux de leurs forêts engendre beaucoup de conflits.

Les entreprises qui exploitent les ressources forestières procèdent au pillage des forêts congolaises afin d'exporter du bois vers les marchés internationaux. Peu de bénéfices issus de cette activité hautement lucrative demeurent au pays. La société COTREFOR qui exploite le bois sur la route Alibuku, PK24 sur route BUTA dans la province de la Tshopo est un exemple parmi tant d'autres. Il suffit de voir l'état des routes utilisées par cette entreprise pour se rendre compte de la situation dans laquelle cette dernière ne se rend pas compte des dégâts qu'elle cause et à l'environnement, et à la société. Les ponts ne sont jamais construits en dur, pas d'écoles construites par cette entreprise, ni centres de santé. Les profits engrangés depuis plus d'une décennie par cette entreprise libanaise n'ont aucune commune mesure avec l'extrême pauvreté de la population riveraine.

Dans un contexte à fort risque d'illégalité, comme en RDC, le règlement devrait obliger les exploitants forestiers à aller au-delà des papiers officiels présentés par leurs fournisseurs. Ces derniers doivent avoir une idée concrète de la façon dont, par exemple, les compagnies industrielles cohabitent avec les communautés de base et respectent leurs engagements légaux à leur égard. Pour avoir le cœur net, la présence sur le terrain s'impose, là où les compagnies sont les seules maîtres à bord, car il s'observe une véritable désertion, après des années de promesses non tenues, d'ouvrages non réalisés, de violence et d'arbitraire.

Une chose est indéniable : ceux qui profitent du négoce forestier n'engendrent guère le développement promis au pays. Leurs actions servent à remplir les poches d'une poignée d'individus, sans réduire sensiblement l'état de pauvreté des propriétaires de ces forêts. En outre, les bailleurs de fonds internationaux continuent de subventionner l'industrie forestière alors qu'il

est clairement démontré que cet appui n'est pas propice au développement et qu'il nuit fondamentalement aux engagements en matière de lutte contre la déforestation.

Il est impératif que ces acteurs de premier plan prennent les mesures recommandées pour s'assurer de ne pas être complices de la destruction des habitats, des moyens de subsistance et de la forêt tropicale de la RDC, et donc de ne pas être responsables de l'impact climatique global engendré par cet échec total du système .

Par ailleurs, la faiblesse de la gouvernance forestière, exacerbée par l'absence de textes d'application de certaines lois, une application insuffisante des lois et règlements et une proximité des zones de consommation ou d'exportation (notamment dans la partie Sud de la RDC) sont de nature à encourager l'exploitation illégale et les trafics de bois.

De plus, l'attribution de parcelles ou de permis de construire par les autorités du pays, notamment en zone protégée ainsi qu'aux autres espaces forestiers constitue un danger permanent pour l'écosystème forestier congolais.

En définitive, la déforestation en RDC est beaucoup plus accentuée par l'exploitation industrielle illégale. Ces industries ne cherchent que la maximisation de leur profit au détriment des communautés locales, propriétaires de ces forêts. L'esprit capitaliste qui caractérise ces entreprises conduit considérablement à des conséquences majeures, tant dans le fonctionnement de l'Etat que dans la société, (LOMBEYA B., 2017) : la corruption et la concussion s'installent durablement, les administrations se désintègrent, les fraudes et évasions se généralisent (principalement au profit des espaces extérieurs) ; comme le dit Daniel COHEN : « l'homme moral quitte la salle quand l'Homo Economicus y entre,

(D., COHENn 2012) », les deux ont certainement leur rôle, mais on ne peut pas les asseoir à la même table. Les entreprises qui exploitent les forêts congolaises ne font qu'agir selon les « règles du capitalisme libéral ». C'est ainsi qu'avec l'avènement du capitalisme industriel, l'homme a sérieusement accru son empreinte écologique, faisant peser de graves menaces sur la biodiversité. L'on parle alors des pollutions de toutes sortes, responsables de la rupture de l'équilibre écologique, (MULENDA L. E., 2017).

Toute solution véritablement efficace implique de remettre en cause les principes mêmes de l'économie capitaliste, (P., MAYER, 1976). La recherche du profit ainsi que les impératifs de concurrence constituent précisément les causes de l'obsolescence matérielle, source de gaspillages incommensurables, (R., DUTERME et E., DERUEST, 2014). Mais les communautés locales ont du mal à accepter la logique d'un marché international si elle fonctionne à leur détriment. L'incapacité de la prétendue « Communauté Internationale » à juguler l'anarchie internationale, est un symptôme de la situation chaotique du monde, pour le présent et l'avenir prévisible.

Pris ensemble, les dangers réels du monde actuel sont la face noire de la mondialisation. Ils constituent les symptômes visibles du désordre mondial qui règne depuis lors, (X., RAUFER, 2012). Cette mondialisation criminelle aidant, les Etats faibles ont subi une corruption rongeur, dévorant leurs défenses naturelles et les fragilisant toujours plus.

Au regard de sa riche biodiversité, la RDC aurait dû, dans le concert des nations, se compter parmi les économies les plus émergentes capable de procurer à ses populations une vie de qualité. Puisque le massif forestier congolais

constitue le deuxième poumon du monde après celui de l'Amazonie au Brésil, et, du fait que le fleuve Congo constitue le deuxième fleuve du monde par son débit, la voix de la R.D.C, au travers de ses dirigeants, devrait être entendu avec force sur la planète. Afin de lutter contre le réchauffement climatique, de sauvegarder la biodiversité, les autorités congolaises doivent lutter contre tous les effets néfastes des mécanismes économiques qui conduisent à la destruction des écosystèmes.

III. L'IMPERATIF DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET LA NÉCESSITÉ D'EXPLOITER LES RESSOURCES NATURELLES.

A la croisée des chemins de l'impératif de conservation de la nature et la nécessité d'exploitation des ressources naturelles, en vue de satisfaire divers besoins de l'homme (maître de cette nature), nous avons éprouvé des préoccupations en rapport, principalement avec l'une des composantes desdites ressources qui est la forêt.

La nature a un fonctionnement global avec des interactions fortes entre toutes ses composantes : c'est ce que traduit le mot « écosystème ». De la même manière, pour vraiment progresser vers l'"éco-économie", les exploitants forestiers doivent adopter une vision systémique et bien intégrer les interactions à la fois entre toutes les composantes internes et avec toutes les parties prenantes externes, (B., de GUILLEBON et P., NOLLET, 2013). Ce qui exige de sortir de l'obscurantisme économique qui veut faire croire que plus est nécessairement mieux, (G., RIST, 2013). L'objectif général de cette approche est la soutenabilité du système combiné écologique/économique, qui passe par l'étude approfondie des interactions incessantes entre ces deux systèmes évolutifs.

Le vrai problème est de voir surtout ce qu'une exploitation abusive cause à l'environnement, et non seulement ce que rapporte l'exploitation des ressources forestières. Environnement et profit devraient se rejoindre donc en pratique. Tous les acteurs sont donc appelés à considérer l'importance et les limites des ressources naturelles dans leur agir, (MULENDA L. E., 2017). En particulier, les entreprises exploitant les bois congolais doivent fonctionner sur la base des plans d'affaires adaptés à l'économie sans déforestation ni dégradation de la nature. Lorsque ces entreprises trouvent des solutions aux problèmes de surexploitation forestière telle qu'elles le font aujourd'hui, elles s'assurent de rendre des services écologiquement viables aux générations présentes, sans nuire aux intérêts des générations futures.

Du fait de la prise en compte de la contrainte écologique dans la gestion économique, le dynamisme d'un système économique devient une fonction de sa capacité à changer les modes de production et de consommation. Cela s'opère à travers les interactions, de ce que le professeur MULENDA, (2017) qualifie des « trois mains de l'approche participative du développement ». Il s'agit de la main du marché caractérisé par la fluidité et la durabilité des produits et services, celle de l'Etat par le renforcement de la régulation et du rôle de la politique économique du gouvernement ; et enfin, celle des communautés locales par la prise en charge responsable du processus de développement à la base. Les dysfonctionnements de l'une de trois mains génèrent des pesanteurs nuisibles à l'effort collectif et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les mesures d'encadrement des activités économiques auront pour objectif premier, la redynamisation des actions de chacune de ces mains.

La structure de toute économie, son fonctionnement et ses caractéristiques internes produisent des effets qui font la liaison entre l'Etat, l'économie et la société. De ce fait, les activités d'exploitation-exportation des ressources forestières sont organisées et financées par des firmes étrangères à l'avantage d'une minorité des cadres et oligarchies autochtones qui dirigent l'Etat, (LOMBEYA B., 2017). Les entreprises fortifient l'extraversion de l'économie congolaise, exploitent abusivement les bois, et affaiblissent l'Etat et la société civile. Par conséquent, l'Etat défaillant n'assure plus une bonne planification dans la gestion de ses forêts d'une manière responsable, et, cela conduit à un échec total car, comme l'a dit MATATA, « échouer dans la planification, c'est assurément planifier son échec, (MATATA P. M., 2015) ». Et les communautés de base, moins sensibilisées à la problématique de la déforestation, participent et assistent naïvement à la destruction des écosystèmes naturels. Car, comme le confirme MULENDA, il n'y a pas d'antidote plus puissant contre la pauvreté qui caractérise les communautés locales congolaises que l'initiative des pauvres eux-mêmes.

La réalité nous est accessible, « nous voyons les choses mêmes ; le monde est cela que nous voyons ». Cette réalité, pourquoi peinons-nous à la percevoir dans le domaine du dérèglement climatique et de l'insécurité globale ? Car il n'y a pas de risque dans l'absolu, ni de menace universelle. Mais, pour le monde et la société réels, des dangers et menaces émanent de nous. Et ce, à la suite de l'ensemble des activités peu protectrices de l'exploitation des ressources environnementales. Le vrai défi consiste à voir et comprendre à temps le sens de ce qu'on a juste sous le nez, bien visible, puis de faire déceler la gravité du danger aux décideurs économiques et politiques.

Etant donné la complexité de notre biosphère et les innombrables interactions entre l'air, l'eau

et la terre, il existe encore bien d'incertitudes scientifiques sur la manière dont peut évoluer l'environnement. Les sacrifices doivent être planétaires. Surtout, ils doivent être aussi équitables que possible et prendre en compte les niveaux de revenus différents.

L'article 113 du chapitre III du Code Forestier stipule ce qui suit : «*Pour les besoins d'exploitation de leurs forêts, les communautés locales peuvent demander le concours de l'administration forestière et obtenir une assistance de sa part. Les produits de l'exploitation reviennent à la communauté locale après déduction des frais dus à l'administration forestière pour ses prestations. L'exploitation des forêts des communautés locales peut être confiée à des tiers en vertu d'un contrat d'exploitation. Ce contrat doit être subordonné à l'approbation de l'administration forestière locale*».

Mais dans la pratique, nous constatons que les communautés de base sont laissées à leur triste sort. Elles ne bénéficient d'aucun avantage de l'exploitation de leurs forêts. C'est ce que constate MATATA Makalamba sur la RN4 où les communautés locales ne trouvent pas de revenus directs de l'exploitation de leurs forêts, à part, bien évidemment, les redevances coutumières, souvent versées en nature, et les prix de vente d'arbres et éventuellement d'abattus culturels, autour de 25.000fc, (MATATA M., 2014). Cependant, le fait pour les gestionnaires des forêts et les exploitants d'exclure la majorité des populations du processus décisionnel et du bénéfice de l'exploitation aggrave la méfiance au niveau local.

De toute évidence, si les Etats financièrement, économiquement, technologiquement et politiquement puissants tiennent la vedette dans l'exploitation des ressources naturelles, les Etats détenteurs des terres et des ressources renouve-

lables devraient s'organiser pour faire entendre leur voix. Ces Etats détenteurs des ressources naturelles et d'une biodiversité dont la planète a besoin pour sa survie se comptent parmi les plus faibles. C'est le cas de la R.D.C, dont la gouvernance devrait affirmer sa volonté de sauver le deuxième poumon du monde qu'est la forêt congolaise, affirmer sa volonté de sauver le fleuve Congo, donné pour le deuxième fleuve du monde par son débit.

L'environnement économique congolais, sur le plan de l'opérationnalité, est INEGAL, non pas seulement par les barrières à l'entrée ni par des réglementations hostiles aux marchés, mais aussi par les faiblesses et le laxisme étatiques qui créent, avec des lois spécifiques, une véritable malédiction des ressources par la ruée vers les ressources naturelles.

Au moment où l'obligation de réduire le réchauffement climatique et le paradigme de DEVELOPPEMENT DURABLE mettent au grand jour un nouveau paquet de fondements cognitifs et impose de nouvelles règles de gestion économique et de gouvernance politique responsable, si des mesures urgentes et efficaces n'interviennent pas, et si ces impératifs n'impliquent pas les communautés locales dans la sauvegarde de la biodiversité et la protection de l'environnement lors de l'exploitation des ressources naturelles, face à la razzia des ressources forestières, le problème de la déforestation reste toujours pendant.

Globalement, nous continuons d'agir comme si cela ne nous concernait pas. Il y a eu, lors des différents sommets, quelques campagnes de sensibilisation chocs. Mais, à bien y regarder, il s'agissait plus d'opportunisme financier que de réelles actions pour favoriser le changement, (R., DUTERME & E., DERUEST, 2014). En Afrique, principalement en RDC, de gigan-

tesques surfaces cultivables passent sous la coupe d'entreprises ou d'Etats étrangers échappant à tout contrôle. Cet accaparement des terres fait peser de lourdes menaces sur les équilibres locaux, et nous ajoutons, constitue un accélérateur de la déforestation.

Par une longue série de lois et textes légaux, dont la loi sur les Zones Economiques Spéciales (Z.E.S), le gouvernement congolais a donné aux acteurs économiques extérieurs le droit de gérer les richesses et ressources naturelles par procuration. Greenpeace affirme que le contrôle de 50 millions d'hectares des forêts congolaises par les étrangers conduit à la fragmentation et à la dégradation des forêts. Si, à l'horizon 2050, les pertes de la forêt sont estimées à 40% comme l'affirme cette institution, la R.D.C. aura-t-elle encore 45% des forêts africaines ? Le fleuve Congo sera-t-il encore le deuxième fleuve du monde par son débit ? La forêt congolaise, deuxième poumon du monde après le massif forestier brésilien le sera-t-il encore ?

Ces quelques lignes démontrent la nécessité pour les gouvernants congolais de prendre conscience et de faire entendre leur voix à travers le monde. La RDC doit y proposer un certain nombre d'options et de mesures, tant sur le plan interne qu'externe :

- Sur le plan interne, décrire les dangers que l'espace vital congolais, patrimoine de l'humanité, est en train de courir et donc la nécessité pour la République d'appliquer les options fondamentales de la COP.21, avec le concours de la communauté internationale, pour la sauvegarde de la planète. Le gouvernement congolais doit également mettre en place des structures capables d'assurer avec compétence, efficacité et impartialité, (MOKONDA B., 2000) le suivi des actions envisagées dans la gestion des forêts, l'évaluation des stratégies et l'ajustement

nécessaire en tenant compte des réalités réelles sur le terrain ;

- Sur le plan externe, attirer l'attention des décideurs du monde, afin de consacrer suffisamment de moyens destinés à appliquer les mesures idoines pour réduire la déforestation par la sauvegarde des écosystèmes, de la protection de la biodiversité et des ressources naturelles de la R.D.C.*

La société congolaise actuelle, encore plus que celle d'il y a soixante ans, doit réconcilier l'exploitation des ressources forestière et la croissance économique avec les structures politiques traditionnelles, la conscience nationale, les besoins sociaux, les structures institutionnelles et les habitudes. Pour répondre au changement, il faut parfois transformer ses priorités sociales, son système éducatif, ses modèles de consommation et d'épargne, et même ses convictions de base sur les relations entre l'individu et la société, (KENNEDY, 1994). De ce fait, tous les acteurs évoluant dans le secteur forestier congolais sont appelés à bien respecter ses engagements afin de permettre un équilibre sociétale. Cela nécessite impérativement l'implication totale des pouvoirs publics afin de rendre effectif cet équilibre, c'est-à-dire que les exploitants trouvent leur comptes ; mais aussi les communautés de base voient leur mode de vie s'améliorer grâce à l'exploitation de leurs forêts.

IV. CONCLUSION

Notre étude, complétant les études précédentes et ouvrant la voie à bien d'autres, s'est appesantie sur les leviers d'une gestion qui permette au gouvernement de la R.D.C de créer des richesses à partir des ressources naturelles en général et forestières en particulier.

Cette étude ne prétend nullement être une panacée, non seulement parce que ses dimensions nous interdisent une telle prétention, mais aussi

et surtout parce que nul ne peut ambitionner être expert dans tous les domaines que le sujet englobe. Le sujet est si vaste qu'il ne peut manquer de faire naître un sentiment sincère d'humilité. Nous espérons que cet essai de réflexion incitera les chercheurs à explorer les perspectives d'avenir, les inquiétudes ou les insuffisances suscitées par notre étude, dans la mesure où nous sommes solidaires dans la science ; s'agissant surtout de l'Environnement (dont relèvent les forêts) qui est, non pas une science, mais un carrefour des sciences.

La gouvernance congolaise, par les hommes et par les lois, fait partie prenante de la bonne ou mauvaise gestion des ressources forestières du pays. L'acceptation d'adopter des lois de dérégulation, la responsabilité d'application de nouvelles lois, les négociations avec les partenaires, les négociations d'octroi des avantages et des titres d'exploitation, le contrôle de l'application de la fiscalité ; voilà des atouts majeurs, pour des avantages majeurs aux responsables de la gouvernance, en charge de la gestion des ressources naturelles du pays.

La création des richesses, nécessaires à la satisfaction de l'ensemble des besoins des communautés de base permettra l'amélioration de leur conditions de vie et mettra la rupture d'avec la chaîne des misères que vivent contrastément ses populations et les poussent même à aller affronter le ridicule sous d'autres cieux.

Les gestionnaires forestiers congolais doivent veiller sur l'applicabilité et le respect de cahier de charges conclut entre différents partenaires afin de sauvegarder les intérêts des communautés de base, car le non-respect de cahier de charges, par les opérateurs impliqués dans l'exploitation forestière qui définissent les avantages des communautés de base, constitue une contrainte pour l'essor et le développement socioéconomique

de ces dernières.

Malgré toutes les résolutions et accords conclus entre les acteurs, les entrepreneurs exploitant les ressources forestières, accentuent la déforestation au détriment des intérêts des communautés locales. Ces dernières voient, non seulement leurs forêts s'épuiser, mais aussi ne tirent pas profit de l'exploitation de ses ressources forestières. La volonté politique, le renforcement de la transparence et la traçabilité claire dans la gestion des ressources forestières sont considérés comme la solution pour réduire les différends entre les acteurs. Pour ce faire, le gouvernement congolais doit:

- Démontrer son engagement à l'égard du droit de la RDC et de la protection des forêts en appliquant le droit congolais à l'encontre des conventions dans le secteur forestier et dans le secteur public en annulant les concessions forestières attribuées illégalement,
- Contrôler l'exploitation sur le terrain et appliquer les pénalités : Un essor de l'exploitation illégale est à prévoir si des règles plus contraignantes sont introduites sans que la fonction de contrôle ne soit renforcée. Le recours à un observateur tiers, notamment la société civile en appui à l'administration forestière paraît indispensable pour assurer l'objectivité des contrôles et l'information du public sur les infractions et les pénalités,
- Veiller à la mise en place d'une consultation constructive, préalable et publique avec la société civile, y compris avec les représentants des communautés de base, dans le cadre du processus de révision,
- Rétrocéder 40% de la taxe de superficie aux provinces et aux territoires : Toutes les étapes de ce système doivent être transparentes. Les transferts de ressources vers les provinces et les territoires, ainsi que les programmes d'investissement, l'exécution des dépenses, la comptabilité

et les audits externes devraient être rendus publics. Cette transparence est vitale pour éviter les détournements,

- Mettre en œuvre les cahiers des charges sociales : Le défi est d'assurer que ces cahiers des charges résultent d'une négociation équilibrée entre l'entreprise et le village, et qu'ils soient effectivement réalisés. A cette fin, un registre national des cahiers des charges devrait être mis en place et mis à jour régulièrement avec la participation de la société civile pour servir d'instrument public de suivi/évaluation,
- Passer aux plans d'aménagement : Ces plans devraient s'appuyer sur des règles simples. Sur le plan social, ils devraient incorporer les accords inscrits dans les cahiers des charges. Sur le plan environnemental, ils devraient contenir des engagements sur des résultats plutôt que sur des moyens, notamment pour la protection de la faune. Des mesures élémentaires de gestion durable devraient être en application dès le début de toute concession sans attendre l'adoption d'un plan d'aménagement détaillé.

Au travers de cette réflexion, nous pensons amener le pays à mieux gérer ses ressources naturelles, principalement les forêts, de manière responsable et rationnelle. Une gestion efficace et rigoureuse des ressources pourra conduire le pays à la durabilité des écosystèmes, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés de base.

VI. BIBLIOGRAPHIE

- Adebu, C., & Essylo, L. (2010). Exploitation artisanale de bois d'œuvre dans le territoire de Mambasa et d'Irumu. Rapport d'une étude effectuée par les ONG OCEAN et OGF, janvier.
- Bakandeja wa Mpungu, G. (2016). Préface du livre de Kabeya Kabeya Tshilobo. La Gestion des forêts en RDC. Paris : L'Harmattan.
- Cohen, D. (2012). Homo œconomicus : prophète (égaré) des temps nouveaux. Paris : Albin Michel.
- Duterme, R., & Deruest, E. (2014). La dette cachée de l'économie : Le scandale planétaire. France : Les Liens qui Libèrent.
- Éloi, L., & Le Cacheux, J. (2015). Économie de l'environnement et économie écologique : Les nouveaux chemins de la prospérité (2^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Guillebon, B., & Nollet, P. (2013). En route vers l'éco-économie. Paris : Armand Colin/Association des centraliens.
- Kabeya Kabeya, H. (2016). La gestion des forêts en RDC : Étude écologique, économique et juridique. Paris : L'Harmattan.
- Kabeya Tshikuku, A. (2015). Résilience économique : qu'attendre des TIC ? Revue biannuelle, Politique Économique, 1(1), mars.
- Kasongo Numbi, (2008). Eaux et forêts de la RDC. Paris : L'Harmattan.
- Kennedy, P. (1994). Préparer le XXI^e siècle. Paris : Odile Jacob Nouveaux Horizons.
- Kikhela Nzita, P.-D., & Konde Konde, J.-P. (2017). La transition démographique, économique et environnementale : Un préalable majeur pour l'émergence de la RDC en 2030 ? In Cahiers économiques et sociaux. Presse Universitaire de Kinshasa (PUK), août.
- Lombeya Bosongo, L. (2017). Préambule du dérèglement climatique : Note technique pour sauvegarder les écosystèmes et la biodiversité.
- Matata Makalamba, P. (2014). Exploitation forestière artisanale en Province Orientale dans le contexte de la gouvernance locale : Analyse des facteurs explicatifs de la persistance de la pauvreté rurale. Thèse de doctorat, Université de Kisangani.
- Matata Ponyo Mapon, A. (2015). Préface de la Revue congolaise de Politique Économique. Vulnérabilité économique et Résilience, 1(1), Kinshasa, mars.
- Mayer, P. (1976). Le monde rompu. Paris : Fayard.
- Mfinda Luzingu, (2006). Rapport de l'ONG, cité par Sakata Selebay, B. (2010-2011). Contribution et analyse des conflits forestiers en milieu rural : Cas du territoire de Bagata, province de Bandundu. Mémoire de Master complémentaire en Développement, Environnement et Sociétés, Université Catholique de Louvain.
- Mokonda Bonza, F. (2000). Pour une politique de sécurité alimentaire en RDC : Analyse critique du Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (P.N.S.A.R.) 1997-2001. Congo-Afrique, (341), janvier.
- Mulenda Lomena Emamba, D. (2017). La gestion de l'intégration des entreprises par la préservation des écosystèmes naturels : Déterminants et modèle de croissance verte. Paris : L'Harmattan, Études africaines.
- Mususa Ulimwengu, J. (2015). Comprendre la résilience économique. Revue biannuelle de Politique Économique, 1(1), mars.
- Nagahuedi Mbongu Sodi, J. (2009). Un modèle de coopération sous-régionale pour la gestion durable des forêts tropicales. COMIFAC, Lannoo s.a., Tiel.
- Ngoy Lufulwabo, J.-C. (s.d.). Coltan de Masisi :

Drame humain et profits. Agence Francophone des Ecolos.

Nyange Ndambo, M. (2014). Participation des communautés locales et gestion durable des forêts : Cas de la Réserve de la Biosphère de Luki en République Démocratique du Congo. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Kinshasa.

Nyange, M., & Gelinas, N. (2016). Vers une compréhension de l'économie locale de Luki et de ses interactions avec l'environnement. IRES FASEG, Université de Kinshasa, 33(2), juin.

Pearson, C. S. (2013). Économie et défis du réchauffement climatique. Bruxelles : De Boeck.

Rauffer, X. (2012). Les nouveaux dangers planétaires. Paris : CNRS.

Rist, G. (2013). Le développement : Histoire d'une croyance occidentale (4^e éd., revue et augmentée). Paris : Presses de Sciences Po.

globalisation économique : enième « colonisation » d'Afrique en général et de la RD Congo en particulier

Par :
MULENDA ONEMA*

Résumé

Qu'en est-il de la décolonisation ? Pourquoi parler aujourd'hui de la énième « colonisation » d'Afrique ou de la RD Congo ? Ces deux questions sont liées quand bien même une partie de la matière fait l'objet de quelques écrits des pionniers tels que *Les damnés de la terre* (Maspero) de Frantz Fanon, *Du bon usage de la décolonisation* (Casterman) de Robert Delavignette ainsi que le *Portrait du colonisé* (Payot) d'Albert Memmi. Ces auteurs ont certes tenté d'aborder en son temps le problème du colonisateur. C'est un des problèmes fondamentaux qui domine notre époque. Il est sans doute que cette réalité n'est pas moins significative. A l'heure de la globalisation, elle semble encore servir d'alibi après le départ du colonisateur considéré hier comme oppresseur. Est-ce doit-on considérer la coopération comme un acte d'amour où l'on reçoit comme l'affirme Robert Delavignette ? C'est par référence à des champs pratiques que sur ce plan des échanges, le monde se trouve à l'heure actuelle, dans une situation irréversible d'interdépendance où tous les Etats dépendent les uns des autres.

Mots clés : **globalisation, globalisation économique, colonisation**

Abstract

What about decolonization? Why discuss today the umpteenth « colonization » of Africa or the DRC ? These two questions are linked, even if part of the subject has been addressed in works by pioneers such as **Les damnés de la terre** (Maspero) by Frantz Fanon, **Du bon usage de la décolonisation** (Casterman) by Robert De la vignette, and **Portrait du colonisé** (Payot) by Albert Memmi. These author indeed attempted to tackle the issue of the colonizer at their time. It remains one of the fundamental problems of our era, and this reality is undoubtedly significant. In the age of globalization, it seems to still serve as an alibi after the departure of the colonizer, who was once seen as an oppressor. Should we consider cooperation as an act of love, as Robert De la vignette claims ? In reference to practical fields, the world is currently in an irreversible state of interdependence, where all states depend on one another.

Keywords : **globalization, economic, globalization, colonization.**

* Doctorant en Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa

INTRODUCTION

En fait, cette situation est bien décrite par l'image d'un filet de Roche, (ROCHE, J.J., 2009) : « un filet est fait de multiples fils reliés entre eux. Cette relation crée un champ de force dont l'ordre se communique à chacun des fils, et se communique de façons plus ou moins différentes selon la position et la fonction de chaque fil dans l'ensemble du filet. La forme de chaque fil se modifie lorsque se modifient la tension et la structure de l'ensemble de réseau. Et pourtant ce filet n'est rien d'autre que la réunion de différents fils ; et en soi, il y occupe une place particulière et prend une forme spécifique ».

Les relations de dépendance entre les sociétés se trouvent à l'échelle planétaire dans l'interdépendance des Etats qui rapporté à l'échelle des individus, suscite le sentiment d'appartenance à une humanité globale.

La République Démocratique du Congo est un des fils du filet appelé aujourd'hui à entrer dans l'interdépendance des Etats en matière des échanges. Cette entrée ne peut se faire sans le renforcement de capacité pour occuper une bonne position et, enfin, assumer une bonne fonction dans les efforts des Nations.

Le renforcement de capacité de la R.D.C. constitue une condition sine qua non pour éviter l'exploitation à nouveau par les multinationales.

Les économistes préfèrent utiliser le terme de « globalisation économique » en lieu et place de « la mondialisation » qui est une fourre tout. En effet, outre l'introduction et la conclusion, cette réflexion est subdivisée en sept points, à savoir :

- la globalisation économique ;
- la qualité, facteur déterminant de produit en commerce international ;
- les effets de la globalisation économique ;

- la description du phénomène « colonisation » ;
- les indépendances africaines en général et de la RD Congo en particulier ;
- Le processus de globalisation économique et «colonisation» en RD Congo ;
- Les enjeux de la «recolonisation» de l'Afrique et de la RD Congo.

I. DE LA GLOBALISATION ECONOMIQUE

La globalisation économique est un ancien phénomène qui continue à se chercher encore.

Elle se définit assez sommairement comme étant une tendance à la création d'un marché unique où circuleraient librement et sans entraves douanières les biens et les capitaux. Il est donc un phénomène économique, une stratégie mise en place et organisée par les entreprises multinationales lesquelles ont été décriées vers les années 70 pour leur avidité, leur viracité ainsi que leur goût du lucre.

Elle a changé le fusil d'épaule en préconisant la suppression des barrières douanières. C'est ainsi que les entreprises multinationales avec le concours des gouvernements de leurs pays et de la Banque mondiale prônent d'abord le libéralisme économique avec comme corollaire l'encouragement de l'initiative privée.

Selon Baudrand, V. et Gérard, M.H. la globalisation économique est une convergence des marchés dans le monde entier sous l'effet des stratégies de plus en plus globalisées des firmes multinationales qui tendent à vendre partout de la même manière le même produit ne s'adaptant qu'à regret aux spécificités nationales, (BAUDRAND, V. et GERARD, M.H., 2000).

D'après Krugman, P. et Obstfeld, M., la globalisation économique c'est la tendance des entre-

prises multinationales à concevoir des stratégies à l'échelle planétaire conduisant à la mise en place d'un marché mondial. La globalisation c'est aussi rendre le monde à un simple village homogène, (KRUGMAN-P & OBSTFELD, M., 2006).

De toutes ces définitions de la globalisation, nous n'avons pas le choix de désigner la meilleure. Néanmoins, nous pouvons nous permettre d'indiquer celle qui convient mieux à notre article. Il s'agit de définir la globalisation comme une tendance à la création d'un marché unique où circuleraient librement et sans entraves douanières les biens et les capitaux.

Les deux avant-dernières définitions semblent porter dans leurs contenus un élément difficile à faire l'unanimité dans leur mise en pratique il s'agit du recours aux stratégies.

Dans les deux définitions, les auteurs sous-entendent les Etats économiquement développés c'est-à-dire de grandes puissances pour accéder à la globalisation.

Nous savons, qu'il ne suffit pas à un Etat d'être économiquement développé pour devenir une grande puissance. Il faut gérer cette richesse et susciter une adhésion populaire autour de nouveaux objectifs de politique étrangère.

L'exploitation telle que utilisée dans l'article est un combat offensif, visant après la réussite d'une attaque, à la destruction de l'adversaire. Ce que les colons ont fait à la R.D.C. c'était de tirer profit au maximum et les conséquences subies par le pays exploités les intéressent moins.

II. LA QUALITE, FACTEUR DETERMINANT DE PRODUIT EN COMMERCE INTERNATIONAL

Les pays développés disent qu'ils travaillent dans les normes, la norme d'après Maurice MBAYO MUHIYA, (2007), est d'emblée, diffi-

cile de donner une seule définition de la normalisation qui puisse couvrir les multiples facettes de sa portée et de ses activités et satisfaire à la fois aux exigences de la clarté et de la précision propos tiré de l'ouvrage, KINZONZI MVUTUKIDI NGINDU, normalisation comptable facteur d'accélération du développement économique, (KINZONZI M. N., 1984).

La normalisation est une action de mettre ou de remettre une situation dans un état normal, dans un état conforme aux usages, à la coutume, (KELSEN, 1966).

Pour éliminer les produits en provenance d'Afrique particulièrement de la RDC, les pays vont donner une condition, il faut que ces produits répondent aux normes. Ils vont créer des organismes relatifs tels que :

ISO, CEI, ARSO, SADEC, COMESA et ces organismes à leur tour produisent des normes auxquelles tous les pays devraient se soumettre pour que leurs produits soient consommés et circuler dans le commerce international.

- ISO : Organisation Internationale de Normalisation SUISSE produisant 23.420 normes.
- CEI : Commission Electronique Internationale, SUISSE produisant 5.794 normes.
- ARSO : Organisme de Normes du KENYA possédant 1.201 normes.
- COMESA : Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale, Organisme Zimbabwe de normes possédant 370 normes.
- OCC : Office Congolais de Contrôle, membre d'ISO Organisme Congolais possédant 1 norme.
- SADC STAN : Communauté de Développement de l'Afrique Australe de KENYA, possédant 111 normes. et
- RDC à son tour jusqu'à ce jour n'a qu'une norme.

Les 1.036 normes ordonnées par le feu Marshal MOBUTU en 1975 selon la loi n°75/271 du 22 Août 1975 portant création d'un Comité National de normalisation sont restées dans les tiroirs des dirigeants de différents ministères ayant la normalisation dans leurs attributions.

Pouvons-nous comprendre, dans ces conditions, à quel moment seront commercialisés les produits de la RDC. En définitive, la RDC gardera la position accroupie, le front contre la terre quant au sort réservé à ses produits destinés au commerce international.

Ce point si déterminant dans les échanges commerciaux internationaux, n'a pas été évoqué dans notre première publication de ce même article dans la revue MADOSE. A l'évolution de temps avec la mondialisation, la qualité devient un sujet éminemment central et capital. Ainsi, si les PED particulièrement la RDC n'est pas partante, les multinationales délocaliseront les entreprises pour s'installer en RDC.

Conséquence, la population de la RDC consommera la multinationale ; les embauches seront multinationales, la détermination de salaire sera multinationale, la politique, culture, le social et économie seront multinationaux.

III. EFFETS DE LA GLOBALISATION ECONOMIQUE

- Les points forts ou positifs :
Création des emplois par la délocalisation de la production. Les entreprises multinationales sont à la recherche du profit. Pour ce faire, elles s'installent là où les facteurs de production sont moins chers, notamment la main d'œuvre (salaire très bas). Avant de s'installer elles signent les accords avec le gouvernement pour avoir un code des investissements qui accordent des avantages fiscaux aux investissements nouveaux, c'est-à-dire des exonérations sur les importations des équipements destinés à la production, toutes les matières premières. Egalement toutes

les exportations des produits finis résultant des investissements nouveaux seront exonérées.

En fait, tous les avantages fiscaux accordés concourent à la réduction du coût de revient des produits fabriqués dans le cadre de la délocalisation.

Cette stratégie économique a l'avantage d'offrir la possibilité pour la population de maximiser son revenu. La globalisation économique a un effet inducteur sur le développement économique et l'amélioration de la productivité due à la division du travail. Elle a aussi un point positif dans l'élargissement du marché grâce à la libre circulation des capitaux.

Fabriquer les produits des entreprises multinationales car celles-ci ont un processus de production segmenté, c'est-à-dire que le produit fabriqué utilise des produits intermédiaires qui viennent de différents centres d'approvisionnement disséminés à travers le monde.

- Les points faibles ou négatifs :
 - les salaires bas ne permettent pas aux ouvriers d'améliorer leurs conditions de vie ;
 - du fait des exonérations accordées, l'Etat ne tire pas beaucoup de revenus susceptibles d'augmenter sa capacité de financement des projets de développement ;
 - les entreprises multinationales n'apportent pas des capitaux propres frais. Elles s'endettent mais exigent que le gouvernement local leur accorde des garanties auprès des bailleurs' or, ces garanties alourdissent indirectement l'endettement ;
 - les produits fabriqués sont exportés, mais l'acheteur n'est autre que la Société mère, qui prend toute la production aux prix bas du fait du coût de revient faible mais les revend aux consommateurs finaux aux prix normaux.

Lorsque les entreprises multinationales ne s'implantent pas, elles exportent des produits finis mais s'activent pour obtenir la suppression des

droits d'entrée, ce qui rend leurs produits compétitifs et cassent ainsi la production locale. Mais ce phénomène s'applique partout, il n'est pas propre uniquement aux pays africains encore moins à la R.D.C.

Une multinationale qui s'installe en Europe agirait de la même manière. Si elle constate que son taux de profit est en train de baisser, elle ferme purement et simplement ses portes, d'où la remontée du chômage en Europe et même en Amérique.

La « colonisation » est un phénomène politique où se cache derrière l'exploitation économique. C'est donc un pays étranger qui occupe un autre et le soumet à son autorité.

La colonisation suppose l'organisation administrative de l'espace colonisé. Les entreprises multinationales ne mettent pas en place une organisation politique quelconque. Elles recherchent le profit avec la bénédiction du pouvoir local.

Utilisation du phénomène « colonisation » prête à confusion. C'est plutôt l'exploitation et le pillage qui sont les termes consacrés. Nous avons placé le terme entre guillemet pour éviter cette confusion.

En fait l'exploitation a commencé par l'esclavage. On venait chercher la main-d'œuvre en Afrique qu'on amenait en Amérique pour les travaux agricoles. La main-d'œuvre amenée était réduite à l'état d'esclave. Lorsqu'il a été découvert des ressources exploitables en Afrique, la stratégie a changé. On a stabilisé la population sur place et elle devrait travailler.

Les centres d'exploitation des ressources sont devenus des réservoirs de matières premières et de consommation des produits finis.

Les ressources exploitées étaient exportées pour

être transformées et servir des produits intermédiaires pour la fabrication des produits finis à exporter vers les pays Africains.

A cause de l'économie des matières et agraires, elle est orientée vers l'exportation de ces dernières soumises à des profondes crises provoquées par les fluctuations des prix sur le marché mondial, (BALA, G., 1973). Les ressources exploitées étaient exportées pour être transformées et servir des produits intermédiaires nécessaires à la fabrication des produits finis à exporter vers les pays africains.

Ajouter à cette division de travail la différence des prix c'est-à-dire les matières premières coûtant moins chers et les produits finis coûtant cher, venait compliquer l'équation du développement. Les échanges devenaient déséquilibrés ou asymétriques entre pays Africains et pays développés. Conséquence : l'endettement devenait le salut et en même temps l'asphyxie.

IV. DESCRIPTION DU PHENOMENE « COLONISATION »

Avant-hier fut la « colonisation » par des méthodes d'exportations des esclaves par lesquelles nos pays furent vidés de leurs populations actives. Toute la population active était exportée vers les métropoles pour les travaux de reconstruction et de participations à des guerres qui les opposaient. En conséquence, les pays africains étaient devenus incapables de se prendre en charge, étant donné que si toute chose restait égale par ailleurs, le développement des Nations dépend du taux démographique de leurs populations actives. C'est à cause de ces phénomènes que les Nations Africaines sont restées le dos courbé.

Hier, les mêmes envahisseurs sont venus occuper géographiquement les pays africains à l'occurrence la R.D.C qui deviendra la propriété du

Roi Léopold II et de sa famille.

Les richesses de sous-sol et de sol appartiennent au Roi et sa famille. Tout un peuple sera au service d'une famille située à plus de 8.000 Km de vol d'oiseau. Le peuple devrait réfléchir et raisonner en termes de Roi Léopold II. Sur ce, le Congo sera colonisé durant près de huit décennies.

Cette « colonisation » enrichira le Roi et sa famille jusqu'à ce jour et le Congo notre pays bénéficiera uniquement de la catéchèse et des miettes de sa richesse qui restaient au Congo pour la survie des « colons » et leurs familles. Cette « colonisation » n'offrira pas des opportunités aux autochtones ni pour leur instruction, ni pour le développement de leurs pays. Pour mieux convaincre tout un peuple à rester soumis et tout donner au Roi et à sa famille, les évangélistes « colons » prêcheront que « ne verra le royaume de cieux que le pauvre ». Combien de fois aurons-nous vu que les meilleurs fruits, viande, etc. nous les réservions qu'aux seuls blancs.

Toutes ces pratiques ont bloqué tout élan de développement de nos nations et on attribuera aux pays africains les surnoms des pays sous-développés, pays pauvres qualificatif politique que sont donnés les pays du Tiers Monde eux-mêmes en voie de développement comme pour nous consoler dans nos misères. Et enfin, aujourd'hui les pays pauvres très endettés en sigle « PPTE ».

V. INDEPENDANCES AFRICAINES EN GENERAL ET DE LA RD CONGO EN PARTICULIER

Les Etats africains ayant courbé les dos pendant longtemps se révolteront un à un surtout aux années 1960 et arriveront tous à obtenir leurs indépendances. La R.D.C. a obtenu la sienne dont

nous avons fêté le cinquantenaire le 30 juin 2010. En 1960 la R.D.C. accédait à son indépendance. Seize autres pays africains lui emboîtèrent le pas au cours de la même année. Il s'agit de la République du Congo, le Sénégal, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Madagascar, le Dahomey actuellement le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta actuellement Burkina Faso, le Gabon, le Mali, la Somalie, le Togo, le Cameroun et la République Centre Africaine. L'accession à l'indépendance ne s'est pas opérée sans dégâts. Certains leaders ont été liquidés à cause de leurs discours et vision de l'indépendance qui ne plaisait pas aux anciens maîtres. Ce fût le cas de Patrice Emery Lumumba pour la R.D.C., Boganda pour la République Centre Africaine.

Les anciennes « colonies » voulant organiser leurs économies à leur façon, prônaient le protectionnisme. C'est un système qui régleme sur le plan des échanges commerciaux, les sorties de richesses du pays.

Ici, l'histoire enseigne que le commerce extérieur remonte à la plus haute antiquité et qu'il était surtout développé chez les Tyriens, les Phéniciens, les Grecs et les Carthaginois.

Au Moyen-Âge, le commerce extérieur ne présentait d'intérêt qu'au point de vue fiscal. La plupart des pays voulaient garder leurs richesses nationales à n'exporter que les excédents. En obtenant les droits d'entrée, ils arrivaient à financer leur commerce. La véritable politique commerciale ne prit naissance qu'au début du XIXe siècle.

Le commerce extérieur ressort des relations économiques internationales qui sont des apports économiques qui s'établissent entre centres des décisions relevant des nations différentes. Ces centres de décisions sont soumis à des souverainetés politiques distinctes les unes des autres

(CHALON, 1947).

VI. PROCESSUS DE GLOBALISATION ECONOMIQUE ET «COLONISATION» EN RD CONGO

a. Processus de globalisation économique

En nous référant à la définition de globalisation économique telle que nous avons eu à opérer le choix plus haut, son processus est dynamique.

Les pays industrialisés viennent en R.D.C. par la mise en application de libre échange. De libre échange, progressivement les multinationales, comme Cobra fabriquant les pneus en R.D.C., créent les emplois par la délocalisation de la production. La délocalisation ne peut pas se faire si elle n'entraîne du profit pour les multinationales.

Pour atteindre cet objectif, celles-ci amènent le Gouvernement à pouvoir signer un code d'investissement que nous pouvons appeler préférentiel. Il est préférentiel parce que nous vivons en ce qui concerne les services douaniers et fiscaux, des exonérations partout.

Toutes ces exonérations tendent à casser les entraves douanières et favoriser la libre circulation des biens, services et capitaux.

En cassant les barrières douanières, la R.D.C. va s'ouvrir au monde et prendra part au marché unique appelé ici globalisation économique.

b. « La colonisation » de la R.D.C.

Cette stratégie économique qui est devenue irréversible a ses points forts que tout pays, y compris la R.D.C, doit absolument s'adapter. Car « là où il y avait colonisation, il y a maintenant mondialisation et colonisation », (Pivot, 2006).

En effet, le profit de ces points positifs dépendra en grande partie des efforts du gouvernement à pouvoir encadrer son économie.

Dans le cas contraire, le pays connaîtra la situa-

tion que nous avons eu à décrire au troisième point. La « colonisation » primera sur les effets bénéfiques de marché unique mondial. D'autres pays en ont bénéficié de cette stratégie économique, les cas de l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, le Brésil et l'Inde. Le gouvernement de la R.D.C. doit maîtriser les différents facteurs de son économie pour être compté parmi les puissances émergentes.

L'analyse faite en ce qui concerne les points faibles de la globalisation économique éclaire ce qui pouvait devenir donc l'exploitation du pays.

VII. LES ENJEUX DE LA « RECOLONISATION » DE L'AFRIQUE ET DE LA RD CONGO

Aujourd'hui, nous pouvons confirmer sans crainte d'être contredit que sur le plan financier la «recolonisation» est en place.

Mais, comme cela ne suffit pas, elles tiennent à revenir sur le plan production économique. Les différents textes législatifs des différents pays leur font opposition et interdisent de tout faire entrer et à tout faire sortir.

La « recolonisation » de l'Afrique cette fois-ci viendra par la porte de l'économie. Il s'agit de :

- La réduction de textes législatifs réglementaires de chaque pays ;
- Le manque de parallélisme de prix ;
- La dépendance extérieure et l'absence de stratégies appropriées ;
- La fraude sur la quantité et la qualité des marchandises ;
- La menace des intérêts de l'Etat et des consommateurs ainsi que la santé de la population ;
- La sortie intempestive des capitaux et
- Le déversement par l'Occident de ses déchets toxiques dans les pays en développement avec leur menace grave sur l'environnement. Cela à cause surtout de la faiblesse des gou-

vernements.

Ces méfaits ont toujours existé à petite échelle. Leur ampleur et degré de nuisance sont aujourd'hui exacerbés par le phénomène de globalisation qui caractérise l'époque de la mondialisation dans laquelle la planète vit actuellement. Le phénomène étant devenu irréversible, la « recolonisation » est certaine, si nos pays en général et la R.D.C. en particulier n'adoptent pas des stratégies appropriées capables de juguler les enjeux de la globalisation économique, la R.D.C. doit alors et déjà avoir ses stratégies pour éviter que l'exploitation ou la « colonisation » ne devienne effective.

CONCLUSION

Les pays africains en général et la R.D.C. en particulier doivent valoriser rapidement et rationnellement leurs fortes potentialités, pour développer d'ores et déjà leurs industries. Non seulement les développer, également produire les biens de qualité et de quantité compétitive pouvant couvrir suffisamment les besoins nationaux, d'où l'importance des normes.

Pour ne pas mener une politique de protectionnisme à outrance, ces produits doivent être capables de concurrencer les produits des pays dits industrialisés.

Si nos pays se contentent de tendre la main aux pays industrialisés les méfaits décrits ci-haut engloutiront nos pays et la « colonisation » économique franchira ses frontières et fera de nouveau entrer les « colonisations » politique, technologique et socioculturelle dans nos pays.

L'école de la globalisation constitue la plus ; fondamentale remise en cause du réalisme. Elle doit interpeller non seulement la classe dirigeante, mais aussi chaque Congolais à quel niveau qu'il se trouve pour une prise de conscience des enjeux

du moment et enfin appartenir au filet de Norbert Elias repris dans les théories des relations internationales de Roche.

Il faut construire une économie viable, celle qui permet de répondre aux besoins de la population. Celle qui dépendra moins de l'extérieur. La R.D.C. dispose des ressources qui peuvent lui permettre de vivre sans trop dépendre. Une économie viable passe par la maîtrise des technologies. La R.D.C doit concevoir un programme de développement qui mettrait l'accent sur l'utilisation des ressources nationales en commençant par l'homme.

Développer en cet homme l'esprit d'initiative et d'entreprise. Les actions sont à mener dans les milieux des jeunes, écoles techniques, secondaires, supérieures, universités, etc. Le développement des secteurs constituera une protection de la R D C contre la nouvelle formule de la « colonisation » qui entrera par la globalisation économique. Le salut de la globalisation économique de la R.D.C. résiderait entre autres dans l'instauration d'un gouvernement fort, un gouvernement responsable, un gouvernement qui s'actualise.

BIBLIOGRAPHIE

Bala, A.G, (1973) Relations économiques extérieures de la République du Zaïre. Thèse de Doctorat, Moscou.

Baudrand, V., (2000) et Gerard, M. H., la mondialisation, éd. stydyrame, Paris.

Chalon, L., (1947). Notions d'économie politique, éd. Ellipse, Bruxelles.

Frantz, F., le monde colonisé est un monde coupé en deux lignes de partage, la frontière en est indiquée par les casernes et les postes de Police

Kelsen (Hans), (1966). théorie des normes, éd Léviat, Paris.

Kinzonzi, M. N.,(1984)Normalisation comptable, facteur d'accélération, Paris,.

Krugman, P. et Obstfeld, M.,(2006) Economie Internationale, éd. Nouveaux horizons, Paris

Mbayo, M. M.,(2007). La normalisation et ses activités connexes, éd. universitaire Africaine, Kinshasa XI .

Pivot, M., (2006). La dynamique missionnaire de la fin de la colonisation à la mondialisation, in ETUDES.

Mobile Banking, détention des comptes bancaires et accès au crédit en Afrique subsaharienne

Par
Honoré MBANTSHI MINGASHANGA*

Résumé

Le Mobile Banking est de plus en plus présenté comme un potentiel moyen de facilitation de l'inclusion financière dans les pays faiblement bancarisés. S'appuyant sur les données d'un échantillon de 36 pays africains pour la période 2012-2019, cette étude avait pour but d'analyser la relation entre la pénétration du Mobile Banking et les indicateurs standards d'accès aux services bancaires de base, en l'occurrence, la détention des comptes et l'accès au crédit auprès des institutions financières. Les résultats de la modélisation sur les données de panel ont révélé une relation positive et significative entre le Mobile Banking et le nombre de comptes de dépôts et d'emprunts auprès des banques commerciales. Cette étude a montré qu'en plus de la pénétration du Mobile Banking qui affecte positivement l'accès aux services bancaires de base, le PIB par habitant et le nombre de succursales bancaires constituent également des variables à prendre en compte dans la définition des stratégies visant la promotion de la bancarisation.

* Docteur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa.

INTRODUCTION

Le Mobile Banking, système permettant de réaliser des transactions financières à partir d'un téléphone portable, figure parmi les innovations technologiques qui ont enregistré une diffusion rapide au cours de ces dernières années. En décembre 2019, environ 304 services étaient déployés dans le monde contre 169 services en 2012 (GSMA, 2020). En même temps, le nombre de souscripteurs à ces services a sensiblement augmenté, passant de 133,7 millions en 2012 pour s'établir à plus 1 073,1 millions en 2019. L'on note également un développement significatif du réseau de distribution avec des agents enregistrés dont le nombre total a atteint 7,9 millions en 2019 contre moins de 1,01 million en 2012 (GSMA, 2020).

Si les systèmes de Mobile Banking dans les pays industrialisés s'inscrivent dans une perspective additive en servant de canal supplémentaire d'accès aux services financiers pour les personnes déjà bancarisées, dans les pays en développement par contre, ces systèmes semblent avoir une portée transformative en ce sens qu'ils sont, dans la plupart des cas, éligibles à toute personne disposant d'un téléphone mobile, peu importe son profil bancaire. Ce qui revient à dire que même des personnes sans relation formelle préalable avec une institution financière peuvent souscrire et avoir ainsi accès aux services financiers ; pour autant qu'elles disposent d'un téléphone mobile actif.

Compte tenu de la forte pénétration de la téléphonie mobile dans la plupart des pays à faible taux de bancarisation (Union Internationale de la Télécommunication Banque Mondiale), le système de Mobile Banking semble de plus en plus bénéficier d'une considération positive comme un moyen susceptible de permettre à

des milliers de personnes en situation de précarité d'accéder aux services financiers de base et d'expérimenter éventuellement une amélioration de leurs conditions de vie (Mbiti et Weil, 2011).

L'enquête sur l'accès au financement (The Global Findex Database) de la Banque Mondiale (2015) a révélé que près de $\frac{3}{4}$ d'adultes dans le monde en développement n'avaient pas de compte bancaire ou d'accès aux services financiers de base non seulement à cause de la pauvreté, mais aussi du fait des coûts de transactions excessifs et de longues distances à parcourir pour atteindre les installations physiques des institutions financières. Dans ces conditions, la mise en place des solutions innovantes, à l'instar des services financiers sur téléphone mobile, est susceptible de permettre aux couches en marge des circuits bancaires d'accéder à une gamme variée des services bancaires dont ils ont besoin.

De l'avis d'un bon nombre de chercheurs (Rayhan et al., 2012), le Mobile Banking constitue l'une des récentes innovations technologiques disposant d'un potentiel énorme pour la facilitation de l'inclusion financière de par les possibilités offertes aux individus d'accéder aux services financiers à partir d'un téléphone portable. Comme résultat de cette perception positive, il y a de plus en plus de chercheurs, d'agences de développement et de responsables publics qui préconisent la mise en place des solutions de Mobile Banking comme l'un des moyens essentiels pour accroître le niveau de bancarisation dans les pays en développement (Morawczynski et Pickens, 2009).

Bien que ce potentiel de facilitation de la bancarisation ait bénéficié d'une progression de la littérature au cours de ces dernières années, il convient de relever que la question relative

à l'évaluation empirique des effets du Mobile Banking sur la détention de comptes bancaires et l'accès au crédit bancaire n'a pas encore été suffisamment documentée. Certains travaux réalisés au niveau microéconomique (Jack et Suri, 2011 ; Mbiti et Weil, 2011 ; Arestoff et Venet, 2013 ; Mago et Chitokwindo, 2014) ont mis en évidence les avantages du Mobile Banking pour les individus en termes notamment de réduction des coûts de transactions, de sécurité, de flexibilité, d'augmentation de l'épargne et de facilité de transfert d'argent. D'autres travaux s'inscrivant dans une perspective institutionnelle (Amin et al., 2008 ; Mabrouk et Mamoghli, 2010 ; Mbiti et Weil, 2011) ont conclu à un effet positif sur les institutions financières en termes notamment d'attraction de nouveaux clients, d'amélioration de la qualité des services, de réduction des charges d'exploitation et d'amélioration de leur performance financière.

En cette période où la question de la digitalisation des économies prend une place de plus en plus importante dans les stratégies de développement élaborées aussi bien par les pouvoirs publics que par les agences de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Mobile Banking semble bénéficier d'une perception positive comme un levier susceptible de faciliter l'expansion des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires conventionnels. En l'absence de suffisamment d'évidences empiriques soutenant cette facilitation, il s'avère important d'évaluer l'effectivité de cette innovation à travers l'analyse de la relation entre son déploiement dans les pays africains et le l'accès aux services financiers de base.

En ce temps où l'inclusion financière est de plus en plus prêchée comme une priorité pour le développement des pays du Sud (Armendariz et Morduch, 2010 ; Armendariz et Labie, 2011 ;

AFI, 2013 ; Cull et al., 2014), trouver une approche adéquate permettant de favoriser la bancarisation des personnes exclues des circuits financiers formels s'avère nécessaire. Le système de Mobile Banking, au regard de son potentiel de bancarisation, ne pourrait être préconisé comme approche adéquate à cette fin que s'il y a assez d'évidences empiriques confirmant ce potentiel théorique.

Se focalisant sur l'Afrique subsaharienne, la présente étude voudrait contribuer à l'enrichissement de la littérature empirique sur les effets économiques des innovations technologiques en abordant spécifiquement les incidences du Mobile Banking sur la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des institutions financières. L'analyse de telles incidences permettra de valider ou non les prédictions théoriques qui considèrent le recours aux technologies mobiles comme une approche adéquate pour résoudre le problème d'exclusion financière qui caractérise beaucoup de pays en développement.

Le reste de l'étude est organisé comme suit : la section 2 présente quelques faits stylisés se rapportant aux services financiers mobiles déployés en Afrique subsaharienne. La revue de quelques travaux empiriques sur les effets du Mobile Banking fait l'objet de la section 3 et la section 4 formule les hypothèses devant faire l'objet de vérification. L'approche méthodologique est proposée à la section 5 et les résultats présentés à la section 6. La section 7 propose une conclusion et quelques perspectives pour des recherches futures.

I. FAITS STYLISÉS DES SYSTEMES DE MOBILE BANKING EN AFRIQUE

Un regard sur le secteur des services bancaires mobiles actuellement déployés en Afrique permet de relever six principaux faits stylisés : l'accroissement du nombre de services en activité, l'augmentation du nombre de prestataires, l'élargissement des points d'accès, la croissance du nombre de souscripteurs, l'expansion du volume de transactions et l'engouement des opérateurs bancaires pour leur implémentation.

1.1. Expansion du nombre de services

Comme mentionné précédemment, le continent africain a enregistré au cours de ces dernières années une expansion significative de services financiers mobiles. En effet, le nombre de solutions mobiles en activité est passé de 35 en 2010 pour atteindre 156 en 2019 (GSMA, 2020). Le système Wizzit en Afrique du Sud est la première solution mobile lancée en 2004, suivie du service M-Pesa au Kenya en 2007. C'est le succès rencontré par le système M-Pesa qui a donné le ton à d'autres pays africains, et à travers le monde, à emboîter le pas en répliquant le modèle kenyan ou en mettant en place de nouveaux services.

Comme résultat de cette diffusion rapide, les solutions de Mobile Banking sont disponibles dans au moins 42 sur les 54 pays qui forment le continent africain, soit un taux de couverture géographique de 77,7% en 2019. Avec ses 156 services actifs au cours de l'année 2019 (GSMA, 2020), l'Afrique subsaharienne est la région du monde en développement qui bat le record en matière de pénétration du Mobile Banking.

1.2. Diversité des prestataires

Trois types d'acteurs assurent le pilotage des services de Mobile Banking en Afrique Sub-saharienne : les opérateurs de réseaux mobiles,

les institutions financières et les tiers prestataires. Beaucoup de prestataires développent leur propre écosystème de paiement en recrutant des marchands, en recourant aux canaux bancaires comme les succursales et les distributeurs automatiques des billets et l'utilisation des bureaux postaux comme points de distribution.

En plus des solutions dont le pilotage est assuré par l'un des trois acteurs précités, il existe des services qui sont conjointement offerts par des opérateurs de réseau mobile en partenariat avec des institutions financières et des opérateurs traditionnels de transfert d'argent tels que Western Union, MoneyGram et World remit. D'après les données de GSMA (2020), près de 60% des solutions d'argent mobile en déploiement sont pilotées par des opérateurs de réseau mobile et le reste par des banques et des tiers prestataires.

1.3. Expansion de points de distribution et diversification de canaux d'accès

Le nombre de points d'accès physique aux solutions de Mobile Banking (agents indépendants, marchands et facturiers) est en constante progression. Ce qui amène à compter depuis quelques années de plus en plus de points d'accès aux services de Mobile Banking que des succursales bancaires classiques ou des guichets automatiques à billets (FMI). C'est notamment le cas dans les pays comme le Kenya, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, la République Démocratique du Congo et l'Ouganda où le nombre d'agents mobiles est largement supérieur au nombre de guichets bancaires (FMI, 2018). Selon les données de GSMA (2020), le nombre d'agents mobiles enregistrés s'est établi à 3,7 millions en 2019 contre 366 milles en 2012. Un agent mobile fait référence à une entité, autre que le prestataire de solution mobile, qui a été recruté pour servir de point de distribution et d'accès aux clients

qui veulent s'inscrire ou initier des transactions de Mobile Banking.

1.4. Croissance significative du nombre de souscripteurs

D'après les données de GSMA (2020), le nombre de comptes d'argent mobiles enregistrés est passé de 73,4 millions en 2012 pour s'établir à 489,2 millions en 2019. Comme résultat de cette progression, il y a actuellement dans la plupart des pays du continent africain plus de comptes d'argent mobiles enregistrés que des comptes bancaires auprès des institutions financières conventionnelles (FMI). C'est notamment le cas dans les pays comme le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie où le nombre d'adultes ayant souscrits aux services financiers mobiles dépasse largement celui des détenteurs des comptes bancaires standards dans les institutions financières formelles (FMI, 2018).

1.5. Progression significative des transactions mobiles

L'usage du Mobile Banking comme moyen de paiement ou de transfert d'argent est de plus en plus courant dans les pratiques financières en vogue sur le continent africain. Bien que la plupart des économies africaines restent dominées par l'usage du cash pour le dénouement des transactions financières, le système de Mobile Banking connaît, depuis quelques années, un usage intensif en matière de transfert d'argent de personne à personne, de paiement des biens et services, de versements des salaires, de règlements des factures, d'octroi de subventions et d'achat d'unités téléphoniques. Il ressort du rapport de GSMA (2020) que le nombre des transactions se dénouant via les systèmes d'argent mobile est en constante progression d'une année à l'autre, atteignant 2,2 milliards en 2019 contre 285,4 millions en 2012. La même tendance est également observée au niveau de la valeur des

transactions initiées via les plateformes de Mobile Banking.

1.6. Engouement des banques sur le marché des services financiers mobiles

Bien que la majorité des systèmes d'argent mobile en activité ait été mise en place par des opérateurs de réseau mobile, il y a de plus en plus d'institutions financières classiques qui prennent conscience des opportunités que présente l'implémentation des solutions de Mobile Banking. Certaines institutions ont mis en place leurs propres systèmes pendant que d'autres se sont associés à des opérateurs de réseau mobile ou des tiers prestataires pour les implémenter. Il ressort de l'analyse du déploiement géographique du Mobile Banking sur le continent africain que les opérateurs de réseau mobiles ont piloté près de 75% des solutions en 2019 contre 21% pour les institutions financières conventionnelles (GSMA, 2020).

Malgré ce positionnement défavorable, les institutions financières sont néanmoins conscientes du potentiel de cette innovation en termes d'attraction de nouveaux clients et d'amélioration de la qualité de service aux clients existants. C'est pourquoi, à défaut de développer leur propre solution, il y a des institutions qui souscrivent au profil d'agent mobile pour servir de point de distribution d'une solution de Mobile Banking mise en place par une autre entité qui peut être un opérateur de réseau mobile ou un tiers prestataire. C'est notamment le cas d'Advans Bank (RDC) avec Orange Money, Fidelity Bank (Ghana) avec MTN Mobile Money, BRAC (Tanzanie) avec Tigo Pesa et ACEP (Madagascar) avec Airtel Money.

II. SURVOL DE QUELQUES TRAVAUX DEDIES AUX EFFETS DU MOBILE BANKING

Durant ces dernières années, l'analyse des effets socio-économiques des systèmes de Mobile Banking est devenue l'un des sujets d'intérêt pour les chercheurs. De la revue de quelques travaux existants, l'on peut retenir ceux portant sur les facteurs déterminants l'adoption de ces systèmes par les individus et les firmes (Hsiu-Fen Lin, 2010; Riquelme et Rios, 2010 ; Laforet et Li, 2005; Stephens, 2011), ceux portant sur les différents usages (Morawczynski et Pickens, 2009) ainsi que ceux relatifs à leurs impacts sur les utilisateurs (Kirui et Onyuma, 2015 ; Jack et Suri, 2014 ; Blumenstock et al., 2015 ; Suri et Jack, 2016 ; Harigaya, 2016).

L'étude de Mago et Chitokwindo (2014) portant sur un échantillon de 270 individus dans le District de Masvingo au Zimbabwe a soutenu que l'introduction du Mobile Banking a bénéficié aux populations rurales en leur garantissant un accès à moindre coût aux services de micro-crédit, de microépargne et de transfert d'argent. Jack et Suri (2011) ont observé dans leur étude conduite au Kenya que le système M'Pesa a permis l'augmentation de l'épargne des ménages, la facilitation des transactions interpersonnelles, le transfert d'argent à moindre coût et sur de longues distances, l'accroissement de la capacité des individus à contenir les chocs sur leurs revenus et la prise efficiente des décisions d'investissement.

Une évaluation randomisée contrôlée, conduite par Jack et Suri (2011) entre 2008 et 2009 sur un échantillon de 3000 ménages utilisateurs du système M'Pesa au Kenya, a conclu à une forte expansion du nombre d'utilisateurs entre les deux périodes parmi les populations bancarisées et non bancarisées. Ces auteurs ont aussi constaté

que les utilisateurs de M'Pesa détenteurs d'un compte bancaire classique avaient tendance à épargner davantage dans leurs comptes M'Pesa que dans leurs comptes bancaires ordinaires.

L'étude de Mbiti et Weil (2011) conduite au Kenya a conclu à une relation positive entre l'adoption du système M'Pesa et la fréquence d'envoi et de réception des transferts. Parallèlement, ces auteurs ont trouvé une relation négative significative entre l'usage de M'Pesa et le recours aux mécanismes financiers informels tels que la garde d'argent sous le matelas, l'envoi d'argent par l'entremise des conducteurs de véhicules et l'emprunt auprès de prêteurs usuriers.

Dans une autre évaluation randomisée contrôlée conduite à Antananarivo (Madagascar) par Arestoff et Venet (2013) sur un échantillon de 598 clients de l'opérateur Orange parmi lesquels 192 utilisateurs du service Orange Money (groupe de traitement) et 402 non-utilisateurs (groupe de contrôle), il a été constaté dans le chef des utilisateurs d'Orange Money une augmentation des transferts, un accroissement de l'épargne, un accroissement des intentions à l'ouverture de compte bancaire ainsi qu'une augmentation du taux de demande de crédit. Ces auteurs ont indiqué que les utilisateurs du système Orange Money envoyaient et recevaient davantage des transferts en raison non seulement de la sécurité du système par rapport aux pratiques informelles, mais aussi du fait du faible coût par rapport à Western Union et MoneyGram.

Bien que les différents travaux passés en revue dans les lignes qui précèdent aient le mérite d'avoir mis en évidence un certain nombre de bénéfices consécutifs à l'utilisation des services bancaires mobiles par des individus, force est

de constater qu'aucune étude n'avait, jusque-là, essayé d'aborder la question relative à l'impact de ces systèmes sur la détention des comptes bancaires et l'obtention des crédits auprès des banques conventionnelles. L'étude conduite par Andrianaivo et Kpodar (2011) a trouvé une relation positive entre la pénétration de la téléphonie mobile et le nombre d'individus ayant accès aux services bancaires dans les pays africains, mais n'a pas pris en compte la pénétration du Mobile Banking dans la modélisation. Cette étude a plutôt mis en évidence la réduction de coûts de communication induite par l'usage du téléphone mobile comme facteur ayant permis aux banques d'étendre leurs services à plus d'individus.

En considérant l'ouverture d'un compte bancaire comme une porte d'accès aux différents services financiers (crédit, épargne, transfert, paiement et assurance) nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des individus et au développement des firmes (Claessen et Perotti, 2005 ; Beck et De la Torre, 2007 ; Bruhn et Love, 2013 ; Cull et al., 2014 ; Demirguc-Kunt et al., 2016; Allen et al., 2016), il s'avère nécessaire d'analyser comment la pénétration des services d'argent mobile observée ces dernières années dans beaucoup de pays africains affecte-t-elle la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des établissements bancaires.

III. DEVELOPPEMENT DES HYPOTHESES

L'exclusion financière apparaît comme la conséquence de l'existence d'entraves à l'expansion de l'offre et de la demande des services financiers de base. Dès lors, l'introduction d'un système de Mobile Banking dans un pays donné peut permettre aux détenteurs de téléphones mobiles non encore bancarisés d'ouvrir des comptes et d'accéder éventuellement au crédit.

La présence des institutions financières sur le marché des services bancaires mobiles (en tant que prestataires directs ou agents de distribution) peut faire en sorte que les personnes non bancarisées qui viennent pour la première fois dans les installations d'une institution financière pour réaliser une transaction d'argent mobile (dépôt, retrait, transfert et paiement) puissent également être intéressées à souscrire à certains services bancaires disponibles et devenir ainsi bancarisées.

Parallèlement, une institution financière qui met en place un système de Mobile Banking dont la souscription n'est pas subordonnée à la détention préalable d'un compte bancaire peut, à travers son réseau d'agents indépendants, attirer de nouveaux clients qui pourraient probablement s'intéresser aux autres produits de banque classique auxquels l'accès leur était refusé auparavant. En outre, étant donné que les fournisseurs des services financiers mobiles recourent généralement aux agents indépendants comme relais de distribution, les personnes non bancarisées (pour raison notamment de coûts élevés de transactions et de manque de proximité avec les succursales bancaires) pourraient avoir une opportunité d'accéder aux services bancaires à moindre coût et de façon sécurisée.

Par ailleurs, le fait que ce soit le client qui investit lui-même dans l'acquisition d'un téléphone mobile et qui initie ses transactions financières à distance, les institutions financières ayant implémenté le système de Mobile Banking pourraient avoir une opportunité de s'affranchir d'un certain nombre de coûts qu'impliqueraient l'ouverture et l'entretien de succursales bancaires en zones difficilement accessibles.

Au-regard des avantages potentiels du Mobile Banking tels que présentés dans les lignes précédentes d'une part, et d'autre part, de l'absence,

à notre connaissance, de travaux empiriques ayant analysé les effets de cette innovation sur l'inclusion bancaire, en termes de détention des comptes bancaires et d'accès au crédit auprès des institutions financières, il serait intéressant de trouver une réponse à la question suivante : le déploiement des systèmes de Mobile Banking affecte-t-il la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit en Afrique Subsaharienne ?

Subsidiairement à cette question, il y a lieu de formuler l'hypothèse de base comme suit : le déploiement des systèmes de Mobile Banking affecte positivement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit dans les pays de l'Afrique subsaharienne **(H1o)**.

Au-delà du Mobile Banking, il y a des variables macro-institutionnelles que la littérature économique considère comme susceptibles d'affecter également la détention des comptes et de l'accès au crédit auprès des institutions financières. Il s'agit, entre autres, du contexte macroéconomique, de la qualité des infrastructures financières, de l'état des infrastructures physiques et de la qualité des institutions étatiques (Kpodor, 2006 ; Kendall & al., 2010 ; Oya & al., 2011 ; Allen & al., 2012).

S'agissant du contexte macroéconomique, des études ont démontré que l'accès aux services financiers est positivement corrélé au revenu par habitant (Beck et al. 2005 ; Kendall et al., 2010 ; Pinarat et al., 2011 ; Andrianaivo et Kpodar (2011) et à la stabilité des prix (Beck et al., 2005 ; Kendall et al., 2010 ; Pinarat et al., 2011). En effet, une conjoncture économique favorable peut permettre aux agents économiques d'expérimenter une augmentation de leurs revenus et les stimuler à demander davantage des services bancaires. En même temps, les institutions financières, du fait de cette conjoncture

favorable, seront incitées à élargir leur offre des services aux différents segments du marché. Ce qui pourrait permettre à certaines personnes jadis non-bancarisées, d'accéder désormais aux services financiers de base. De cette considération, se dégage l'hypothèse complémentaire suivante : le niveau de revenus (mesuré par le PIB par habitant à prix constant) affecte positivement la détention des comptes et l'accès au crédit **(H1a)**.

L'inflation constitue également un déterminant de l'accès aux services financiers. Selon certains auteurs (Aggarwal et al., 2006 ; Kendall et al., 2010), en contexte de forte inflation, le pouvoir d'achat des ménages a tendance à s'éroder fortement. Ceci conduit à des incertitudes sur leur solvabilité. Cette situation peut conduire à une restriction de l'expansion de l'offre et de la demande de certains services bancaires. L'étude conduite par Aggarwal et al. (2006) a conclu à un effet négatif de l'inflation sur l'accès aux services financiers en raison de ses conséquences adverses à la fois sur l'emprunteur et le créancier. L'étude de Kendall et al. (2010), par contre, a observé un effet ambigu de l'inflation sur le nombre d'individus ayant accès aux banques, estimant que du point de vue d'un client, l'inflation n'affecte pas la décision d'ouvrir un compte bancaire mais plutôt celle de la valeur à placer sur ledit compte. Ces auteurs estiment qu'une forte inflation peut se traduire par une diminution de la valeur de l'épargne, mais il est peu évident que cela se traduise par une baisse des demandes d'ouverture des comptes bancaires par les agents économiques. Parallèlement, l'inflation peut pousser les institutions financières à limiter l'offre de crédit à la clientèle par crainte d'enregistrer de défauts de paiement sans que cela puisse nécessairement se traduire par une baisse de la demande de crédit de la part des agents économiques. Ceci

nous amène à formuler la deuxième l'hypothèse complémentaire comme suit : l'inflation (mesurée par le taux de variation de l'indice des prix à la consommation) est susceptible d'affecter positivement ou négativement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit **(H1b)**.

Pour ce qui est des infrastructures financières (en termes notamment de portée géographique et démographique), des études ont démontré que le nombre de succursales bancaires et de distributeurs automatiques des billets par kilomètre carré, ou par habitant, affecte positivement la pénétration des services bancaires (Beck et al., 2005 ; Kendall et al., 2010 ; Andrianaivo et Kpodar, 2011). Une forte densité bancaire du point de vue démographique (nombre de guichets bancaires ou de distributeurs automatiques des billets par habitant) ou géographique (nombre de guichets bancaires ou de distributeurs automatiques des billets par kilomètre carré) pourrait signifier plus d'opportunités d'accès et d'usage des services financiers par les ménages et les entreprises. C'est dans cette optique que nous formulons la troisième hypothèse complémentaire comme suit : la portée géographique des institutions financières (mesurée par le nombre de succursales bancaires par kilomètre carré) affecte positivement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit **(H1c)**.

La qualité des infrastructures physiques constitue également un facteur susceptible d'affecter l'expansion des services bancaires. La médiocrité des voies routières, la précarité des systèmes de transport et le déficit en matière de fourniture d'énergie électrique peuvent rendre les services financiers plus coûteux et limiter ainsi le déploiement géographique des institutions financières, plus particulièrement en zones rurales difficilement accessibles. Les études de Beck, Demurguc-Kunt et Martinez (2005) et de

Kendall et al. (2010) ont conclu à un impact positif des routes pavées par kilomètre carré et des lignes téléphoniques disponibles sur l'accès aux services financiers de base. Cette considération nous amène à formuler la quatrième hypothèse complémentaire comme suit : la qualité des infrastructures physiques affecte positivement la détention des comptes et l'accès au crédit auprès des institutions bancaires **(H1d)**.

La qualité des institutions étatiques peut être saisie à travers la qualité de la gestion des affaires publiques, l'existence de lois protégeant la propriété privée et leur application ainsi que les limites imposées aux dirigeants politiques (Kaufmann et al., 1999). Pour ce qui est de la qualité de la gestion des affaires publiques, Kaufmann et al. (1999) ont proposé comme indicateur, l'indice global de gouvernance. Celui-ci est composé de six éléments dont la stabilité politique, la participation citoyenne et responsabilité, l'efficacité des pouvoirs publics, le poids de la réglementation, l'état de droit et la maîtrise de la corruption.

La participation citoyenne et la responsabilité font référence à la possibilité pour les citoyens de choisir leurs dirigeants, de jouir de leurs droits politiques et civils et d'avoir une presse indépendante. La stabilité politique ou l'absence de violence, se rapporte à la probabilité qu'un Etat ne soit pas renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents. L'efficacité des pouvoirs publics reflète la qualité de la prestation des services publics, la compétence et l'indépendance politique de la fonction publique. Le poids de la réglementation fait référence à l'absence d'une réglementation trop contraignante des marchés de produits, du système bancaire et du commerce extérieur. L'état de droit renvoie à la protection des personnes et des biens contre la violence et le vol, l'indépen-

dance et l'efficacité de la magistrature ainsi que le respect des contrats. Enfin, la maîtrise de la corruption renvoie à l'absence d'abus de pouvoir au profit d'intérêts privés.

L'existence de lois protégeant la propriété privée et leur application rend compte de l'étendue de la protection dont bénéficie la propriété privée. Dans un pays doté d'un système juridique garantissant la protection de la propriété privée, les investisseurs, en particulier étrangers, seront plus enclins à investir dans le secteur financier ou réel étant donné la faible probabilité de survenance des risques de nationalisation. Ainsi, un pays qui protège les droits de propriété privée, tout au moins aussi bien que les droits de l'Etat, pourraient avoir un secteur financier plus développé et plus inclusif (Levine et al., 2000 ; La Porta et al., 1996) et permettre ainsi à une bonne partie de sa population d'avoir accès aux services financiers.

Les limites imposées aux dirigeants politiques font référence au contrôle du pouvoir exécutif ainsi qu'aux restrictions infligées aux tenants du pouvoir. Dans un pays où le pouvoir des élites et des politiciens est limité de manière appropriée, le contrôle de l'État fait moins l'objet d'affrontements entre les divers groupes et l'action des pouvoirs publics sera plus viable. Ce qui peut jouer en faveur de l'expansion des services financiers dans ce pays.

Des études ont démontré que les pays alignant de bons scores en termes d'indicateurs de gouvernance ont généralement des systèmes financiers plus élargis et plus inclusifs que les pays dotés des institutions médiocres (Beck et al., 2005 ; Kendall et al., 2010). Les établissements bancaires seront plus incités à élargir l'offre de leurs services dans les pays paisibles et dotés des systèmes judiciaires crédibles et indépendants. L'étude de Beck et al. (2005) ainsi que

celle de Kendall & al. (2010) ont montré que la pénétration des comptes bancaires et l'accès au crédit sont positivement influencés par la qualité des institutions, laquelle a été mesurée par l'indice globale de gouvernance. Partant de cette considération, la cinquième hypothèse complémentaire peut être formulée comme suit : la qualité des institutions étatiques (mesurée par l'indice de stabilité politique) affecte positivement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit (H1e).

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

4.1. Nature et sources des données

A partir d'un échantillon de 36 pays de l'Afrique Subsaharienne, nous avons collecté les données permettant de mesurer respectivement la pénétration du Mobile Banking, la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des institutions bancaires au cours de la période allant de 2012 à 2019. Nous nous sommes aussi servis des données se rapportant aux autres variables macro-institutionnelles susceptibles d'affecter la détention des comptes et l'accès au crédit bancaire, à savoir, le contexte macroéconomique, la qualité des infrastructures financières, la qualité des infrastructures physiques et la qualité des institutions étatiques.

S'agissant des données se rapportant au Mobile Banking, nous avons commencé par répertorier les différentes solutions mobiles en activité sur le continent africain au cours de l'année 2019. Grâce au concours de l'association des opérateurs mobiles GSMA à travers son service de communication en ligne (Gsma-intelligence), nous avons pu obtenir un état de déploiement mondial des systèmes de Mobile Banking par pays. Cet état de déploiement fournit également des informations sur le statut du fournisseur, la date de lancement, les fonctionnalités disponibles et les institutions partenaires. A partir de cet état de déploiement mondial, nous nous

sommes limités à ne considérer que les pays de la région Afrique subsaharienne dans lesquels au moins un service de Mobile Banking était en activité pendant la période sous étude. En plus des informations sur le déploiement mondial du Mobile Banking, nous avons collecté des données chiffrées sur la souscription dans chaque pays. La mise en commun de ces différentes sources d'informations nous a permis de retenir le nombre de comptes d'argent mobile souscrits pour 1000 adultes comme indicateur pour mesurer la pénétration du Mobile Banking. Les informations y afférentes ont été tirées de la base de données en ligne du Fonds Monétaire International dédiée à l'accès aux services financiers dans le monde.

Concernant les mesures d'accès aux services bancaires, nous avons utilisé le nombre de comptes de dépôts d'une part, et d'autre part, le nombre de comptes d'emprunts, pour 1000 adultes auprès des banques commerciales. Les données y relatives proviennent de la base de données du Fonds Monétaire International dédiée à l'accès aux services financiers. Cette base de données fournit également des informations sur le nombre de points d'accès physiques aux services financiers mobiles.

Pour ce qui est du contexte macroéconomique, le Produit Intérieur Brut par habitant à prix constants de 2010 et le taux d'inflation calculé sur base de la variation de l'indice des prix à la consommation ont été utilisés comme indicateurs de mesure. Les données sur ces deux variables proviennent de la base de données en ligne de la Banque Mondiale dédiée aux indicateurs de développement dans le monde (World Development Indicators).

Concernant la mesure de la qualité des infrastructures financières, nous avons retenu le nombre de succursales des banques commerciales pour

1000 kilomètres carrés comme indicateur. Les données y relatives proviennent de la base de données du Fonds Monétaire International dédiée à l'accès aux services financiers (Financial Access Survey).

S'agissant la mesure de la qualité des infrastructures physiques, la consommation d'électricité, mesurée en nombre de kilowatt par habitant, a été retenue comme indicateur à défaut d'avoir de données disponibles sur le nombre de kilomètres de routes pavées pour les différents pays de l'échantillon. Les données y relatives proviennent également de la base de données de la Banque Mondiale dédiée aux indicateurs de développement dans le monde.

Pour ce qui est de la qualité des institutions étatiques, nous avons utilisé l'une des six mesures de l'indice global de gouvernance (Kaufmann et al., 1999), à savoir la stabilité politique et l'absence de violence. Comme mentionné précédemment, cette mesure reflète la probabilité qu'un Etat ne soit pas renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents. Les données sur cette variable ont été tirées de la base de données en ligne de la Banque Mondiale relative aux indicateurs de gouvernance mondiale.

4.2. Spécification économétrique

Etant donné que la présente étude s'appuie sur les données provenant de 36 pays observés au cours de la période allant de 2012 à 2019, la modélisation en panel semble appropriée. Dans cette modélisation, les variables représentent les valeurs prises par un échantillon d'individus à intervalle de temps réguliers (Bourbonnais, 2018). L'intérêt de cette modélisation réside dans la prise en compte d'un effet temporel et d'un effet individuel dans l'analyse de la dynamique du comportement d'individus hétérogènes (Cadoret et al., 2009). Dans le cadre de cette étude, les individus sont les 36 pays de l'Afrique subsaharienne

disposant d'au moins d'un système de Mobile Banking en activité au cours de la période allant de 2012 à 2019.

Lorsqu'on considère un échantillon de panel, la toute première chose qu'il convient de vérifier est la spécification homogène ou hétérogène du processus générateur de données (Hsiao, 1986). Sur le plan économétrique, cela revient à tester l'égalité des coefficients du modèle étudié dans la dimension individuelle et sur le plan économique, il s'agit de déterminer si l'on est en droit de supposer que le modèle théorique étudié est parfaitement identique pour tous les individus, ou au contraire s'il existe des spécificités propres à chaque individu qu'il convient de prendre en considération (Hsiao, 1986 ; Hausman, 1978). C'est donc à partir des résultats de tests de spécification de l'homogénéité et des effets individuels que sera déterminé le choix de l'approche de modélisation entre les moindres carrés ordinaires groupées (Pooled Ordinary Least Square), le modèle à effets fixes (Fixed Effects Model) et le modèle à effets aléatoires (Random Effects Model).

Dans le cadre cette étude, nous spécifions deux modèles ayant respectivement comme variables à expliquer la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des banques commerciales. Chaque modèle comporte le Mobile Banking comme principale variable explicative d'intérêt en plus des autres variables de l'environnement macro-institutionnel (PIB par habitant, inflation, succursales bancaires, consommation d'électricité et stabilité politique) qui peuvent aussi avoir une incidence sur la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit dans un pays donné.

Conformément à l'approche proposée par Bourbonnais (2018) pour la spécification du modèle

de panel, les deux équations devant faire l'objet d'estimation sont les suivantes :

$$Y_{1i,t} = \beta_{0i} + \beta_{1i}X_{i,t} + \beta_{2i}Z_{i,t} + \epsilon_{i,t} \quad (1)$$

$$Y_{2i,t} = \beta_{0i} + \beta_{1i}X_{i,t} + \beta_{2i}Z_{i,t} + \epsilon_{i,t} \quad (2),$$

où $Y_{1,i,t}$ et $Y_{2,i,t}$ sont les deux variables à expliquer représentant respectivement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des banques commerciales dans un pays i au temps t . $X_{i,t}$ est la variable explicative d'intérêt exprimant la portée du Mobile Banking dans un pays i au temps t . $Z_{i,t}$ est un ensemble des autres variables macro-institutionnelles qui peuvent aussi avoir un effet sur les variables dépendantes. $\epsilon_{i,t}$ représente le terme d'erreur pour le pays i à la période t . En intégrant dans chaque équation les indicateurs utilisés pour mesurer les différentes variables et en exprimant ces dernières en logarithme naturel (ln), nous obtenons deux nouvelles équations sur lesquelles portera finalement l'estimation des paramètres. Il s'agit des équations (3) et (4) ci-dessous :

$$\ln DCB_{i,t} = \beta_{0,i} + \beta_{1i,t} \ln MOB_{i,t} + \beta_{2i,t} \ln PIB_{i,t} + \beta_{3i,t} \ln INFL_{i,t} + \beta_{4i,t} \ln SUCC_{i,t} + \beta_{5i,t} \ln ELCT_{i,t} + \beta_{6i,t} \ln SPOL_{i,t} + \epsilon_{i,t} \quad (3)$$

$$\ln ACB_{i,t} = \beta_{0,i} + \beta_{1i,t} \ln MOB_{i,t} + \beta_{2i,t} \ln PIB_{i,t} + \beta_{3i,t} \ln INFL_{i,t} + \beta_{4i,t} \ln SUCC_{i,t} + \beta_{5i,t} \ln ELCT_{i,t} + \beta_{6i,t} \ln SPOL_{i,t} + \epsilon_{i,t} \quad (4),$$

où DCB est le nombre de comptes de dépôts pour 1000 adultes auprès des banques commerciales, ACB le nombre de comptes d'emprunts pour 1000 adultes auprès des banques commerciales, MOB le nombre de comptes d'argent mobile pour 1000 adultes, PIB le produit intérieur brut par habitant à prix constant de 2010, INFL l'inflation mesurée par le taux de variation de l'indice de prix à la consommation, SUCC le nombre de succursales bancaires pour 1000 kilomètres carrés, ELCT la consom-

mation d'électricité en kilowatt heure par tête et SPOL l'indice de stabilité politique.

Sur la base des modèles exprimés précédemment par les équations (3) et (4), nous allons procéder aux tests de spécification de l'homogénéité et des effets individuels. A cet effet, le test de Fisher sera utilisé pour la spécification de l'homogénéité du modèle (Hsiao, 1986 ; Bourbonnais, 2018) et le test de Hausman pour la spécification des effets individuels (Bourbonnais, 2018).

En se basant sur Hsiao (1986), le test de Fisher a comme hypothèse nulle, l'homogénéité totale (ou l'absence d'effets individuels) et comme hypothèse alternative, l'absence d'homogénéité totale (ou la présence d'effets individuels). Si l'hypothèse d'homogénéité totale est acceptée (p-value de la statistique de Fisher supérieure au seuil α de 0,05), on retiendra alors la méthode des moindres carrés ordinaires groupés. Dans le cas où l'hypothèse nulle ne peut être acceptée (p-value de la statistique de Fisher inférieure au seuil α de 0,05), on admettra la présence d'effets individuels qu'il convient de spécifier.

Le test de Hausman (1978) consiste en la spécification des effets individuels et se base généralement sur la statistique de Khi-carré (Chi-squared). Il a comme hypothèse nulle, la présence d'effets aléatoires et comme hypothèse alternative, la présence d'effets fixes. L'acceptation de

l'hypothèse nulle (si p-value de la statistique de khi-carré χ^2 est supérieure au seuil α de 0,05) implique de retenir le modèle à effets aléatoires (le terme constant est une variable aléatoire) et son rejet (si p-value de la statistique khi-carré χ^2 est inférieure au seuil α de 0,05) implique de retenir le modèle à effets fixes (l'effet individuel est constant au cours du temps).

Afin de faciliter la réalisation de différents tests de spécification, nous procédons à l'estimation successive des équations (3) et (4) suivant les trois approches de modélisation de panel. Ceci revient à dire que pour chaque équation, nous allons avoir les résultats des estimations basées respectivement sur les moindres carrés ordinaires groupés (Pooled OLS), ceux issus du modèle à effets fixes (Fixed Effects Model) et ceux issus du modèle à effets aléatoires (Random Effects Model). C'est donc sur ces estimations que seront appliqués les différents tests de spécification conduisant au choix du modèle adéquat à retenir.

V. PRESENTATION DES RESULTATS

Nous commençons par les statistiques descriptives, l'analyse de la corrélation, les tests de spécification, les résultats de la régression, l'interprétation des résultats et enfin, le rapprochement des hypothèses formulées avec les résultats obtenus.

5.1. Analyse des statistiques descriptives

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables du modèle de panel

Variables	MOB	ACB	DCB	PIB	INFL	SUCC	ELCT	SPOL
Moyenne	473.82	77.40	407.53	2492.83	6.23	7.02	447.24	32.63
Médiane	279.55	30.72	198.28	1223.41	4.43	1.01	137.65	30.77
Maximum	2007.44	559.75	2424.76	15048.75	63.29	111.82	4851.69	80.28
Minimum	0.35	0.57	12.36	208.08	-3.23	0.03	28.57	0.94
Ecart type	491.59	111.27	526.13	3159.46	7.82	20.92	838.09	19.72
Observations	288	288	288	288	288	288	288	288

De l'analyse des résultats présentés ci-dessus, l'on peut remarquer que la pénétration du Mobile Banking, la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit varient significativement entre pays. Pour ce qui est de la souscription au Mobile Banking, le nombre varie de moins de 15 comptes pour 1000 adultes dans les pays comme le Tchad et le Burundi à plus de 2000 comptes enregistrés pour 1000 adultes dans les pays comme le Kenya, la Tanzanie et la Côte d'Ivoire. La valeur la plus élevée est de 2007,4 comptes mobiles enregistrés en 2019 pour la Côte d'Ivoire et la valeur la plus faible est de 0,35 comptes inscrits pour le Tchad en 2012.

En termes de détention des comptes bancaires, le nombre varie de 12 comptes dans les pays comme le Tchad, le Burundi et le Niger à plus de 1300 comptes bancaires dans les pays comme l'Île Maurice, l'Afrique du Sud et les Seychelles. La valeur la plus élevée est de 2424,8 comptes en 2019 pour les Seychelles alors que la valeur la plus faible est de 12,4 comptes pour le Tchad en 2012.

Pour ce qui est de l'accès au crédit bancaire, les pays comme le Niger, le Sénégal et le Soudan ont moins de 10 comptes d'emprunts auprès des banques commerciales alors que des pays comme l'Île Maurice et l'Afrique du Sud ont plus de 400 comptes d'emprunts pour 1000 adultes.

En ce qui concerne le PIB par habitant, la valeur varie de moins de 500 US dollars dans les pays comme le Burundi, le Liberia et le Madagascar à plus de 13000 US dollars dans les pays comme l'Afrique du Sud, les Seychelles et l'Île Maurice. La valeur la plus élevée est de 15048,7 US dollars en 2019 pour les Seychelles et la valeur la plus faible est de 208 US dollars pour le Burundi en 2019.

S'agissant du taux d'inflation, il va de moins de 3,5 % dans les pays comme le Burkina Faso, le Sénégal et les Seychelles à plus de 10 % dans les pays comme le Ghana, le Malawi et le Soudan. Le pays ayant connu le taux d'inflation le plus élevé est le Soudan avec 63,2 % en 2018 et le niveau le plus faible a été de -3,2 % pour le Burkina Faso en 2019.

Pour ce qui est du nombre de succursales bancaires par 1000 Km², il varie de moins de 0,6 guichet bancaire dans les pays comme le Tchad et la RD Congo à plus de 10 succursales dans les pays comme l'Île Maurice et les Seychelles. La valeur la plus élevée est de 111,8 succursales bancaires en 2014 pour l'Île Maurice et la valeur la plus faible est de 0,3 succursales pour le Tchad en 2012.

La consommation d'électricité par tête va de moins de 30 KWh dans les pays comme le Tchad, le Liberia et l'Ouganda à plus de 1500 KWh dans les pays comme l'Afrique du Sud,

l'Île Maurice et le Botswana. Le niveau le plus élevé, soit 4851,7 KWh a été atteint par l'Afrique du Sud en 2012 et le niveau le plus faible, soit 28,6 KWh pour l'Ouganda en 2012.

Concernant l'indice de stabilité politique, la valeur varie de moins de 12 dans les pays comme le Burundi, la RDC et le Soudan à plus de 65 dans les pays comme les Seychelles, la Namibie et le Botswana. La valeur la plus élevée est

de 80 pour l'Île Maurice en 2012 et la valeur la plus faible de 0,9 pour la RDC en 2012.

5.2. Analyse de la corrélation

Le tableau ci-après, présente la matrice des corrélations entre variables. Cette matrice permet de détecter à première vue le sens de relation entre les différentes variables qui ont été spécifiées dans le modèle.

Tableau 2 : Matrice des corrélations entre variables relatives aux modèles de panel

Correlation								
Probability	ACB	DCB	MOB	PIB	INFL	SUCC	ELCT	SPOL
ACB	1.000000							

DCB	0.887394	1.000000						
	0.0000	-----						
MOB	0.029421	0.026318	1.000000					
	0.6190	0.6565	-----					
PIB	0.710957	0.738083	-0.154374	1.000000				
	0.0000	0.0000	0.0087	-----				
INFL	-0.165699	-0.095932	-0.136675	-0.161485	1.000000			
	0.0048	0.1042	0.0203	0.0060	-----			
SUCC	0.575102	0.739769	-0.159464	0.656543	-0.134966	1.000000		
	0.0000	0.0000	0.0067	0.0000	0.0220	-----		
ELCT	0.775936	0.588529	-0.043919	0.567674	-0.079672	0.200407	1.000000	
	0.0000	0.0000	0.4578	0.0000	0.1775	0.0006	-----	
SPOL	0.644534	0.628913	0.138855	0.578658	-0.153734	0.479341	0.473891	1.000000
	0.0000	0.0000	0.0184	0.0000	0.0090	0.0000	0.0000	-----

De l'analyse de cette matrice, il ressort que les deux variables dépendantes (DCB et ACB) sont négativement liées au taux d'inflation (INFL) mais positivement corrélées au Mobile Banking (MOB), au PIB par habitant (PIB), au nombre de succursales bancaires (SUCC) et à la stabilité politique (SPOL). Ce qui semble être en phase avec les hypothèses formulées. L'on remarque aussi que tous les coefficients de corrélation partielle entre variables explicatives sont inférieurs à la valeur seuil de 0.7, ce qui exclut

toute présomption de multicollinéarité.

5.3. Résultats des tests de spécification

5.3.1. Test homogénéité de Fisher

Les résultats du test de Fisher portant respectivement sur l'équation de la détention des comptes bancaires et celle de l'accès au crédit bancaire sont présentés dans les deux tableaux suivants :

Tableau 3 : Test d'homogénéité de Fisher pour l'équation de la variable DCB

RedundantFixedEffects Tests			
Equation: FIXED_DCB			
Test cross-section fixed effects			
Effects Test	Statistic	d.f.	Prob.
Cross-section F	54.150180	(35,221)	0.0000
Cross-section Chi-square	594.180438	35	0.0000

Tableau 4 : Test d'homogénéité de Fisher pour l'équation de la variable ACB

RedundantFixedEffects Tests			
Equation: FIXED_ACB			
Test cross-section fixed effects			
Effects Test	Statistic	d.f.	Prob.
Cross-section F	48.332442	(35,221)	0.0000
Cross-section Chi-square	567.573643	35	0.0000

De l'analyse des résultats, nous remarquons que la probabilité associée à la statistique de Fisher est inférieure au seuil α de 0,05 dans les deux équations. Ceci ne nous permet pas d'accepter l'hypothèse nulle d'homogénéité totale impliquant de retenir la méthode des moindres carrés ordinaires groupés. Nous allons, en conséquence, admettre, la présence d'effets individuels.

5.3.2. Test de Hausman pour la spécification des effets individuels

Les résultats du test de Hausman portant respectivement sur l'équation de la variable détention des comptes bancaires et celle de l'accès au crédit bancaire sont présentés dans les tableaux 5 et 6 ci-dessous.

Tableau 5 : Résultats du test de Hausman pour l'équation de la variable DCB

Correlated Random Effects - Hausman Test			
Equation: RANDOM_DCB			
Test cross-section random effects			
Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	0.000000	6	1.0000

* Cross-section test variance is invalid. Hausman statistic set to zero.
 ** WARNING: robust standard errors may not be consistent with assumptions of Hausman test variance calculation.

Tableau 6 : Résultats du test de Hausman pour l'équation de la variable ACB

Correlated Random Effects - Hausman Test			
Equation: RANDOM_ACB			
Test cross-section random effects			
Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	0.000000	6	1.0000
* Cross-section test variance is invalid. Hausman statistic set to zero. ** WARNING: robust standard errors may not be consistent with assumptions of Hausman test variance calculation.			

Il ressort de l'analyse des résultats présentés ci-dessus que la probabilité associée à la statistique de Chi-deux associée au test de Hausman est supérieure au seuil α de 0,05 dans les deux équations. Ce qui nous conforte à accepter

l'hypothèse nulle du modèle à effets aléatoires comme approche adéquate pour l'estimation des paramètres.

5.4. Analyse résultats des estimations

5.4.1. Equation de la variable détention des comptes bancaires

Les outputs des estimations du modèle à effets aléatoires pour la variable détention des comptes bancaires peuvent être visualisés sur le tableau 7 ci-après. Il en ressort la détention des comptes bancaires est positivement et significativement influencé par la pénétration du Mobile Banking,

le PIB par habitant, le nombre de succursales bancaires, la consommation d'électricité et la stabilité politique. Ceci pourrait signifier que les pays qui alignent de bonnes performances en matière de pénétration du Mobile Banking, de PIB par habitant, de succursales bancaires par Km², de consommation d'électricité et de stabilité politique sont également ceux qui performement bien en termes de détention des comptes bancaires.

Tableau 7 : Output de la régression de la variable Détenion des comptes bancaires

Dependent Variable: LDCB				
Method: Panel EGLS (Cross-section random effects)				
Date: 05/08/21 Time: 08:24				
Sample: 2012 2019				
Periodsincluded: 8				
Cross-sections included: 36				
Total panel (unbalanced) observations: 263				
Swamy and Arora estimator of component variances				
White cross-section standard errors & covariance (no d.f. correction)				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.553157	0.477043	1.159554	0.2473
LMOB	0.078992	0.013408	5.891443	0.0000
LPIB	0.269382	0.094656	2.845896	0.0048
LINFL	0.030766	0.017864	1.722251	0.0862
LSUCC	0.327631	0.043989	7.448061	0.0000
LELCT	0.259651	0.033014	7.864853	0.0000
LSPOL	0.309299	0.109754	2.818119	0.0052
EffectsSpecification				
			S.D.	Rho
Cross-section random	0.568990	0.8945		
Idiosyncraticrandom	0.195410	0.1055		
WeightedStatistics				
R-squared	0.530222	Meande- pendent var	0.677737	
Adjusted R-squared	0.519212	S.D. de- pendent var	0.282898	
S.E. of regression	0.196625	Sumsqua- redresid	9.897315	
F-statistic	48.15637	Dur- bin-Watson stat	0.705400	
Prob(F-statistic)	0.000000			
UnweightedStatistics				
R-squared	0.730884	Meande- pendent var	5.414166	
Sumsquaredresid	89.89403	Dur- bin-Watson stat	0.077664	

5.4.2. Equation de la variable Accès au crédit bancaire

Les résultats des estimations du modèle à effets aléatoires pour la variable Accès au crédit bancaire sont présentés dans le tableau 8 ci-dessous. Nous remarquons que la variable accès au crédit bancaire est positivement et significativement affectée par la pénétration du Mobile Banking,

le PIB par habitant et le nombre de succursales bancaires. Du point de vue de ces résultats, les pays qui alignent de bonnes performances en matière de pénétration du Mobile Banking, de revenu par habitant et de densité de succursales bancaires sont également ceux qui présentent de bonnes performances en termes de nombre d'adultes ayant accès au crédit bancaire.

Dependent Variable: LACB				
Method: Panel EGLS (Cross-section random effects)				
Date: 05/08/21 Time: 07:30				
Sample: 2012 2019				
Periodsincluded: 8				
Cross-sections included: 36				
Total panel (unbalanced) observations: 263				
Swamy and Arora estimator of component variances				
White cross-section standard errors & covariance (no d.f. correction)				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-1.214314	1.037888	-1.169986	0.2431
LMOB	0.049518	0.020228	2.448036	0.0150
LPIB	0.457431	0.145643	3.140774	0.0019
LINFL	0.003651	0.023376	0.156186	0.8760
LSUCC	0.433421	0.044893	9.654629	0.0000
LELCT	0.153067	0.151872	1.007871	0.3145
LSPOL	0.093564	0.139402	0.671178	0.5027
EffectsSpecification				
			S.D.	Rho
Cross-section random	0.811172	0.8777		
Idiosyncraticrandom	0.302777	0.1223		
WeightedStatistics				
R-squared	0.287859	Meandependent var	0.484142	
Adjusted R-squared	0.271168	S.D. dependent var	0.376151	
S.E. of regression	0.320268	Sumsquaredresid	26.25833	
F-statistic	17.24652	Durbin-Watson stat	1.040091	
Prob(F-statistic)	0.000000			
UnweightedStatistics				
R-squared	0.456381	Meandependent var	3.557991	
Sumsquaredresid	248.7997	Durbin-Watson stat	0.109771	

5.5. Interprétation des résultats

5.5.1. Mobile Banking et détention des comptes bancaires

En considérant le coefficient de détermination figurant sur les estimations contenues dans le tableau 7 présenté précédemment, nous pouvons noter que la variabilité de la détention des comptes bancaires est expliquée à 53 % par les six variables qui ont été spécifiées dans le modèle et les 47% restants par d'autres facteurs. L'on observe que le Mobile Banking, qui constitue la principale variable explicative d'intérêt, affecte positivement et significativement la détention des comptes bancaires. Ce résultat conforte ainsi l'hypothèse qui a prédit que le déploiement du Mobile Banking dans les pays de l'Afrique subsaharienne affecte positivement la détention des comptes bancaires. Partant de ces résultats, une augmentation de 1% du nombre de comptes mobiles enregistrés est susceptible de conduire à une hausse de 0,08% de la détention des comptes bancaires.

5.5.2. Mobile Banking et accès au crédit bancaire

En considérant le coefficient de détermination figurant sur les estimations contenues dans le tableau 8 présenté dans les lignes précédentes, nous pouvons noter que la variabilité de l'accès au crédit bancaire dans les pays de l'Afrique Subsaharienne est expliquée à 29 % par les six variables qui ont été spécifiées dans le modèle et les 71 % restants à d'autres facteurs. L'on observe que le Mobile Banking, principale variable explicative d'intérêt, affecte positivement et significativement l'accès au crédit bancaire. Ce résultat conforte ainsi l'hypothèse qui a prédit un effet positif du déploiement du Mobile Banking sur l'accès au crédit bancaire dans les pays de l'Afrique Subsaharienne. Des résultats

de la régression, une augmentation de 1% du nombre de comptes mobiles enregistrés est susceptible de conduire à une hausse de 0,05% du nombre de comptes d'emprunts auprès des banques commerciales opérant dans les pays africains.

5.5.3. Effets des autres variables explicatives

Le PIB par habitant, en tant que variable du contexte macroéconomique, affecte positivement et significativement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des banques commerciales. Les résultats des estimations montrent qu'une augmentation de 1% de cette variable conduit à hausse de 0,26% du nombre de comptes bancaires et de 0,46 % du nombre des comptes d'emprunts auprès des banques commerciales. Ces résultats confirment ainsi l'hypothèse selon laquelle le revenu par habitant affecte positivement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit bancaire auprès des banques commerciales.

Spécifiée comme une variable aux effets ambigus, l'inflation s'est révélée sans effet significatif aussi bien sur la détention des comptes bancaires que sur l'accès au crédit auprès des banques commerciales. Ceci revient à dire que dans le contexte des pays de l'Afrique subsaharienne, cette variable ne semble pas affecter le nombre des comptes bancaires et d'emprunts auprès des banques commerciales. Ce résultat ne nous permet pas de confirmer le postulat qui a prédit un effet significatif de la variable l'inflation.

Le nombre de succursales bancaires, variable mesurant la portée géographique des infrastructures financières, influence positivement et significativement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des institutions

financières. Ce qui revient à dire que les pays disposant plus de succursales bancaires pour 1000 kilomètre carrés sont également ceux qui comptent plus de personnes détentrices des comptes bancaires et bénéficiaires de crédit auprès des banques commerciales. Suivant les résultats des estimations, on peut prédire qu'une augmentation de 1% du nombre de succursales bancaires est susceptible de conduire à une hausse de 0,33% de détention des comptes bancaires et de 0,43% d'accès au crédit auprès des banques commerciales. Ces résultats corroborent ainsi le postulat selon lequel la portée géographique des institutions financières affecte positivement la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des banques commerciales.

La consommation d'électricité, reflet de la qualité des infrastructures physiques, est positivement liée à la détention des comptes bancaires et n'a pas d'effet significatif sur l'accès au crédit. Suivant les résultats, une augmentation de 1% de cette variable est susceptible de conduire à une hausse de 0,26% du nombre de comptes bancaires auprès des banques commerciales. Il ressort des résultats obtenus que la consommation d'électricité semble plus affecter la détention des comptes bancaires que l'accès au crédit qui dépend probablement d'autres facteurs.

La variable stabilité politique, reflet de la qualité des institutions étatiques, a un effet positif sur la détention des comptes bancaires mais n'af-

fecte pas l'accès au crédit auprès des banques commerciales. De l'analyse des résultats de la régression, il s'ensuit qu'une augmentation de 1% de cette variable est susceptible d'accroître de 0,31% la détention des comptes bancaires. Ce résultat implique que les pays qui alignent de bons scores en matière de gouvernance institutionnelle sont également ceux qui présentent de bonnes performances en termes de détention des comptes bancaires. Bien que positivement liée, la stabilité politique ne semble pas assez significative pour expliquer l'accès au crédit auprès des banques commerciales.

5.6. Confrontation des hypothèses avec les résultats obtenus

Le tableau 9 ci-après confronte les signes attendus des coefficients des variables en fonction des hypothèses formulées et les signes obtenus à l'issue de l'estimation des paramètres des modèles. Sur base des résultats trouvés, nous confirmons les hypothèses H1o, H1a et H1c se rapportant respectivement aux effets du Mobile Banking, du PIB par habitant et du nombre succursales bancaires sur les deux variables dépendantes. Les résultats confirment également les hypothèses H1d et H1e pour la variable détention des comptes bancaires. La non-significativité de l'inflation ne permet pas de soutenir l'hypothèse H1b qui a prédit un effet ambigu à la fois sur la détention des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des banques commerciales.

Tableau 9 : Rapprochement des hypothèses avec les résultats obtenus

Variables	Détenition de comptes		Accès au crédit	
	Signe attendu	Signe obtenu	Signe attendu	Signe obtenu
Mobile Banking (H1o)	+	+*	+	+*
PIB par habitant (H1a)	+	+*	+	+*
Inflation (H1b)	-/+	+	-/+	+
Succursales bancaires (H1c)	+	+*	+	+*
Consommation d'électricité (H1d)	+	+*	+	+
Stabilité Politique (H1e)	+	+*	+	+

*significativité à $\alpha=0,05$.

VI. CONCLUSION

Le système de Mobile Banking est souvent perçu comme un potentiel moyen de facilitation de l'accès des individus aux services financiers dans les pays à faible niveau de bancarisation. Cette considération se base, entre autres, sur le fait que la majorité des personnes non-bancarisées disposent généralement d'un téléphone mobile et peuvent profiter de la disponibilité d'une solution de Mobile Banking pour accéder aux services financiers de base et améliorer ainsi leurs conditions de vie.

Bien que ce potentiel de bancarisation aie fait l'objet d'une littérature au cours de ces dernières années, la question relative à l'évaluation empirique des effets du Mobile Banking sur la détenition des comptes bancaires et l'accès au crédit dans les pays africains reste faiblement abordée par les études existantes. S'appuyant sur les données provenant d'un échantillon de 36 pays de l'Afrique subsaharienne, cette étude a évalué empiriquement l'effectivité de ce potentiel à travers l'analyse de la relation entre le déploiement du Mobile Banking et les indicateurs standards d'accès aux services bancaires de base, à savoir la détenition des comptes bancaires et l'accès au crédit auprès des banques commerciales.

Les résultats ont révélé que la détenition des comptes bancaires est positivement et significativement corrélée avec la pénétration du Mobile Banking, le PIB par habitant, le nombre de succursales bancaires, la consommation d'électricité et la stabilité politique. Il ressort également des résultats obtenus que l'accès au crédit est positivement et significativement liée à la pénétration du Mobile Banking, au PIB par habitant et au nombre de succursales bancaires pour 1000 Km². De cette étude, il ressort qu'en plus de la pénétration du Mobile Banking qui affecte significativement l'accès aux services bancaires, le PIB par habitant et le nombre de succursales bancaires constituent également des déterminants majeurs à prendre en compte dans les stratégies de promotion de la bancarisation. L'on ne devrait pas négliger la stabilité des prix, les infrastructures de base et la stabilité politique comme étant aussi des variables susceptibles de promouvoir la détenition des comptes bancaires, l'accès au crédit et donc l'inclusion bancaire.

Nonobstant les mérites à reconnaître à cette étude, en termes notamment de mise en évidence du rôle positif du Mobile Banking dans facilitation de l'accès des individus aux services bancaires, il est à relever quelques limites d'ordre méthodologique. Premièrement, l'étude s'est concentrée sur les banques commerciales et n'a pas pris en compte les autres prestataires

des services financiers comme les institutions de microfinance et les organismes financiers non bancaires qui peuvent aussi jouer un rôle dans la promotion de l'inclusion bancaire. Deuxièmement, les variables dépendantes utilisées dans la modélisation sont des indicateurs de quantité qui ne capturent pas les dimensions prix et qualité des services financiers qui peuvent aussi affecter la demande des services financiers de la part des individus. Enfin, l'étude n'a porté que sur l'analyse de la corrélation entre les indicateurs standards d'accès aux services bancaires et les autres variables explicatives issues des sources différentes. Analyser spécifiquement les effets du Mobile Banking sur les institutions financières et sur les agents économiques dans une perspective de promotion de la bancarisation, serait une contribution pertinente. C'est ainsi que face aux limites se rapportant à cette étude, il y a lieu de plaider en faveur d'un enrichissement de la littérature empirique sur les effets du Mobile Banking en termes de performance de bancarisation.

VII. BIBLIOGRAPHIE

AFI. (2013). Putting Financial Inclusion on the Global Map: The 2013 Maya Declaration Progress Report. Bangkok : Alliance for Financial Inclusion.

Allen, F., Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., & Martinez Peria, M. S. (2012). The Foundations of Financial Inclusion: Understanding Ownership and Use of Formal Account. The World Bank, Development Research Group, Policy Research Working Paper.

Allen, F., Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., & Martinez Peria, M. S. (2016). The foundations of financial inclusion: Understanding ownership and use of formal accounts. *Journal of Financial Intermediation*, forthcoming.

Amin, H., Lada, S., & Anis, Z. (2008). The

adoption of mobile banking in Malaysia: The case of Bank Islam Malaysia Berhad. *International Journal of Business and Society*, 9(2).

Andrianaivo, M., & Kpodar, K. (2011). ICT, financial inclusion, and growth: Evidence from African countries. IMF Working Paper No. 11/73. International Monetary Fund.

Arestoff, F., & Venet, B. (2013). Learning to walk before you run: Financial behavior and mobile banking in Madagascar. Document de travail No. 2013-09, Université Paris-Dauphine.

Armendáriz, B., & Labie, M. (2011). *The Handbook of Microfinance*. London-Singapore: Scientific Work.

Armendáriz, B., & Morduch, J. (2010). *The Economics of Microfinance* (2nd ed.). Cambridge: MIT Press.

Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Levine, R. (2005). Law and firms' access to finance. *American Law and Economics Review*, 7.

Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Martinez Peria, M. S. (2008). Banking services for everyone? Barriers to bank access and use around the world. *World Bank Economic Review*, 22.

Blumenstock, J. E., & Callen, M. (2015). Promises and pitfalls of mobile money in Afghanistan: Evidence from a randomized control trial. In *Proceedings of the Seventh International Conference on Information and Communication Technologies and Development* (p.15). ACM.

Bourbonnais, R. (2018). *Économétrie* (10e éd.). Paris : Dunod.

Bruhn, M., & Love, I. (2013). The economic impact of expanding access to finance in Mexico. *Journal of Development Economics*, 103, 34–44.

Claessens, S., & Perotti, E. (2005). The links

- between finance and inequality: Channels and evidence. *Journal of Development Economics*, 76(2), 285–313.
- Cull, R., Ehrbeck, T., & Holle, N. (2014). Financial inclusion and development: Recent impact evidence. CGAP Focus Note No. 92.
- Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., & Van Oudheusden, P. (2015). *The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion around the World*. World Bank.
- Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., Ansar, S., & Hess, J. (2018). *The Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*. World Bank.
- GSMA. (2020). *State of the Industry Report on Mobile Money 2019*. GSMA.
- Harigaya, T. (2016). *The impact of mobile money on poor rural households: Experimental evidence from Uganda*. Working Paper.
- Hsiao, C. (1986). *Analysis of Panel Data*. Cambridge University Press.
- Jack, W., & Suri, T. (2011). *Mobile money: The economics of M-PESA*. NBER Working Paper No. 16721. National Bureau of Economic Research.
- Jack, W., & Suri, T. (2014). Risk sharing and transactions costs: Evidence from Kenya's mobile money revolution. *American Economic Review*, 104(1), 183–223.
- Kaufmann, D., Kraay, A., & Mastruzzi, M. (1999). *Governance Matters*. World Bank Policy Research Working Paper.
- Kendall, J., Mylenko, N., & Ponce, A. (2010). *Measuring financial access around the world*. The World Bank.
- Kirui, E. K., & Onyuma, S. O. (2015). Role of mobile money transactions on financial performance of microfinance institutions in Kenya. *International Journal of Economics, Commerce and Management*, 3(5), 1–20.
- Laforet, S., & Li, X. (2005). Consumers' attitudes towards online and mobile banking in China. *International Journal of Bank Marketing*, 23(5), 362–380.
- Levine, R., Loayza, N., & Beck, T. (2000). Financial intermediation and growth: Causality and causes. *Journal of Monetary Economics*, 46(1), 31–77.
- Mago, S., & Chitokwindo, S. (2014). The impact of mobile banking on financial inclusion in Zimbabwe: A case for Masvingo province. *Mediterranean Journal of Social Sciences*, 5(9), 221–230.
- Mbiti, I., & Weil, D. N. (2011). *Mobile banking: The impact of M-Pesa in Kenya*. NBER Working Paper No. 17129. National Bureau of Economic Research.
- Morawczynski, O. (2009). Exploring the usage and impact of “transformational” mobile financial services: The case of M-PESA in Kenya. *Journal of Eastern African Studies*, 3(3), 509–525.
- Morawczynski, O., & Pickens, M. (2009). Poor people using mobile financial services: Observations on customer usage and impact from M-PESA. CGAP Brief.
- Oya, P., Allen, F., & Demirgüç-Kunt, A. (2011). *Access to Finance and Economic Growth*. The World Bank.
- Pinar Ardic, O., Heimann, M., & Mylenko, N. (2011). *Access to Financial Services and the Financial Inclusion Agenda Around the World: A Cross-Country Analysis with a New Data Set*. World Bank.
- Porteous, D. (2006). *The enabling environment for mobile banking in Africa*. DFID Report.

Rayhan, M. I., Sohel, D., Rahman, M., & Uddin, M. (2012). Awareness and usage of mobile banking in Bangladesh. *Research Journal of Finance and Accounting*, 3(7), 1–6.

Riquelme, H. E., & Rios, R. E. (2010). The moderating effect of gender in the adoption of mobile banking. *International Journal of Bank Marketing*, 28(5), 328–341.

Stephens, N. (2011). Mobile banking: Trends and challenges. *Journal of Mobile Banking and Commerce*, 1(2), 23–30.

Stabilisation macroéconomique et développement : un arbitrage est-il possible en République Démocratique du Congo ?

Par
Cyprien MULUMBA TSHIENDA*

Résumé

Au bout d'un processus concluant de collaboration en stabilisation macroéconomique avec les Institutions de Bretton Woods, de 2001 à 2012, la RDC a décidé de mettre fin à cette collaboration. Pourquoi ? Était-ce pour s'adonner au développement national ? Avec quel plan ? Avec quels moyens ? Pourquoi, aujourd'hui, revient-elle solliciter la collaboration avec Bretton Woods qu'elle a décriée comme antidéveloppementiste ? Les faits démontrent que l'étape de stabilisation macroéconomique s'est souvent difficilement accompagnée de l'amorce du développement d'un pays. Car tous les pays qui ont posé les bases de stabilisation économique n'ont pas nécessairement transformé structurellement leurs économies et donc ne sont pas parvenus au développement. Le conflit entre stabilité et développement persiste du fait que les objectifs de stabilisation macroéconomique sont souvent définis et poursuivis sans se référer aux objectifs du développement. En réalité, les objectifs de stabilisation ont été mal intégrés aux stratégies de développement à long terme, et les problèmes du court terme ont souvent été à la base de l'action menée. Une approche globale permettant d'intégrer la stabilisation macroéconomique dans l'évolution de l'ensemble de la société, de dépasser l'analyse des agrégats macroéconomiques et de raisonner autant que possible en termes de groupes sociaux concrets paraît très intéressante. Les plans de développement à moyen et long termes, qui contiennent toujours des options structurelles, devraient guider très souvent l'orientation à très court terme des politiques économiques. Ce papier montre l'impérieuse nécessité, d'inscrire la nouvelle phase de stabilisation macroéconomique entamée en RDC dans une stratégie de développement à long terme, réalisable grâce à des plans d'action bien élaborés. Mots clés : **Stabilisation macroéconomique, développement, arbitrage, stratégie nationale de développement.**

ABSTRACT

(Title : Macroeconomic stabilization and development : is a trade-off possible in the DRC ?). At the end of a conclusive process of collaboration in macroeconomic stabilization with the Bretton Woods institutions, from 2001 to 2012, the DRC decided to put an end to this collaboration. Why? Was it to indulge in national development ? With what plan ? With what means ? Why, today, does she come back to seek collaboration with Bretton Woods, which she decried as anti-developmentist ? The facts show that the stage of macroeconomic stabilization has often been difficult to accompany the start of a country's development. Because all the countries which laid the foundations for economic stabilization have not necessarily structurally transformed their economies and therefore have not achieved development. The conflict between stability and development persists

* Professeur à la Faculté de Pétrole, Gaz et Energies Renouvelables, Département de Gestion et Economie Pétrolière, Université de Kinshasa.

as macroeconomic stabilization objectives are often defined and pursued without reference to development objectives. In reality, stabilization objectives have been poorly integrated into long-term development strategies, and short-term issues have often been the basis of action taken. A global approach making it possible to integrate macroeconomic stabilization into the evolution of society as a whole, to go beyond the analysis of macroeconomic aggregates and to reason as much as possible in terms of concrete social groups seems very interesting. Medium and long-term development plans, which always contain structural options should very often guide the very short term orientation of economic policies. This paper shows the urgent need to include the new phase of macroeconomic stabilization started in the DRC in a long-term development strategy, achievable thanks to well-developed action plans.

Keywords : **Macroeconomic stabilization, development, arbitration, national development strategy.**

INTRODUCTION

Au terme de sa réunion du lundi 16 décembre 2019 à Washington, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le programme de référence conclu avec la RDC, qui s'étend jusqu'en mai 2020, assorti d'un certain nombre de préalables, dont le transfert par la Banque Centrale du Congo d'un montant de 160 millions de dollars américains logés dans les banques locales vers des banques étrangères, la limitation à un niveau déterminé des déficits budgétaires et des réserves internationales ainsi que d'autres réformes de fond et d'autres critères. Sur cette base, un montant de 368 millions USD a été décaissé en faveur de la RDC au titre d'appui à la balance des paiements (Compte-rendu de la Réunion Extraordinaire du Conseil des Ministres du Jeudi 20 Février 2020, in Journal la Prospérité n° 5262 du 24 février 2020), en vue d'améliorer les réserves internationales, lesquelles passeront de 800 millions de dollars américains à 1,2 milliards de dollars (Allocution de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat, sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en Congrès, Kinshasa, RDC, Vendredi, 13 Décembre 2019). Selon le schéma classique du FMI, l'issue heureuse de ce programme constitue un pas décisif dans la conclusion d'un programme formel triennal de stabilisation macroéconomique, avec comme objectif ultime de rétablir la viabilité de la balance des paiements et la stabilité macroéconomique tout en jetant les bases d'une croissance durable et de haute qualité ainsi que d'une réduction de la pauvreté.

Par le passé, le choix de politique économique des gouvernants congolais a consisté à accorder plus d'attention aux attentes du FMI qu'aux as-

pirations légitimes des populations congolaises, et les résultats ont été malencontreux. Aujourd'hui, il faut adopter une approche globale permettant d'intégrer la stabilisation macroéconomique dans l'évolution de l'ensemble de la société, de dépasser l'analyse des agrégats macroéconomiques tout en la conservant, bien sûr, et de raisonner autant que possible en termes de groupes sociaux concrets : quels sont les enjeux des diagnostics posés et des actions envisagées pour ces groupes, quels sont les avantages dont ils profiteront et les coûts qu'ils supporteront, quel genre d'appui faut-il apporter à ces groupes ?

Il est vrai que les objectifs de stabilisation macroéconomique s'inscrivent dans un horizon de court terme alors que les objectifs du développement sont définis dans une perspective de long terme. En effet, les objectifs de stabilisation macroéconomique ne concourent pas toujours à la réalisation des objectifs du développement. Il y a, à court terme, entre stabilité et développement, une contradiction latente, ressentie de façon aiguë dans l'arbitrage à opérer entre eux, mais ces deux objectifs peuvent être rendus complémentaires à long terme. Le choix durable d'une stratégie nationale de développement permet aux gouvernants de résoudre l'arbitrage à court terme entre les objectifs de stabilisation et les objectifs du développement. Les responsables politiques des pays en développement qui se bornent à contempler l'horizon lointain n'ont guère de chances de jamais l'atteindre. Nombre des événements qui déséquilibrent une économie et rendent difficile, et parfois impossible la poursuite de stratégies à long terme surviennent à brève échéance, en l'espace de quelques mois ou de deux années, (DWIGHT H. PERKINS, Steven RADELET & David L. LINDAUER., 2014). En Afrique, le Botswana est le seul pays qui a réussi à concilier le court et le long terme.

En effet, ce pays s'est attaqué, à la fois aux objectifs de stabilisation et de développement, en se référant à son propre plan de développement national (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2016).

Le FMI a pour objectif principal de fournir un financement temporaire visant le rétablissement à court terme des grands équilibres macroéconomiques initialement rompus et la correction des vulnérabilités de l'économie et non le financement des investissements et des projets de développement. A l'inverse, la Banque mondiale fournit des fonds destinés directement à financer des routes, des écoles, des hôpitaux, des opérations agricoles et une grande variété d'autres projets et programmes, par l'octroi des prêts à moyen et long terme.

Les politiques de stabilisation macroéconomique devraient plutôt s'intégrer dans l'ensemble des objectifs du développement et être inscrites dans une stratégie de développement à long terme cherchant à faciliter la transformation des structures économiques et sociales, en vue d'assurer un retour positif d'information dans la corrélation investissement-croissance et de susciter ainsi une croissance largement partagée et favorable aux pauvres (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2016). C'est grâce à l'atteinte des objectifs du développement qu'un pays peut contribuer significativement au changement structurel, c'est-à-dire à l'accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation parallèlement à l'innovation technologique et à l'accumulation du capital (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2016).

L'hypothèse sous tendant ce papier est qu'il est possible de rechercher la stabilisation macroéconomique sans perdre de vue le développement. Les impératifs du développement devraient englober, intégrer et tenir compte des

impératifs de la stabilisation macroéconomique et non l'inverse.

L'objet de la discussion consiste à établir dans quelle mesure la stabilisation peut être réalisée grâce à des plans d'action s'inscrivant dans une stratégie de développement à long terme. Un régime guidé par un souci de planification du développement suppose avant tout, pour piloter le processus, des politiques économiques cohérentes et un système d'institutions ayant évolué par la volonté du pays lui-même. En RDC, cette réalité ne semble pas encore avoir été intériorisée par les différents acteurs et institutions de développement qui, continuent à sacraliser les prescriptions des institutions financières internationales (IFI) au détriment des stratégies de développement internes.

A part l'introduction et la conclusion, ce papier s'articule autour de cinq points. Le premier point expose brièvement le renouvellement des analyses théoriques en macroéconomie de développement. Les second et troisième points présentent respectivement les objectifs de la stabilisation macroéconomique et les objectifs du développement. Le quatrième point envisage théoriquement un arbitrage possible entre stabilité et développement. Le cinquième et dernier point procède à l'appréciation des politiques macroéconomiques et de développement appliquées en RDC au cours de deux premières décennies du XXI^{ème} siècle.

I. RENOUVELLEMENT DES ANALYSES THEORIQUES EN MACROECONOMIE DE DEVELOPPEMENT

Dans le débat classique sur la politique macroéconomique, depuis le début des années 1980, la politique monétaire l'a de plus en plus emporté sur la politique budgétaire en matière de gestion de la demande globale anticyclique, et cela

témoigne de l'influence grandissante de l'école monétariste au détriment de l'école keynésienne. Cependant, pour dégager une trajectoire dynamique assurant un équilibre macroéconomique à court terme, un retour à la politique keynésienne dans l'esprit proposé par Jan Tinbergen, est souvent préconisé. Tout compte fait, les bons choix de politique budgétaire et monétaire peuvent aider un pays, voire le monde, à sortir d'une récession, accroître l'activité sans accélérer l'inflation, ralentir une économie proche de la surchauffe, stimuler l'investissement et l'accumulation du capital, et d'autres choses encore, (Blanchard et Cohen, 2010), pouvant le positionner sur la trajectoire de développement.

La base théorique de la nouvelle doctrine en matière de développement véhiculée par le FMI et la Banque mondiale, dans ce qu'il est convenu d'appeler le Consensus de Washington (stabilité macroéconomique, ouverture commerciale et privatisations) est fondée sur la théorie monétariste et sur la nouvelle macroéconomie classique (NMC) qui mettent en évidence la théorie des Rational Expectations « anticipations rationnelles » (Robert Lucas & Thomas Sargent). La montée en puissance de la nouvelle macroéconomie keynésienne (NMK), qui accorde une place déterminante aux institutions et aux conventions en place dans les configurations de coordination des agents économiques, s'opère au cours des années 1990. En empruntant de voies différentes, l'analyse de la nouvelle macroéconomie keynésienne partage avec l'analyse de la nouvelle macroéconomie classique des principes d'une politique monétaire exclusivement dédiée à la stabilité du niveau général des prix conforme à la recherche de neutralité (Gaffard J, 2010). Elle s'impose, face à la NMC, comme la nouvelle synthèse qui vient battre en brèche l'ancienne synthèse. Elle est assimilée par l'appareil de recherche de la Banque mondiale, qui entre en conflit avec le FMI en contestant le bien

fondée des politiques préconisées par ce dernier, notamment dans le cadre de la crise asiatique ou pour régler la crise des paiements internationaux de la Russie ... On assiste ainsi à « la fin du consensus de Washington » (Assidon, 2000). Dans cette démarche, les modèles jouent un rôle central : la discussion macroéconomique est donc focalisée autour de répertoires de l'orthodoxie par le biais de pratiques correctives de modélisation économique (Boris S., 2011).

L'après-consensus se traduit par une convergence des théories du développement « vers une conception institutionnaliste et systémique (Boyer, 2001). L'accent est mis sur la gouvernance et le rejet de la dichotomie marchés vs Etats. Le développement doit être basé sur le marché tout en prenant en compte les importantes imperfections des marchés. Ces derniers ne conduisent pas spontanément l'économie vers un équilibre satisfaisant ; d'où la nécessité d'une intervention publique. En règle générale, les Etats ne doivent pas être directement impliqués dans la production ; ils ont un rôle important à jouer dans différents domaines : environnement macroéconomique stable, infrastructures, santé publique, éducation, transfert de technologie, développement durable, incitations aux exportations, soutien au secteur privé pour dépasser les échecs de coordination, assurer une croissance équitable réduisant la pauvreté et les inégalités, régulation du secteur financier, et fourniture de biens publics.

Le nouveau consensus se concentre sur les thèmes analysés par Growth Report : Stratégies for Sustained Growth and Inclusive Development (Spencer Report) et stratégie plus globale suggérée par Dani Rodrik (diagnostics de la croissance), la réduction de la pauvreté (objectifs du millénaire pour le développement, OMD, 2000), les expériences aléatoires (Duflo) et l'évaluation des politiques publiques

(expériences randomisées), la résurgence des inégalités (2010), et les objectifs du développement durable, ODD, 2015-2030. La principale lacune demeure la question du financement du développement des pays d'Afrique Subsaharienne, qui, devrait être comblée en recherchant le financement auprès de sources plus stables, comme l'épargne intérieure et les investisseurs étrangers véritablement soucieux de participer au développement, notamment par les transferts de salaires des travailleurs et les transferts de capitaux assurés par la diaspora, éventuellement, par exemple, par l'émission d'obligations destinées à la diaspora.

A côté de l'économie orthodoxe ou mainstream, qui s'appuie sur l'hypothèse du monoéconomisme et n'a pas, par définition, d'hypothèse sur le sous-développement (un retard), il y a bien sûr la théorie hirschmanienne et les théories néomarxistes du développement (Prebisch (1950), Singer (1950), A. Emmanuel (1969), d'A.G. Frank (1970), et S.Amin (1976). Ci-après quelques apports majeurs de ces deux versions de l'Economie du développement : - refus du monoéconomisme, - conception du développement reposant sur les changements de structures au sein de la croissance (croissance et développement s'entretenant réciproquement), - importance de la question de la répartition car des inégalités trop importantes sont facteurs de blocage, - reconnaissance, même si encore trop discrète, du rôle des institutions dans le développement.

Néanmoins, l'économie du développement, tant dans sa version hirschmanienne que néomarxiste, paraît d'une part, cheminer hors des apports microéconomiques (théorie de la firme), (R.H. Coase 1937), économie des coûts de transaction (O.E. Williamson (1985, 1996), économie des contrats (incomplets), théorie

de l'agence (Jensen, Meckling, ...), théorie des droits de propriété, ancienne version (Alchian, Demsetz), nouvelle version (le modèle GHM) ; auxquels elles font rarement référence, et d'autre part, rester remarquablement muette sur la coordination ou comment le tout tient, qui est devenue une question centrale de l'économie politique lors de ces dernières décennies et n'aborde pas la question de la monnaie, du crédit [Palloix 1999], et de leurs rôles majeurs dans le processus de développement.

II. OBJECTIFS DE LA STABILISATION MACROECO-NOMIQUE

L'économie est envisagée comme intrinsèquement instable. L'économie enregistre fréquemment des chocs sur l'offre ou sur la demande. La stabilisation macroéconomique est indispensable au bon fonctionnement d'une économie de marché. Les responsables politiques considèrent la stabilisation comme l'une de leurs responsabilités majeures. Elle tente d'amortir le cycle conjoncturel et d'atténuer ses phases aiguës, alternativement l'inflation et le sous-emploi, entre lesquelles l'économie se meut comme un navigateur tombant de Charybde en Scylla (Saiens, 1988). Il va de soi que le cycle doit être stabilisé par une politique monétaire, une « fiscal policy » étayée par des aménagements monétaires et en définitive par un contrôle contraignant des prix et des revenus. Les politiques monétaire et budgétaire devraient simplement viser à éviter les récessions prolongées, à freiner les surchauffes et à contrôler les pressions inflationnistes. La politique macroéconomique devrait « aller contre le vent », stimulant l'économie, lorsqu'elle est déprimée et la ralentissant lorsqu'elle menace la surchauffe (Mankiw, 2006). Keynes soutient que les autorités doivent résoudre les problèmes à court terme et non laisser les forces du marché les régler à long terme, car, selon lui, «à long terme, nous se-

rons tous morts» (Jahan et al., 2014). La politique monétaire est une importante composante des politiques de stabilisation en raison de son puissant impact sur la demande agrégée. Même quand la politique monétaire n'y parvient pas, la politique budgétaire peut stimuler l'économie (Stiglitz, 2019). La politique monétaire comme la politique budgétaire sont là pour contenir une instabilité qui est inhérente à une économie de marché soumise à des changements structurels. Elles sont là pour lisser les déséquilibres, pour permettre qu'ils se compensent dans le temps, non pour prétendre les éliminer. Elles jouent le rôle de la stabilisation macroéconomique face à des chocs exogènes qui éloignent l'économie de l'équilibre (prix stables et plein emploi des facteurs de production), c'est - à - dire la réduction des écarts par rapport à cet équilibre. Si cela est certes compréhensible dans une économie avancée se trouvant au voisinage de l'équilibre du plein emploi dans des circonstances normales, cette optique n'est pas du tout indiquée pour les pays à faible revenu, dotés de larges réserves de ressources inemployées et qui attendent d'être utilisées comme moyens productifs.

Dans la phase de la stabilisation, le débat entre austérité et relance se poursuit, ce qui témoigne de l'importance des autres instruments de politique économique dans le traitement des déséquilibres. Les politiques visant la stabilité macroéconomique sont des politiques macroéconomiques dont les résultats escomptés sont entre autres la stabilité des prix (notamment la réduction de l'inflation), l'assainissement des finances publiques (la réduction des déficits et de l'endettement publics) et la stabilité des paiements extérieurs (stabilité du taux de change), etc. Les politiques économiques de stabilisation ne participent qu'à dessiner la conjoncture économique avec ses hauts et ses bas puisqu'elles consistent à faire se succéder des phases de sta-

bilisation « stop » et de relance « go », politiques de « stop and go », sans amorcer des profonds changements structurels.

Une politique de stabilisation intelligente repose sur la connaissance de la pression exacte à exercer sur chaque élément de la politique suivie et de la durée de cette pression. Toutefois, même un programme de stabilisation cohérent et bien conçu peut échouer. L'échec d'un programme vient parfois de ce que les mesures n'ont été que des demi-mesures, ou de l'opposition politique ou encore des anticipations des agents économiques (O. Blanchard & D. Cohen, 2010). Lorsqu'on place une économie dans une perspective structurelle de longue durée, il faut savoir s'occuper de la conjoncture en poursuivant les objectifs de stabilisation macroéconomique en vue d'atteindre les objectifs du développement.

III. OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT

Depuis l'après guerre, les débats en économie de développement portent sur les objectifs et les facteurs du développement. Les objectifs du développement doivent tenir compte des besoins et des aspirations exprimés par les populations. Très souvent, les objectifs du développement sont déclinés dans une stratégie de développement à long terme, qui s'inscrit à son tour, dans une politique de développement. Il faut, préciser Kabeya, (2019), « penser des stratégies et politiques de développement qui soient efficaces, c'est-à-dire qui tiennent compte des problèmes concrets, des enjeux vécus et des défis réels de chaque pays sous-développé pour peu qu'ils s'efforcent de se développer ».

L'échec de nombre de tentatives de développement dans les pays du tiers monde illustre à sa manière un certain échec de la (des) théorie (s) du développement économique, (Houssein & Palloix, 2003). Les théories traditionnelles

et l'histoire du développement renseignent qu'il existe plusieurs types de stratégies de développement (substitution aux importations ou remplacement des importations, orientation d'ouverture et promotion des exportations, etc.). A chaque stratégie de développement correspond un nombre bien définis d'objectifs spécifiques à atteindre.

Généralement, le développement vise à améliorer la qualité de vie des individus et à accroître leur capacité à influencer sur leur avenir. Etant une amélioration qualitative des conditions de vie de la population, le développement est resté pendant longtemps difficile à quantifier ou à évaluer, sauf à recourir à une batterie d'indicateurs... (Bouyacoub, 2012). Pour y parvenir, différentes stratégies de développement retiennent les objectifs du développement ci-après :

- accroître le revenu/PIB par habitant ou par tête ;
- réduire la pauvreté et les inégalités ;
- améliorer le développement humain.

Les spécialistes du développement ont souvent utilisé la croissance du produit intérieur brut (PIB) par tête comme un équivalent du développement, en partie parce qu'elle est associée au progrès social et en partie aussi par opportunisme. Cependant, on ne saurait voir dans le PIB le seul indicateur des progrès du développement, dans la mesure où sa qualité varie énormément d'un pays à l'autre. Les revenus par tête augmentant, plusieurs aspects de la qualité de vie progressent également, mais pas tous, pas au même rythme et pas de manière inéluctable. La croissance économique a souvent été associée positivement à la réduction de la pauvreté. Pour réduire la pauvreté, la croissance devrait généralement être relativement stable et s'étendre au plus grand nombre. Point n'est besoin de rappeler que la plupart des pays riches en ressources naturelles continuent à générer une croissance

non inclusive et donc non partagée par tous. L'indice de développement humain (IDH) s'intéresse à mesurer la possibilité de mener une longue vie en bonne santé et la possibilité d'acquérir des connaissances et d'accéder aux biens, à l'emploi et au revenu nécessaires pour bénéficier d'un niveau de vie décent. Il permet de mesurer le développement sur le plan individuel et peut aussi contribuer à attirer des investisseurs en leur proposant une main-d'œuvre plus instruite et en meilleure santé, capable d'augmenter le rendement de leur capital. Il en résulte qu'en mettant l'accent sur le développement humain, il serait possible de promouvoir une accélération de la croissance à long terme. Un investissement inadéquat dans le capital humain des pauvres exacerbe et perpétue la pauvreté et les inégalités de revenus. La faiblesse des investissements dans le capital humain aujourd'hui conduira, bien entendu, à un faible niveau de vie demain.

Bref, il y a consensus autour de l'idée que le développement crée des conditions favorables à la croissance. En revanche, la relation inverse ne va pas de soi : la croissance n'entraîne pas mécaniquement le développement. L'accroissement des ressources peut être monopolisé par une minorité et il n'y a pas alors de progrès économique et social Voir (Indicateurs de croissance et de développement).

IV. STABILITE ET DEVELOPPEMENT : UN ARBITRAGE EST-IL POSSIBLE

Beaucoup de décisions macroéconomiques nécessitent un arbitrage entre les gains de court terme et les coûts de long terme. En termes de politique économique, les gouvernants ont un arbitrage à faire : soit assurer la stabilité du cadre macroéconomique au prix d'une détérioration des indicateurs du développement, soit rechercher l'amélioration des indicateurs du développement dans un contexte d'instabilité macroé-

conomique. Même s'il relève du domaine du possible, l'arbitrage entre stabilité et développement n'a jamais été la préoccupation de certains gouvernements qui se contentent toujours des satisfécits des Institutions de Bretton Woods (IBW) au mépris des aspirations légitimes des masses laborieuses. Pourtant comme le suggère Ngonga, (2017), il devient urgent, au même moment que les actions de stabilisation économique sont entreprises, de se lancer sur les axes prioritaires de transformation structurelle de l'économie..., avec pour finalité le développement du pays.

Les programmes de réformes réalisés sous les auspices du FMI et de la Banque mondiale comprennent deux volets : la stabilisation et l'ajustement structurel. Les instruments de politique économique, préconisés par le FMI et la Banque mondiale, visent essentiellement à assurer la flexibilité de l'économie, à casser les rentes et à faire émerger les acteurs innovants. La stabilisation vise, par la variation du taux de change, par la baisse de l'absorption et (ou) le rationnement de l'offre de monnaie, à réduire les déséquilibres macroéconomiques intérieurs et extérieurs. L'ajustement structurel réalise les réformes des marchés et des institutions permettant d'établir les conditions d'une croissance soutenue, (Hugon, 2001), d'une réduction de la pauvreté et exerce implicitement les pressions sur le pays concerné pour une intégration accrue dans les échanges mondiaux. Le contenu précis des politiques de stabilisation et d'ajustement diffère suivant les pays.

L'expérience démontre que les remèdes classiques du FMI ainsi que les prescriptions de politique orthodoxe, tels qu'ils ressortent du Consensus de Washington et du Consensus dit post-Washington, n'ont juste réussi qu'à maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, avec en toile de fond une croissance économique non

partagée par tous et ne sont pas parvenus à susciter un changement structurel assez rapide pour résoudre les problèmes pressants du développement du pays concerné.

Mais plusieurs exemples historiques démontrent que ces deux institutions sœurs ne sont pas encore parvenues, d'une part à concilier leur mandat avec la recherche d'une économie stable et d'un développement économique durable, et d'autre part, à éviter les contradictions dans l'élaboration de programmes administrés aux pays en voie de développement. Non seulement les PAS ont eu pour conséquence de remettre en cause l'idée même de développement, ou du moins de le discréditer sévèrement, mais ils vont participer à affaiblir et déstructurer un nombre important d'Etats en développement... (Roch, 2016). Dans ces conditions, les IBW devraient logiquement se cantonner à la stabilisation macroéconomique à court terme et laisser la latitude à chaque pays de définir souverainement sa stratégie de développement à long terme pour lui permettre d'amorcer le processus d'introversion de sa propre économie nationale. L'idéal serait que les politiques macroéconomiques (politiques budgétaire et monétaire) du FMI et de la Banque mondiale s'intègrent dans une stratégie nationale de développement à long terme, qui serve de base pour formuler les décisions stratégiques permettant d'arbitrer entre la stabilité et le développement.

Au fond, plutôt que d'admettre aveuglement la thèse dominante qui ne correspond qu'à un arbitrage entre stabilisation macroéconomique et développement, la seule démarche défendable consiste bien à identifier les thèses en présence, c'est-à-dire les solutions proposées, à analyser systématiquement les avantages et les coûts de chacune d'entre elles pour divers groupes sociaux (ou groupes d'intérêts : bourgeoisie compradore, technocrates, classe moyenne, salariés,

paysans, lumpen), et à définir ainsi les marges de manœuvre effectivement ouvertes pour les responsables des choix politiques.

Au-delà de la stabilisation macroéconomique, parvenir à l'émergence 2030 exige, une volonté politique pour renforcer le rôle de l'Etat et le doter des institutions capables de formuler des stratégies et politiques de développement, ainsi que des moyens pour les mettre en application. L'intervention de l'Etat, à un degré plus ou moins grand est une condition de la transformation des structures socioéconomiques et de relance de l'économie sur des bases nouvelles et durables. La transformation des structures économiques suppose non seulement un investissement productif dans de nouveaux secteurs, pour assurer la diversification économique, mais également un ferme désir d'améliorer la productivité dans les secteurs primaires traditionnels.

Pour entreprendre la transformation profonde d'une économie traînant encore des structures héritées de la colonisation, selon Claude Joachim Tiker Tiker (2016), suggère qu'il faut un Etat développementaliste à l'image des dragons asiatiques. Beaucoup de pays qui ont réussi une transformation brillante (Chine, Corée du sud, Indonésie, Malaisie, etc.) ont dû rejeter l'immixtion excessive des institutions de Bretton Woods dans leurs choix en politiques publiques, en projets propulseurs, et sources de mobilisation des ressources financières. Leurs élites ont fait triompher l'intelligence synergétique endogène, portée par la souveraineté, dans l'opérationnalisation de leurs schémas de développement. Il va sans dire que la plupart des pays qui ont enregistré des performances économiques durables sur plus d'une décennie, n'ont eu de cesse de recourir massivement aux théories de la dynamique de transformation sociale 'de type révolutionnaire' qui visent non seulement la transformation des structures éco-

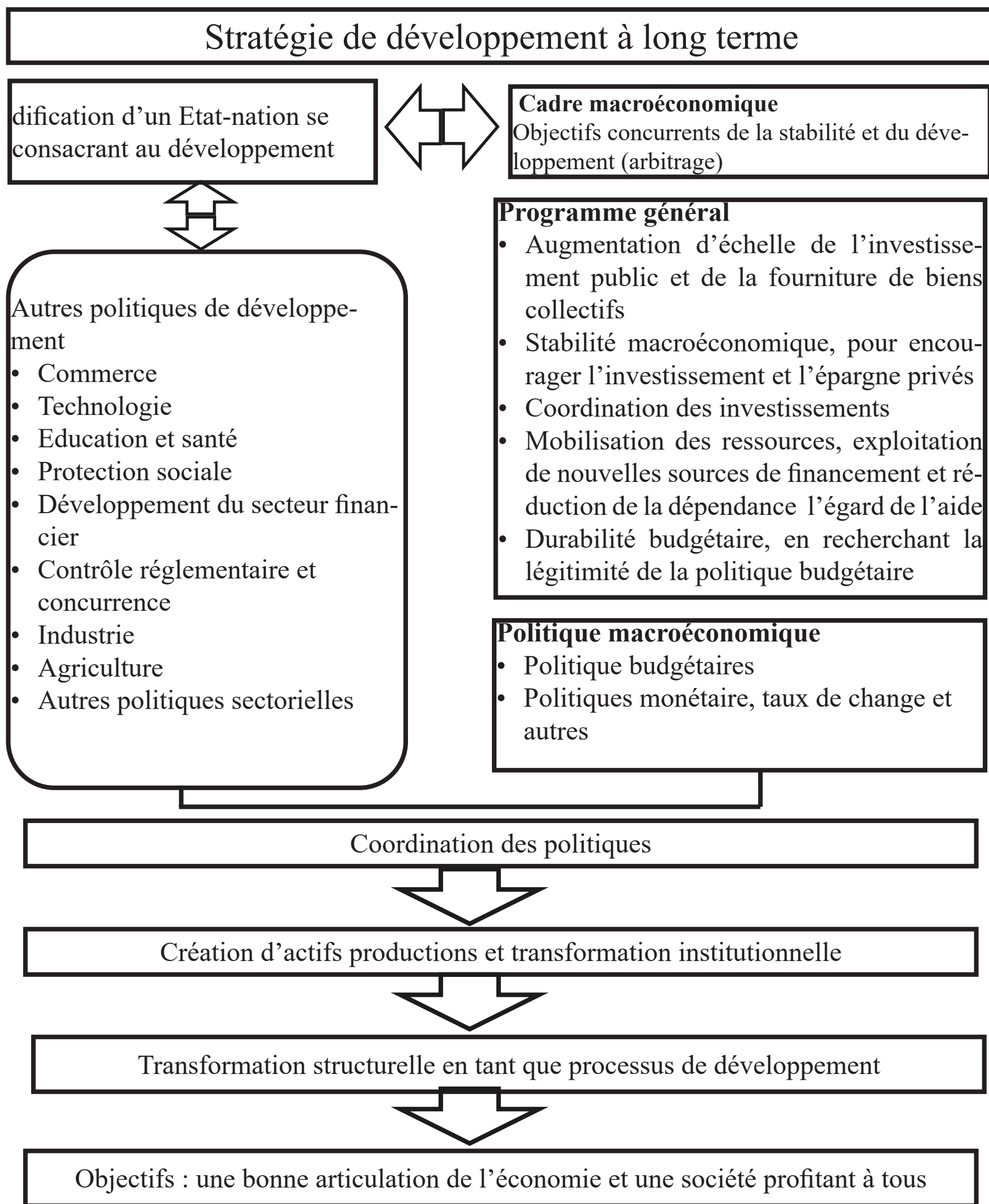
nomiques mais également le changement de la mentalité de l'homme, grâce aux contradictions internes du système économique (Boukharine, 1921). Ces contradictions et ces luttes plus ou moins longues, plus ou moins violentes proviennent de la confrontation permanente entre les « forces conservatrices » ou de « statu quo » et de « maintien » et les « forces du changement ».

En vue de garantir la prise en charge de son propre développement, chaque pays devrait s'appropriier à la fois des programmes de stabilisation macroéconomique et des politiques de développement. Une politique de développement définit toujours une stratégie nationale de développement à long terme qui vise l'avènement d'une économie bien articulée et d'une société profitant à tous. Dans cette perspective, une politique de développement ne peut, selon Michel Norro (2005) se limiter à des réponses immédiates aux problèmes du jour. Cet auteur indique qu'il est logique de parer au plus pressé et de venir au secours de populations dont les besoins élémentaires en matière de nourriture, de soins de santé, d'enseignement, de sécurité ne sont pas ou ne sont plus satisfaits « phase de la stabilisation macroéconomique ». Il importe toutefois d'aller rapidement au-delà de mesures d'urgence et de mettre en place les conditions d'un « développement économique durable ».

Cela implique en priorité, de considérer la question de l'identification et du statut des groupes sociopolitiques qui détiennent le pouvoir et en disposent à leur guise en opérant des choix économiques contreproductifs pour le développement national et ensuite de mettre en place une stratégie nationale de développement à long terme qui intègre un cadre macroéconomique de long terme étroitement lié à l'édification d'un État-nation qui, se consacrant au développement, doit rendre des comptes aux acteurs na-

tionaux et être susceptible d'arbitrer les objectifs concurrents de la stabilité et du développement.

La Figure 1.1. Ci-haut dessine le cadre macroéconomique approprié aux pays en développement



qui cherchent à atteindre les deux objectifs concurrents de la stabilité et du développement dans un programme politique général couvrant la coordination des investissements, la mobilisation des ressources et la viabilité budgétaire à terme au moyen de politiques budgétaire, monétaire, du taux de change et des finances. Seul, un tel cadre macroéconomique visant la transformation structurelle du pays peut lui permettre d'atteindre des objectifs sociaux plus élevés (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2016), en tenant compte des autres politiques de développement d'importance critique pour la transformation structurelle telles que le commerce, la technologie, le développement financier, le contrôle (réglementation et concurrence), les questions de protection sociale, l'éducation et la santé, et diverses politiques sectorielles concernant, par exemple, l'industrie et l'agriculture (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2016), l'aménagement du territoire, les transports et les infrastructures.

De telles politiques macroéconomiques doivent viser cinq grands objectifs : (i) augmenter l'échelle de l'investissement public et de la fourniture des biens collectifs ; (ii) maintenir la stabilité macroéconomique, de façon à attirer durablement les investissements privés ; (iii) coordonner les politiques d'investissement et autres politiques de développement ; (iv) mobiliser les ressources et réduire progressivement la dépendance à l'égard de l'aide ; (v) préserver la viabilité budgétaire à terme par l'établissement de la légitimité des opérations budgétaires.

Les faits démontrent que l'étape de stabilisation macroéconomique s'est souvent difficilement accompagnée de l'amorce du développement d'un pays. Le conflit entre stabilité et dévelop-

pement persiste du fait que les objectifs de stabilisation macroéconomique sont souvent définis et poursuivis sans se référer aux objectifs du développement. En réalité, les objectifs de stabilisation ont été mal intégrés aux stratégies de développement à long terme, et les problèmes du court terme ont souvent été à la base de l'action menée. Les Programmes d'Ajustement structurel (PAS) ont retardé l'implication étatique dans des domaines clefs, ce qui a mené à une dégradation de la qualité des services publics offerts et retardé le développement à plusieurs niveaux, (Mekioni, 2016). L'idée centrale a toujours été qu'une situation macroéconomique saine, à elle seule, amènerait les investisseurs privés à faire progresser le développement, et qu'une stratégie étatique de développement était donc inutile. Erreur de conception et d'approche. Pour ne pas exagérer, le cadrage macroéconomique à mettre en place apparaît souvent comme une suite de tâtonnements et d'arrangements entre les administrations nationales et les organisations internationales !

V. POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT : CONTENU, OBJECTIFS ET RESULTATS

En remontant depuis la période des années 1967 jusqu'à ce jour, il est possible de procéder à une évaluation rapide de la politique nationale de développement en arbitrage avec les opérations de stabilisation macroéconomique.

En effet, la problématique de l'option entre développement et stabilisation macroéconomique s'est posée sous le régime de MOBUTU. Entre 1968 et 1973, période de six ans au cours de laquelle l'économie congolaise a atteint son âge d'or (boom minier) caractérisé par une stabilisation économique remarquable, ce régime n'a pas manqué de lancer de grosses in-

frastructures de développement national (Barrage hydro-électrique d'Inga, Sidérurgie de Maluku, Centre commercial et industriel du Zaïre (CCIZ), Cité de la Voix du Zaïre, Echangeur de Limete, Asphaltage de la Route n°1, Ponts sur le fleuve Congo à Matadi, ou sur le Kwango, apogée de la Gécamines, développement des secteurs de la santé, de l'éducation... Mais tous ces projets gigantesques qui relèvent des choix mal avisés et inappropriés des investissements improductifs opérés par des dirigeants politiques congolais, n'ont nullement été intégrés dans un quelconque plan de développement en l'absence d'une stratégie nationale de développement clairement définie.

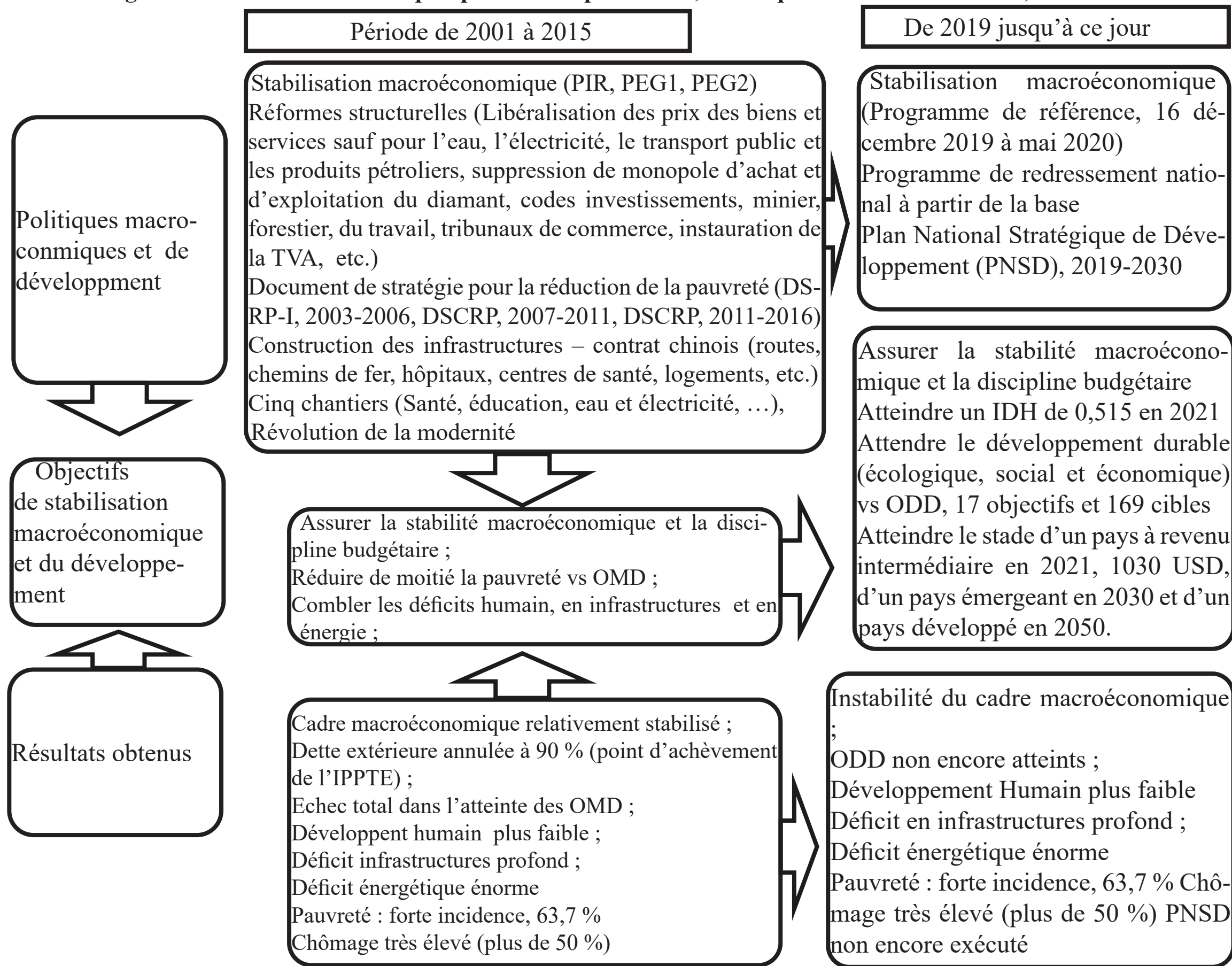
A part des expériences avortées du Plan Décennal (1960-1969) et du Plan Quinquennal (1986-1990), la RDC n'a connu aucun plan de développement digne de ce nom, sauf une profusion de programmes. En réalité, la quasi-totalité des plans dits de « développement » ont connu des insuffisances ayant entamé leur mise en œuvre et limité leurs résultats ou mieux leurs impacts sur l'amélioration des conditions de vie de la population.

Depuis le milieu de la décennie 1970, la RDC

est soumise à la rigueur et à l'austérité des programmes de stabilisation du FMI (1976-1977), des programmes d'ajustement structurel (FMI et Banque mondiale) avec leurs programmes d'investissements publics (PIP) respectifs 1980-1981 et 1983-1985, avec toute une décennie vide de développement (1990), marquée par une instabilité macroéconomique légendaire aggravée notamment par le double pillage de 1991 et 1993, la rupture de la coopération structurelle, l'instabilité sociopolitique et les conflits armés, etc.

Au cours de deux premières décennies du millénaire, l'économie congolaise est demeurée sous la coupe de la stabilisation macroéconomique dans le cadre des programmes d'ajustement structurel du FMI, accompagnée par un programme de redressement économique porté à la fois par la Banque mondiale axé sur les réformes structurelles et la stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté, par la Chine dans le domaine de la reconstruction et des infrastructures ainsi que par la stratégie nationale de développement déclinée dans le Plan National Stratégique de Développement 'PNSD', publié depuis 2015.

Figure 1.2. Réformes économiques préconisées par le FMI, la Banque mondiale et la Chine, 2000-2020



Parallèlement aux remèdes classiques du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'aux prescriptions de politique orthodoxe, tels qu'ils ressortent du Consensus de Washington et du Consensus dit post-Washington, des programmes et des slogans nouveaux censés porter la reconstruction et les infrastructures surgissent au Congo : Cinq chantiers, Contrat chinois, Révolution de la modernité, Programme de 100 jours, Redressement national à partir de la base etc. Leur manque de contenu, de contours et d'échéance n'a pas facilité une perception nette de leurs retombées sur la vie économique et sociale dans le pays. Ces différents programmes n'ont juste réussi qu'à générer la croissance économique non partagée par tous, n'ont pu apporter aucune transformation de fond dans la société et ne sont pas parvenus à susciter un changement structurel assez rapide pour résoudre les problèmes pressants du développement du pays.

Bref, il y a une constante qui se lit dans tous ces programmes : l'absence totale de vision à long terme dans les actions menées, attestée par le caractère disparate et ponctuel des mesures et contre mesures, légales et illégales, prises ici, annulées là-bas et reprises en dehors d'un cadre cohérent et clairement défini dans le temps et dans l'espace, (Essimbo, 2003).

- Première phase de stabilisation macroéconomique, de réduction de la pauvreté et de la reconstruction nationale, 2001-2012

A l'aube du millénaire, le FMI et la Banque mondiale proposent à la RDC, des orientations d'un programme de « redressement » macroéconomique. En effet, après la mise en œuvre réussie d'un programme de référence dénommé Programme Intérimaire Renforcé, PIR (A l'issue de la mise en œuvre du PIR, l'hyperinflation est cassée, un régime de change flottant est

instauré, les finances publiques sont assainies), 26 mai 2001 au 31 mars 2002 par le FMI ; le pays a conclu deux Programmes de stabilisation macroéconomique, à savoir le Programme Economique du Gouvernement « PEG1 », 31 mars 2002 au 31 mars 2006 et le Programme Economique du Gouvernement « PEG2 », 12 décembre 2009 au 10 décembre 2012. Un mois avant cette échéance, c'est-à-dire en novembre 2012, le pays a connu l'arrêt du programme formel avec le FMI.

Les programmes de stabilisation du FMI s'accompagnent généralement d'une aide substantielle, provenant non seulement du Fonds mais aussi de la Banque mondiale et de donateurs bilatéraux. A ce titre, les trois programmes de stabilisation macroéconomique précités ont bénéficié d'importants appuis budgétaires et à la balance des paiements.

Le PIR a bénéficié des appuis du FMI à la balance de paiements d'un montant de 750 millions de dollars et des appuis budgétaires de la Banque mondiale de 904 millions de dollars américains.

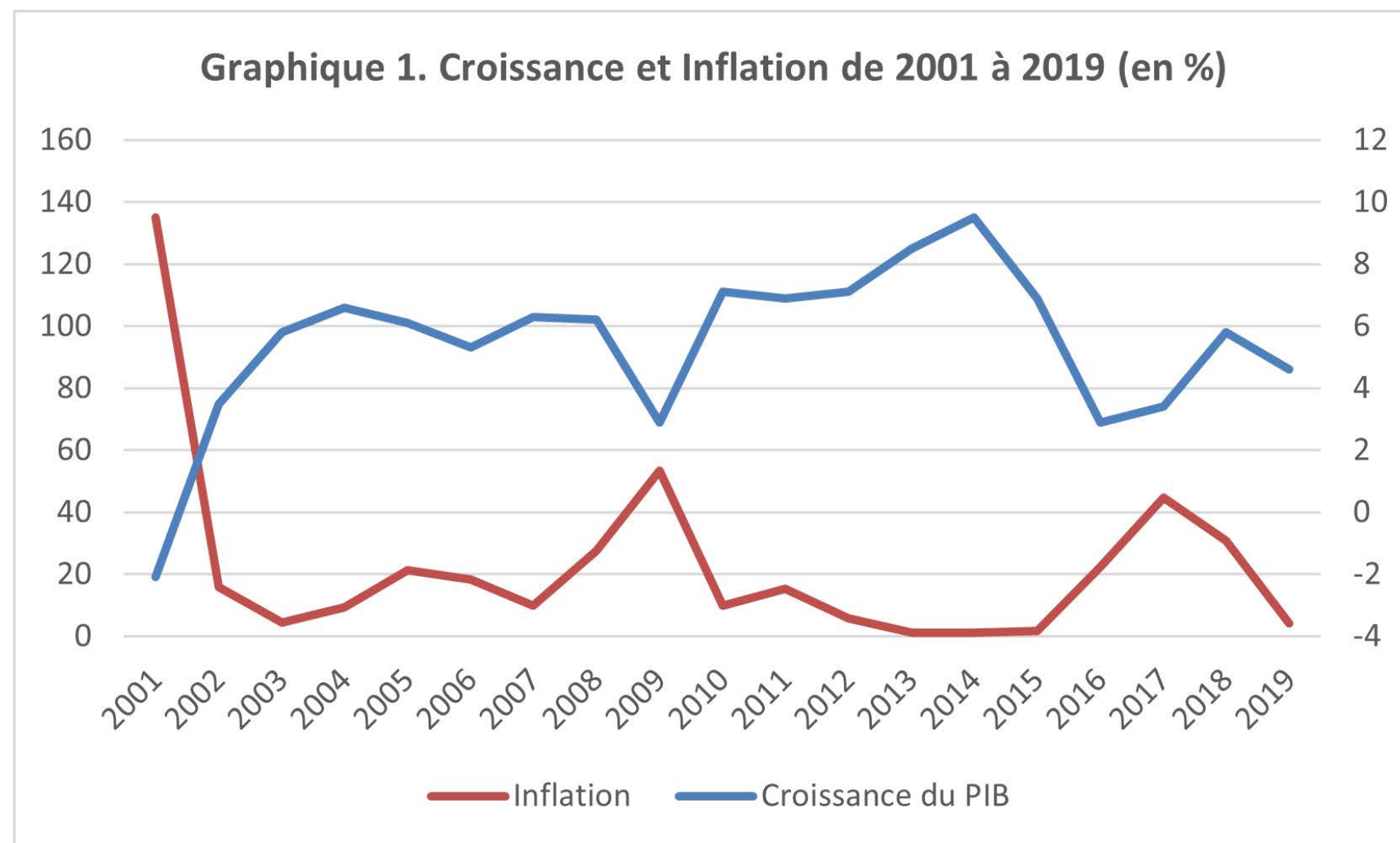
Dans le cadre du PEG1, la RDC a bénéficié des ressources au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) d'un import de 580 millions de DTS dont 420,0 millions étaient affectés à l'apurement des arriérés vis-à-vis du FMI et le reste, destiné au soutien à la balance des paiements à raison de 26,7 millions de DTS à chaque conclusion satisfaisante d'une revue.

Le PEG2 quant lui, a bénéficié du FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'un montant d'environ 551,8 millions de USD. La RDC a obtenu en outre une aide intérimaire supplémentaire d'environ 72,7 millions de dollars US

au titre de l'Initiative Renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) dans le but de réduire ses paiements au titre du service de sa dette envers le FMI.

Depuis 2001, un effort interne de discipline monétaire et budgétaire soutenu par les différents

programmes de stabilisation susmentionnés, a entraîné un véritable renversement de tendance au niveau des indicateurs macroéconomiques : l'hyperinflation a été cassée et la croissance a repris depuis 2002 comme l'indique le graphique ci-après :



Source : Banque Centrale du Congo, Condensés d'informations statistiques 2004, 2012 et 2019.

Depuis 2001 jusqu'à ce jour, l'économie congolaise enregistre des taux de croissance réels positifs, avec un pic de 9,5 % en 2014, après un mouvement de ralentissement intervenu en 2009, à la suite de la crise financière, suivi d'un repli à partir de 2016. La forte croissance observée entre 2010 et 2015 n'a pas entraîné un développement des capacités productives, ni une transformation structurelle de l'économie. La nature non inclusive et non durable de cette croissance est reconnue par diverses sources, car cette croissance est fortement tributaire des cours des minerais (cuivre, cobalt surtout), prin-

cipale source de financement de l'économie. Rien de miraculeux lorsqu'un pays post-conflit affiche des taux de croissance élevés. D'aucuns parlent d'une croissance de rattrapage. D'autres estiment qu'il s'agit là d'une longue phase d'expansion qui dépasse historiquement celle qu'a connue le pays entre 1968 et 1973.

La croissance économique retrouvée en RDC a eu comme talon d'Achille la stabilité des prix intérieurs. En effet, le taux d'inflation fin période a sensiblement baissé, atteignant des niveaux planchers de 1,08% en 2013, de 1,26% en

2014 et de 1,6% en 2015, grâce à une discipline budgétaire et à une stabilité relative du taux de change.

Pour y parvenir, les politiques macroéconomiques conjoncturelles (politique monétaire, politique budgétaire) ayant porté la stabilisation macroéconomique n'ont pas été suffisamment soutenues par un arsenal de politiques sectorielles capables de créer une véritable dynamique de développement interne en RDC. Il en est résulté une inadéquation entre les objectifs macroéconomiques poursuivis durant cette période et les objectifs du développement.

La politique budgétaire a été mise en œuvre dans le cadre d'une faible marge de manœuvre due à une mobilisation insuffisante de recettes domestiques et des recettes d'exportation minières. Or, une meilleure mobilisation des recettes fiscales est cruciale pour à la fois maintenir la stabilité macroéconomique et répondre aux besoins de développement de la RDC. Cette mobilisation pourrait lancer un cercle vertueux où plus de moyens permettraient de renforcer l'Etat et son fonctionnement, surtout au moment où les mauvaises nouvelles en provenance de la Chine (Il s'agit des nouvelles liées à la pandémie de COVID 2019, qui exerce des effets collatéraux dévastateurs sur l'économie mondiale – choc de l'offre et de la demande – chute des exportations en raison de fermetures des frontières et du confinement : Coup d'arrêt de la croissance dans les grandes économies au premier trimestre 2020, avec notamment une récession de 6,1 % en France, sévère de 6,3 % depuis 50 ans en Allemagne, pays champion de l'orthodoxie budgétaire, de 4,8 % au premier trimestre aux USA (l'économie va chuter au niveau sans précédent au second trimestre), une baisse de 6,6 % de croissance au premier trimestre en Chine, et le Liban, un des pays les

plus endettés au monde n'hésite pas de faire de courbettes auprès du FMI pour obtenir près de 10 milliards de dollars dans le cadre d'un plan de relance (France 24, Journal 20, le 29 Avril 2020). Dans la foulée, les chiffres de la croissance devraient être revus à la baisse au niveau de l'économie mondiale (contraction de 3 %, FMI), des économies de l'Afrique Subsaharienne (la croissance du PIB pourrait tomber de 3,2 % à 1,8 % en 2020, CNUCED) et de l'économie congolaise (Initialement prévu à 5,4 %, le Comité Permanent du Cadrage macroéconomique (CPCM) a revu à la baisse le taux de croissance, le ramenant à -1,9 % d'ici fin 2020). Ce qui a amené la Banque Centrale du Congo (BCC) à déclarer en date du 19 juin 2020 que « la pandémie du Coronavirus ravage l'économie de la RDC ». Sous un autre registre, le chômage atteint plus de 1,6 milliards personnes, la moitié des personnes en âge de travailler à l'échelle mondiale. Le 1er mai, date mondialement reconnue comme « fête de travail » a été transformé en journée de revendications dans plusieurs grandes villes du monde), partenaire commercial privilégié de la RDC, au deuxième trimestre 2020 ne rassurent guère quant aux perspectives de croissance à moyen terme. Car seul un Etat plus efficace parvient à mobiliser plus de moyens pour mettre en place les réformes et les politiques à même de permettre à la société de gravir les échelons de développement (Banque Mondiale).

La politique monétaire, quant à elle, a bénéficié de la prudence budgétaire et de l'arrêt du financement monétaire du budget '(En RDC, la Constitution et les Statuts de la Banque Centrale du Congo frappent d'interdit tout recours de l'Etat aux avances de la Banque Centrale du Congo pour financer son déficit).

Le levier monétaire a été enterré comme mécanisme de financement de la croissance. Tou-

tefois, le niveau élevé de dollarisation de l'économie (86 % des dépôts et 91 % de crédits) et le faible niveau de réserves en devises (A peine 2 à 3 semaines d'importations au lieu de 3 mois d'importation reconnus comme norme internationale) laissent peu de marges à la Banque Centrale du Congo pour mettre en place une politique monétaire efficace. Une diminution de la dollarisation, un lissage du taux de change et une amélioration du niveau de réserves de change pourront permettre à la politique monétaire de jouer un rôle important dans la gestion macroéconomique et des chocs.

Il est vrai que l'économie congolaise a été exposée à de nombreux chocs domestiques et internationaux tels que les différentes rébellions et guerres d'agression, la crise financière de 2008, la baisse des cours mondiaux des minerais et l'effondrement de la demande mondiale qui s'en est suivie au troisième trimestre de l'année 2015, etc. Les fluctuations conjoncturelles provoquées par ces différents chocs (A défaut d'une contre-offensive de la part des pouvoirs publics, ces chocs économiques accroissent l'incertitude et les risques pour les producteurs et investisseurs privés, lesquels recourent à des mesures défensives qui réduisent les investissements à venir, aggravent la crise et mettent en échec la politique de développement.) ont engendré des pressions sur les prix plus ou moins prononcées et mis à nue toute la fragilité de la croissance retrouvée. Certes, des tels phénomènes sont inévitables et méritent l'attention des gouvernants mais ils ne devraient pas constituer leurs seules préoccupations.

Au cours de la période sous étude, la RDC est admise à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en 2003, et bénéficie d'un allègement de plus de 90 % de sa dette extérieure en 2010. Différentes versions de Documents

de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ((En réalité, le simple fait de rajouter une stratégie de réduction de la pauvreté à une politique macroéconomique inspirée par les programmes d'ajustement structurel, en reconnaissant les aspects complexes de la relation entre croissance et pauvreté, peut poser des problèmes en mettant en relief les incohérences internes de l'ensemble des politiques préconisées. En RDC, ces différents documents stratégiques ont été rédigés dans la perspective d'une diminution du fardeau de la dette extérieure et de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), avec comme objectif-clé la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015) sont élaborées et mises en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale : DSRP-I (2003-2006), DSCR de première génération (2007-2011), DSCR de deuxième génération (2011-2016).

Après près de 10 ans de tentatives d'appréciation des DSCR (Loin d'être des véritables programmes de lutte contre la pauvreté, les DSCR ont plutôt contribué à l'appauvrissement national.), plusieurs gouvernements africains au nombre desquels il faut compter celui de la RDC ont décidé du changement de paradigme et de passer à la phase de développement, en mettant en place des plans nationaux de développement économique et social, pour mieux lutter contre la pauvreté. Loin d'être des véritables programmes de lutte contre la pauvreté, les DSCR ont plutôt contribué à aggraver le processus d'appauvrissement national en RDC, (MULUMBA TSHIENDA, C., 2017). Une lutte efficace contre la pauvreté requiert plus de moyens et d'engagements. Cette lutte est envisageable dans le cadre d'un programme endogène national s'inscrivant dans une stratégie globale de développement. Comme l'a si bien écrit Tandon Yash (2009) : Si vous ne pouvez

pas concevoir le destin de votre propre nation par l'autodétermination, vous vous destinez à être déterminés par les forces externes.

Par ailleurs, depuis 2008, la RDC a signé un accord de coopération avec un consortium des sociétés chinoises « Contrat chinois », basé sur le troc des minerais pendant 30 ans contre quelques infrastructures, notamment 3.500 km de routes, 3.200 Km de chemins de fer, des infrastructures de voiries surtout à Kinshasa, 31 hôpitaux de 150 lits et 145 centres de santé, 5.000 logements, avec l'exonération totale de tous les impôts, droits, taxes, douanes, redevances directs et indirects, à l'intérieur ou à l'import et à l'export, payables en RDC. Par la signature de cette convention, une joint-venture appelée «Sicomines» (Société congolaise des mines) a été créée en septembre 2008 avec un financement de 350 millions de dollars américains à titre de préfinancement sur une durée de 30 ans au taux de 0,25 %, puis un prêt sans intérêt de 50 millions de dollars en équipements, remboursable avec les dividendes de la Sicomines. La répartition des parts est de 68 % pour le groupement d'entreprises chinoises, et 32 % pour le gouvernement congolais. L'entente prévoyait un financement de 3 milliards de dollars pour un projet minier d'une réserve de 10 millions de tonnes de cuivre brut, 6,5 millions de tonnes de cuivre raffiné, 372 tonnes d'or et 670 000 tonnes de cobalt; ainsi que 3 autres milliards de dollars pour des projets d'infrastructures. Ces prêts ont été complétés par un autre virement de 5 milliards de dollars en 2008, (Marysse, 2010).

A l'époque, certains ont vanté ce deal du siècle, allant jusqu'à préférer la Chine comme partenaire sérieux pouvant aider le Congo dans la reconstruction, notamment par l'équipement proposé. Par contre pour les observateurs avertis, il est aujourd'hui difficile, en l'absence d'un quelconque audit crédible, de quantifier et de valori-

ser ce que les entreprises chinoises ont extrait et exporté vers la Chine en contrepartie de ce que la RDC a bénéficié ! La problématique de la visibilité attendue en termes d'infrastructure dans le cadre du « Contrat chinois » reste jusqu'à ce jour une équation à plusieurs inconnus ! En termes d'appréciation du Contrat-chinois, les résultats ont été mitigés.

En définitive, pour restaurer la stabilisation macroéconomique et la croissance forte et durable, le pays a, hormis le renforcement du dispositif de sa politique budgétaire et monétaire, appliqué des réformes structurelles, bénéficié des retombées du processus I-PPTE avant de signer le Contrat-chinois dans le cadre de la reconstruction et des infrastructures. Entre 2001 et 2012 voire au-delà de cette période, la stabilisation macroéconomique a été au rendez-vous sans qu'aucun processus de développement économique du pays n'ait été enclenché. Certes, il y a eu stabilité remarquable du taux de change, des prix intérieurs et de croissance de l'activité économique et assainissement des finances publiques ; mais les indicateurs du développement ne se sont guère améliorés.

En d'autres termes, le gouvernement est parvenu à mettre en place un ensemble de réformes qui ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, de relancer la croissance économique mais ces réformes n'ont pas permis au pays de franchir le cap du développement économique. Le Congo continue à exister au-delà de toute espérance de vie raisonnable, (Englebert, 2003). En réalité, plusieurs défis devraient encore être relevés pour garantir aux Congolais de plus grandes opportunités d'épanouissement et d'amélioration de leurs conditions de vie. Bref, comme aime le répéter souvent le Professeur Kabeya Tshikuku, l'équation du développement demeure jusqu'à ce jour, entière en RDC, c'est-à-dire non résolue au regard de l'évolution des

indicateurs du développement présentés dans le tableau n°1 ci-après :

Indicateurs du développement	2000	2005	2012	2015	2018
Taux de croissance du PIB/ Habitant	-2,9	1,3	3,7	3,6	2,64
Taux de chômage (Il ne s'agit pas du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), mais plutôt du taux de chômage calculé par la Banque Centrale du Congo dans son rapport annuel 2014)	50,7	48,7	60,9	47,9	...
Indice de Développement Humain, IDH	0,274	0,292	0,319	0,435	0,459
Incidence de la pauvreté	80,0	71,3	63,7	63,1	73,1
Taux de croissance de la population résidente	3,20	3,20	3,40	3,20	3,16

Sources : BCC, Rapport annuel 2014 & Condensé hebdomadaire d'informations statistiques, n°36 au 04 Septembre 2020 ; INS, Enquêtes 1-2-3, 2005 & 2012 ; PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2019.

En dépit de toutes les performances affichées au niveau du cadre macroéconomique, le développement du pays se trouve fortement contrecarré notamment par une croissance lente du PIB par habitant, par un taux de chômage croissant, de 50% en moyenne au cours de la période et par un Indice de Développement Humain parmi les plus faibles au monde. Par ailleurs, le recul de la pauvreté est important mais reste insuffisant et souligne une faible transmission entre croissance et développement économique et social, alors que le pays s'est fixé pour objectif d'attendre l'émergence économique d'ici 2030. Il n'est point besoin d'être spécialiste en développement pour décrypter, à travers l'évolution de ces indicateurs, le principal message : la détérioration des conditions de vie des populations congolaises.

- Deuxième phase de la stabilisation macroéconomique en cours et de planification de développement, 2019

Au bout d'un processus concluant de collaboration en stabilisation macroéconomique avec les Institutions de Bretton Woods, de 2001 à 2012, la RDC a décidé de mettre fin à cette collaboration. Pourquoi ? Était-ce pour s'adonner au développement national ? Avec quel plan ? Avec quels moyens ? Pourquoi, aujourd'hui, en 2019, revient-elle solliciter la collaboration

avec Bretton Woods qu'elle a décriée comme antidéveloppementiste ?

Au terme de sa réunion du lundi 16 décembre 2019 à Washington, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé le programme de référence conclu avec la RDC, qui s'étend sur six mois, assorti d'un apport de 368 millions USD de soutien à la balance des paiements. Selon le schéma classique du FMI, l'issue heureuse de ce programme constitue un pas décisif dans la conclusion d'un programme formel triennal de stabilisation macroéconomique, avec comme retombées attendues : appuis de la Banque mondiale à la gratuité de l'éducation de base pour un minimum de 1 milliard de USD, soit 500 millions de dollars américains en 2020 et 500 millions en 2021 et au Budget 2020 pour 1 milliard de dollars USD, soutiens budgétaires de la Banque africaine de développement d'environ 500 millions de USD, de l'Union Européenne ainsi que d'autres partenaires au développement (Interview de Monsieur SELE YALAGHULI, Ministre des Finances accordé à la radio Top Congo, le 28 janvier 2020).

. En contrepartie de ses apports budgétaires largement insuffisants par rapport à notre ambition de développement, le FMI impose des restrictions sur pratiquement toutes les modalités de mobilisation des ressources financières et les dé-

penses de le RDC, (Kabasu, 2020), notamment le transfert par la Banque Centrale du Congo d'un montant de 160 millions de dollars américains logés dans des banques locales vers des banques étrangères, la limitation à un niveau déterminé des déficits et réserves internationales, ainsi que d'autres réformes de fond et d'autres critères. Tant que toutes ces annonces ne se sont pas encore concrétisées, il n'y a pas lieu de céder à l'euphorie et de se frotter les mains! Malheureusement, aujourd'hui, on observe une adhésion naïve aux réformes et contraintes des institutions, dans une néocolonisation monétaire-financière, en se contentant des appuis budgétaires lilliputiens par rapport aux gigantesques impératifs financiers de la mise en valeur de tout un sous-continent, (Kabasu, 2020).

Si la première phase de stabilisation macroéconomique s'est déroulée dans un contexte d'absence d'un cadre programmatique des actions et stratégies à long terme, la nouvelle phase intervient après la validation de la dernière version du Plan National Stratégique du Développement (PNSD), en sigle. Le gouvernement de la RDC a pris l'option en 2015 d'élaborer un Plan National Stratégique de Développement, PNSD (Elaboré en 2015, le PNSD a été rectifié, réaménagé et corrigé à maintes reprises par différents gouvernements successifs avant que ne soit validée sa dernière version, PNSD, 2019-2023) et de mettre définitivement fin aux actions et réformes menées de manière dispersées, sans avoir été articulées, intégrées et regroupées dans un cadre programmatique du développement contenu dans un document fédérateur unique de planification de développement (Rapport Général des travaux, Palais du Peuple, 2013).

Dans une telle perspective, le pays devra attendre l'alignement des appuis et soutiens budgétaires des partenaires au développement (élaboration de leurs cadres d'intervention) sur la stratégie

nationale de développement. Dès lors qu'on sait que le décaissement des appuis financiers extérieurs revêt un caractère aléatoire, il y a lieu d'émettre quelques doutes quant à la manière dont sera financée ladite stratégie nationale.

Par ailleurs, considérer le PNSD comme un appendice du programme de stabilisation en cours et conditionner son financement à plus de 65% aux efforts de bailleurs de fonds externes et autres sources de financement incertaines (Les prévisions du PNSD, 2019-2023 pour le prochain quinquennat se répartissent de la manière suivante par source de financement des besoins d'investissement : 34,09 % (Etat), 11,99 % (bailleurs) et 53,92 % (à rechercher), mais auprès de qui ?)

revient à hypothéquer carrément la dynamique interne de développement du pays devant être principalement soutenu par les efforts internes de mobilisation des ressources financières. Car pourquoi faut-il rogner dans une problématique de financement de court terme du FMI les ressources pour réaliser le PNSD ? Le programme de stabilisation en cours devra plutôt s'intégrer en toute cohérence dans la version validée du PNSD (Ministère du Plan (RDC), Plan National Stratégique de Développement, quinquennat 2019-2023), moyennant quelques ajustements et réaménagements techniques en pleine pandémie de la COVID-19 « Un Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts du COVID-19 en République Démocratique du Congo, élaboré sur base d'une étude d'un Think tank privé, Congo-Challenge, comprenant des actions prioritaires suivantes : les actions d'urgence, les actions d'appui à l'urgence et les actions structurelles nécessaires à contribuer à la relance économique, a été lancé par le Chef de l'Etat, Antoine Félix TSHISEKEDI, le 18 juin 2020, sans aucun lien direct avec le programme triennal formel de stabilisation macroécono-

mique à signer avec le FMI, qui a déjà par ailleurs, débloqué 363 millions de dollars américains le 23 avril 2020, pour appuyer la lutte contre la COVID-19 en RDC (Nadia Chahed, FMI). Le coût total dudit programme se chiffre à USD 2.170.400.000, soit respectivement USD 1.627.730 pour les actions d'urgence, USD 412.343.340 pour les appuis d'urgence et USD 130.328.229 pour les projets et réformes structurels », de sorte que la RDC se donne davantage des moyens propres lui permettant d'exécuter en toute souveraineté sa stratégie nationale de développement sans occulter l'impératif de stabilisation macroéconomique.

Si la RDC a su relativement maintenir la stabilité du cadre macroéconomique dans la durée, ce pays n'est toujours pas parvenu à franchir le cap de son développement. A preuve, non seulement ce pays n'a atteint aucun de huit (8) objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015, mais il semble, en tous cas, mal parti pour l'atteinte de 17 objectifs du développement durable (ODD) d'ici 2030. Ce n'est pas en établissant simplement les correspondances entre les thématiques des quatre piliers retenus (Le Plan Nationale Stratégique de Développement (PNSD) retient quatre piliers portant sur la valorisation du capital humain, la diversification sectorielle, l'aménagement du territoire et le développement durable. Un cinquième pilier sur la gouvernance est proposé pour regrouper les activités devant réaliser les conditions de mise en œuvre des 4 piliers précédents) dans le Plan National de Développement Stratégique (PNSD) et les ODD qu'il sera possible d'atteindre les objectifs de développement. Les choses ne sont pas aussi simples qu'on l'imagine ! Pour atteindre les ODD, une croissance plus forte et des financements plus élevés sont nécessaires. Rien ne rassure que les financements de plus long terme susceptibles d'être reçus de la Banque mondiale (Après la ratification

par le Sénat et l'Assemblée nationale, le mardi 21 juillet 2020, des accords des crédits liant les deux parties, la Banque mondiale a décidé de décaisser, le 23 juillet 2020, en faveur de la République Démocratique du Congo la somme de 1 milliard de dollars américains destinée à appuyer les secteurs de l'éducation et de la santé. Ce financement comprend 800 millions de dollars en faveur du projet pour l'équité et le renforcement du système éducatif (PERSE) et 200 millions de dollars de financement additionnel en faveur du projet de renforcement du système de santé (PRSS) pour améliorer la santé maternelle et infantile), seront destinés à l'exécution du PNSD.

Bref, quant elle en a eu les moyens, c'est-à-dire pendant de longues périodes d'environnement économique favorable caractérisée par la hausse des cours des exportations minières, 1968 à 1973, et 2001 à 2007, 2010 à 2018, la RDC n'a pas pu mené une politique de développement. Les différentes périodes de boom minier n'ont nullement constitué des occasions ou des opportunités de développement pour la RDC.

VI. CONCLUSION

Dans la phase de la stabilisation macroéconomique, le principe de base de la gestion économique préconisée, notamment la place centrale de l'impératif de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de remettre l'économie sur la voie de la croissance économique, demeure le même. Une croissance dont les fruits ne sont partagés par tous et qui ne contribue guère à soutenir le processus de développement, n'en est pas une ! Nous aspirons à une amélioration de la qualité de la vie et non à une croissance illimitée du PIB. L'argument de taille est que la stabilisation macroéconomique est indispensable au bon fonctionnement d'une économie de marché. Cette argument se trouve être

l'idée maîtresse du Keynésianisme qui prône l'intervention de l'État pour stabiliser l'économie à court terme plutôt que de laisser les forces du marché les régler à long terme. Car, selon Keynes lui-même, « à long terme, nous serons tous morts », (Sarwat et al., 2014).

Très souvent, les gouvernements africains et de la RDC en particulier font des erreurs et n'en tirent pas de leçon. Ils continuent à se livrer à cœur joie à la stabilisation macroéconomique en perdant de vue l'essentiel, c'est-à-dire le développement. Les conséquences de cette approche sont incalculables pour ceux qui attendent désespérément l'amélioration de leurs conditions de vie, les classes populaires (salariés, paysans, et lumpen). On ne le dira jamais assez : les programmes de stabilisation du FMI sont à la fois, hostiles à la mise en place des institutions fortes de l'État et au bien-être des populations congolaises.

L'autorité qu'exerce la macroéconomie des organisations internationales se joue dès lors autant dans les manières de faire, que dans le respect des conditionnalités ou mesures imposées. Or, si nous continuons à nous plier aux paradigmes des IBW et à leurs conditionnalités ayant historiquement démontré leur agénésie développementale, nous allons appliquer des réformes mécaniques et rester sous-développés pendant un autre siècle. Donc, seule la mise en place d'un processus intraverti, soutenu et autodynamique impliquant davantage des acteurs nationaux de l'économie congolaise pourra durablement replacer le pays sur la trajectoire du développement.

Le développement concerne les individus et leur bien-être. A ce titre, il implique la possibilité des intéressés d'influer sur leur destin. C'est pourquoi, le développement doit tenir compte des

futures générations et de la planète dont elles hériteront. Il doit mobiliser la population car, sans sa participation, aucune stratégie ne saurait réussir à terme. Cette notion de développement synonyme de bien-être implique des mesures visant non pas seulement une croissance à taux élevé, mais une croissance partagée, complète et durable.

La pérennité du mariage du couple stabilité-développement est fonction de la stratégie nationale de développement adoptée par le pays, laquelle stratégie devrait prendre en compte un cadre macroéconomique de long terme pouvant à la fois faire un dosage équilibré entre les objectifs de stabilisation macroéconomique et les objectifs de développement. Dans cette perspective, les dirigeants politiques doivent rivaliser avec le commandant d'un vaisseau qui, gardant le cap sur son port de destination, n'en est pas moins contraint d'affronter les tempêtes qu'il rencontre au large, (Dwight H. Perkins & alii., 2014) et s'inscrire désormais dans une nouvelle dynamique sociopolitique privilégiant les choix économiques compatibles avec les objectifs du développement national.

En définitive, ce ne sont pas uniquement des arguments économiques qui permettent de trancher la discussion, comme voudraient le faire croire les experts des Institutions de Bretton-Woods, la seule démarche défendable passe donc, par l'analyse des coûts et avantages de diverses solutions alternatives, afin de permettre aux responsables politiques de se prononcer en connaissance de cause : soit de décider de reposer l'économie (stabilisation macroéconomique), soit de faire bouger les lignes de celle-ci (développement).

VII. BIBLIOGRAPHIE

Allocution de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo. (2019, 13 décembre). Discours sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en Congrès. Kinshasa, RDC.

Amin, S. (1976). *L'impérialisme et le développement inégal*. Paris : Éditions de Minuit.

Argiri, E. (1969). *Impérialisme et échange inégal*. Paris : Maspero.

Assidon, E. (2000). *Les théories économiques du développement*. Paris : La Découverte.

Banque mondiale (RDC). (2015). *Rapport de suivi de la situation économique et financière 2015 – Renforcer la résilience de long terme de la RDC : le rôle de la dédollarisation, de la prospection artisanale et de la diversification économique (3e éd.)*.

Banque mondiale (RDC). (2016). *Rapport de suivi de la situation économique et financière 2016 – Choc Exogène, Stabilité macroéconomique et Développement : options de politique économique (4e éd.)*.

Biales, C. (2004). *Modélisations schématiques de l'équilibre macroéconomique [Notes de cours]*.

Blanchard, O., & Cohen, D. (2010). *Macroéconomie (5e éd.)*. Paris : Pearson Éducation France.

Boukharine, N. (1921/2002). *La théorie du matérialisme historique : manuel de sociologie populaire marxiste*. Québec : Macintosh.

Bouyacoub, A. (2012). *Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? In-saniyat, (57–58), 91–111*.

Boris, S. (2011). *Calcul macroéconomique et*

modes de gouvernement : les cas de la Mauritanie et du Burkina Faso. Politique africaine, (24), 1–26.

Boyer, R. (2001). *Mondialisation et régulations*. Paris : La Découverte.

Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2016). *Le cadre macroéconomique de la transformation structurelle des économies africaines*. Addis-Abeba, Éthiopie.

Englebert, P. (2003). *Souveraineté, sous-développement et le paradoxe nationaliste. Mondes en développement, 123(3), 63–87*.

Gaffard, J.-L. (2010). *Politique monétaire, stabilité macroéconomique et changement structurel. OFCE/POLH/A, (2010-09), 1–31*.

Frank, A. G. (1970). *Le développement du sous-développement*. Paris : Maspero.

Hassan Houssein, S., & Palloix, C. (2003). *De l'économie du développement à l'économie du changement institutionnel. CRIISEA-UPJV, février*.

Interview de Monsieur Sele Yalaghuli, Ministre des Finances. (2020, 28 janvier). *Radio Top Congo*.

Kabasu Babu, H. K. (2020). *Le Président Félix Tshisekedi et l'obtention de 10 milliards USD des Chinois : le FMI est anti-peuple. La Prospérité, n° 5260, 20 février 2020*.

Kabeya Tshikuku, L. (2019). *Cours de typologie des économies sous-développées [Notes de cours inédites]*. FASEG, UNIKIN.

Mande, I., & Roch, F. (2016). *Afrique et développement*. Paris : Éditions Riveneuve.

Mankiw, N. G. (2006). *Macroéconomie (3e éd.)*. Bruxelles : De Boeck Université.

Marysse, S. (2010). *Le bras de fer entre la Chine,*

- la RDC et le FMI : la révision des contrats chinois en RDC. *Cahiers économiques et sociaux*, 27, 23–43.
- Mekioni, S. (2016). Les programmes d'ajustements structurels et le développement durable : l'oxymore algérien. In *Afrique et Développement* (pp. 135–156). Paris : Éditions Riveneuve.
- Ministère du Plan et de la Révolution de la Modernité (CPCM). (2015). Guide de cadrage macroéconomique. Kinshasa, RDC.
- Ministère du Plan (RDC). (2019). Plan national stratégique de développement, Quinquennat 2019–2023 (Dernière version).
- Mulumba Tshienda, C. (2017). Les contours de l'appauvrissement national au Congo-Kinshasa. *Mouvements et Enjeux sociaux*, 99, 47–70.
- Norro, M. (2005). Comment reconstruire une nouvelle économie en RDC ? *Notes de Conjoncture*, NS, 1(2), 91–104.
- Palloix, C. (1999). *Société et économie*. Paris : L'Harmattan.
- Perkins, D. H., Radelet, S., & Lindauer, D. L. (2014). *Économie du développement* (3e éd.). Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Prebisch, R., & Singer, H. W. (1950). Dégradation des termes de l'échange. [Théorie conjointe].
- Roch, F. (2016). Idéologie et pratique du développement aux Nations Unies. In *Afrique et Développement* (pp. 7–26). Paris : Éditions Riveneuve.
- Saiens, A. (1988). *Monnaie et finance* (2e éd.). Bruxelles : De Boeck-Wesmael.
- Stiglitz, J. E. (2019). *Peuple, pouvoir & profits – le capitalisme à l'heure de l'exaspération sociale*. Paris : Les Liens qui Libèrent.
- Swart, J., Mahmud, A. S., & Papageorgiou, C. (2014). Qu'est-ce que le Keynésianisme ? *Finances et Développement*, septembre, 53–54.
- Tiker Tiker, C. J. (2016). Réflexion sur le Plan National Stratégie de Développement de la RDC, 2017–2050 : est-il réaliste et réalisable ? *Cahiers économiques et sociaux*, 33(2), 29–53.
- Yash, T. (2009). *En finir avec la dépendance à l'aide*. Genève : CETIM.
- Williamson, O. E. (1996). La théorie des coûts de transaction. <https://doi.org/10.3166/rfg.142.43-64>

Résumé

Dans cet article, c'est le problème de la soutenabilité de la dette publique en République Démocratique du Congo (RDC), que l'on analyse en mettant en exergue le manque de politique dans sa gestion, suivant l'approche de H. Bohn. Et, dans une perspective prospective, nous considérons qu'une volonté de gestion des finances publiques, et une bonne politique de gestion de la dette par le Gouvernement de la RDC, pourront accroître la crédibilité de l'État et permettre de mobiliser des ressources nécessaires au financement des projets d'investissements publics.

Mots clés : soutenabilité de la dette, défaut de paiement, contrainte de transversalité, crédibilité, état de la nature, contrainte budgétaire intertemporelle, ajustement budgétaire, analyse prospective, fonction de réaction, approche stochastique.

In this article, it is the problem of the sustainability of public debt in the Democratic Republic of Congo (DRC), which is analysed by highlighting the lack of policy in its management, following the approach of H. Bohn. And, from a prospective perspective, we believe that a willingness to manage public finances and a good debt management policy by the Government of the DRC will be able to increase the credibility of the State and make it possible to mobilize the resources necessary to finance public investment projects.

Keywords: debt sustainability, default, cross-cutting constraint, credibility, state of nature, intertemporal fiscal constraint, fiscal adjustment, prospective analysis, reaction function, stochastic approach.

* Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa, Département des Sciences Economiques.

INTRODUCTION

Les gouvernements recourent généralement aux emprunts pour compléter les ressources à leurs dispositions afin de répondre aux besoins de fonctionnement et de financement de leurs investissements. Les modalités d'accès aux emprunts et la problématique de la gestion de la dette publique constituent des champs d'analyse sur lesquels sont focalisées les recherches en finances publiques ces dernières décennies. En effet, plusieurs travaux ont établi une corrélation négative entre l'évolution de la dette et la croissance économique et le bien-être dans certains pays, (Aktas et Tiftik, 2009).

Cela soulève les préoccupations sur la soutenabilité de la dette, qui se réfère aux politiques budgétaires d'un gouvernement et implique, de manière stricte, que ce dernier devrait être capable d'honorer à tout temps ses obligations de remboursements sans un quelconque défaut ni ajustement du surplus budgétaire primaire.

Après annulation d'une grande partie de sa dette extérieure, nous voulons analyser, au regard de différentes approches de la soutenabilité de la dette, si la République Démocratique du Congo (RDC) peut être en mesure de s'inscrire dans un processus d'emprunts. Car, le défaut de paiement qui l'avait caractérisé pendant plusieurs décennies avant l'effacement de sa dette, et ce, dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres très Endettés (IPPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), laisserait, au départ, perplexe plus d'une personne sur une telle initiative.

Dans ce papier, nous rappelons au premier point, après l'introduction, quelques cadres d'analyse de la littérature sur la soutenabilité de la dette, avant de présenter au second point l'approche classique et celle de H. Bohn, leurs caractéris-

tiques et différences. Enfin, avant la conclusion, au troisième point, est examinée la problématique de la soutenabilité de la dette publique pour la RDC.

I. PRINCIPALES APPROCHES DE LA SOUTENABILITE DE LA DETTE : UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE.

Depuis la décennie 1970, la problématique de la gestion de la dette est au cœur des finances publiques tant au niveau des États que des organisations multilatérales. Elle focalise, dès lors, des recherches très nourries.

En ces jours, nous pouvons, de manière plus simplifiée, subdiviser les analyses dans ce domaine en quatre approches, à savoir, (D'Erasmus P., Mandoza E. G. and Zang J., 2016) : l'approche traditionnelle, l'approche de H. Bohn, l'approche structurale et l'approche de défaut de paiement. Les deux premières sont considérées comme des approches empiriques sur lesquelles nous avons fondé ci-dessous notre analyse, et plus particulièrement celle de H. Bohn. Quant à l'approche structurale de la soutenabilité de la dette, elle se réfère à des modèles similaires aux modèles néoclassiques analysant la taxation optimale, les effets des réformes fiscales et la concurrence internationale sur les taxes, (D'Erasmus P., Mandoza E. G. and Zang J., 2016). Contrairement aux deux approches empiriques, qui ne peuvent pas apporter plus sur les effets macroéconomiques, en ce qui concerne les trajectoires d'ajustement budgétaire pouvant rétablir la soutenabilité de la dette, l'approche structurale offre l'avantage d'évaluer les effets d'actions de certains instruments budgétaires et fiscaux et, par-là, de fournir des pistes des politiques possibles, en recourant aux procédés de calibrages, sur base des hypothèses restrictives. Cependant, les trois approches ne fournissent pas d'alternatives si le niveau de la dette est jugé non soutenable. Et c'est l'approche de dé-

faut de paiement de la dette qui présente une ouverture sur les possibilités à ce propos (On peut se référer pour cette approche aux travaux de D'Erasmus P. and Mandoza E. G. (2013, 2014) et D'Erasmus P. and ali (2016) pour les stratégies et les implications y relatives. Aussi, un relevé des contributions sur cette approche est fait par Gallard M. et Kempf H. (2017) qui y font recours dans leur étude). Celle-ci examine, en dépit de seuils de non- soutenabilité qui peuvent être atteints, différentes voies susceptibles à rendre soutenable une dette. Comme noté par Erasmus P. et ali (2016), cette approche encore plus récente, requiert plus des recherches afin d'assurer l'intégration de ses mécanismes dans des modèles quantitatifs (On peut se référer pour cette approche aux travaux de D'Erasmus P. and Mandoza E. G. (2013, 2014) et D'Erasmus P. and ali (2016) pour les stratégies et les implications y relatives. Aussi, un relevé des contributions sur cette approche est fait par Gallard M. et Kempf H. (2017) qui y font recours dans leur étude).

Aussi, sur le plan pratique, les indicateurs des institutions de Bretton-Woods (Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale), élaborés sur base des travaux de Blanchard, fournissent des outils d'appréciation de la soutenabilité de la dette. Ils constituent des instruments d'évaluation pour les institutions multilatérales et des responsables de beaucoup de pays. S'ils sont considérés tirés des fondements théoriques de l'approche traditionnelle, leurs élaborations recourent au Cadre d'Analyse de Viabilité de la Dette (CVD), qui se réfère à des indices composites d'un ensemble de variables, économiques et institutionnelles. Ce cadre utilise un certain nombre de procédés établissant des scénarios de projection et des tests de résistance et de résilience face aux différents risques possibles, dont l'évaluation exige des analyses régulières. Les calculs de ces indicateurs sont basés sur des résultats historiques et les perspectives de

certain indices et variables ; l'évaluation fait référence à des seuils fixés, néanmoins non exclusifs (Pour de plus amples détails, on peut se référer aux différents sites y relatifs du FMI et de la Banque Mondiale.)

II.CADRE TRADITIONNEL D'ANALYSE ET MODELE DE H. BOHN

Ces deux cadres d'analyse de la soutenabilité de la dette procèdent de la même base de modèles, mais diffèrent à certains points caractéristiques, au vu des hypothèses.

La première approche, considérée comme classique, avait bénéficié des contributions des auteurs tels que Buitter (1985), (Blanchard et al. 1990), etc. qui s'y sont appuyés pour analyser la soutenabilité de la dette dès les années 1980. Cette approche a donné lieu à plusieurs variantes dans ses applications, plus particulièrement auprès des institutions de Bretton-Woods, en exploitant les ratios de Blanchard (Mahdavi, 2014). Cependant, ces variantes ne garantissent pas la réalisation de la contrainte budgétaire intertemporelle [Les faiblesses de l'approche basé sur les données historiques sont liées au fait que la transposition de la tendance dans le futur puisse être garantie. Ce qui n'est pas nécessairement possible. Pour plus de détails, on peut se référer à Charles Adams and ali (2010, p.8). Ce qui conduit à des inférences parfois erronées (D'Erasmus P. & al.2016).

Quelle est la portée du modèle traditionnel ?

2.1 Modèle traditionnel de la soutenabilité de la dette

Ce modèle fait référence à la théorie néoclassique opposant deux partenaires : un consommateur et un gouvernement. D'un côté, le consommateur dispose d'un revenu devant être affecté entre la consommation (C_t) des biens et l'achat

des titres émis par un gouvernement à un taux d'intérêt fixe. De l'autre côté, le gouvernement est en besoin de financement pour compléter ses dépenses (G_t), qui excèdent ses recettes (T_t). La différence entre les dépenses et les recettes est à l'origine de la dette (ou du surplus budgétaire primaire), devant être couverte par les titres émis par le gouvernement (B_t).

La dette peut être exprimée par l'équation

$$B_t = T_t - G_t = -(B_{t+1} - B_t), t = 1, 2, \dots, j \quad (1)$$

$[B_{t+1}]$ représente la différence entre les recettes et les dépenses de la période (surplus budgétaire primaire) qui traduit les variations du stock de la dette publique détenue par le secteur gouvernemental,

$$B_{t+1} = RB_t - S_t \quad (2)$$

où R est le facteur de taux d'intérêt nominal [Il peut être utilisé le taux d'intérêt nominal, réel r ou (combiné) avec le taux de croissance de l'économie γ , soit $(1+i)/(1+\gamma)$. Le facteur intégrant le taux d'intérêt nominal et le taux de croissance de l'économie γ affecte inversement selon que $i > \gamma$ ou $i < \gamma$. Dans le premier cas, les charges sont relativement plus élevées que dans le second cas. Toutefois, tout étant fonction de l'effet de la croissance économique sur le budget. Comme relevé par Lamé G. et ali (2012, p.6), la stabilisation du ratio de la dette/PIB n'est pas une condition nécessaire de soutenabilité. Chaque fois que le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance économique, la dette peut être considérée comme soutenable, même si ce ratio augmente. C'est le cas lorsque l'économie est dynamiquement efficiente.]

, soit $1+i$.

La manipulation de l'équation (2) donne :

$$B_t = \sum_{j=0}^{\infty} (R_{t,t+j})^{-1} S_{t+j} + \lim_{n \rightarrow \infty} R_{t,t+n}^{-1} B_{t+n+1} \quad (3)$$

Où $B_{(t+n+1)}$ est la limite ou le stock de la dette à long terme et

$R_{(t,t+j)}^2$ est le facteur d'escompte (d'actualisation) entre la période t et la période $t+j$.

L'équation (3) est l'expression du modèle classique de la soutenabilité de la dette et implique que la dette au temps initial correspond à la somme des valeurs actualisées des surplus primaires et des valeurs actualisées des dettes futures. Aussi, elle représente la contrainte budgétaire actualisée à la période initiale t , composée de deux termes dans le membre droit, qui définissent deux conditions de la soutenabilité de la dette gouvernementale. La différence avec le modèle de H. Bohn, qui est décrit ci-dessous, est qu'il est supposé la neutralité telle qu'il est exclu l'effet de tout état de la nature.

La première condition correspond à la contrainte budgétaire intertemporelle, soit :

$$B_t = \sum_{j=0}^{\infty} R_{(t,t+j)}^{-1} S_{t+j} \quad (4)$$

et la deuxième est celle qui correspond à la non-existence du schéma de Ponzi, qui signifie que les souscripteurs aux titres de la dette émise par le gouvernement ont toujours confiance au remboursement de leurs créances, et traduit la condition de transversalité exprimée comme suit :

$$\lim_{n \rightarrow \infty} (R_{t,t+n}^{-1} \cdot B_{t+n+1}) = 0 \quad (5)$$

Par contre, dans le modèle de Bohn H., en modifiant l'hypothèse de neutralité, il considère un modèle stochastique où les réalisations de chacune des variables sont fonction de l'état de la

nature [Lucas R. E. (2012) soutient également que les flux budgétaires gouvernementaux ne doivent pas être neutres de risque, étant donné le coût du capital incorporant le risque du marché affectant les autorités gouvernementales (D'Erasmus & al., (2016).

C'est une présentation simplifiée. En effet, nous considérons la prise en compte de l'état de la nature dans le modèle, sans explicitement l'intégrer dans l'équation (6), comme faite par H. Bohn (1995) et Lamé G. et al. (2012, pp.9-10)]. Dès lors, le modèle (3) modifié intègre le facteur d'actualisation stochastique (pricing kernel). En prenant en compte ces modifications, et par transformation en espérance mathématique du modèle (3), on obtient [C'est une présentation simplifiée. En effet, nous considérons la prise en compte de l'état de la nature dans le modèle, sans explicitement l'intégrer dans l'équation (6), comme faite par H. Bohn (1995) et Lamé G. & al., (2012) :

$$B_t = E_t \left[\sum_{j=0}^{\infty} \beta^j \left(\frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)} \right) S_{t+j} \right] +$$

$$\lim_{n \rightarrow \infty} E_t \left[\beta^{n+1} \left(\frac{u'(c_{t+n+1})}{u'(c_t)} \right) B_{t+n+1} \right] = 0 \quad (6)$$

où E est l'opérateur d'espérance mathématique et $\frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)}$ représente le taux marginal de substitution entre les consommations c de deux périodes t+j et t [On peut noter que l'équation d'Euler qui constitue la base de la simplification des hypothèses et du rapprochement de deux modèles est

$$u'(c_t) = \beta^j E_t [R_{t,t+j} u'(c_{t+j})] \quad \beta < 1$$

En considérant que la dette doit être couverte par le surplus primaire à terme comme dans le cas de l'équation (3), à la seule différence que dans la dernière l'on suppose l'existence de la

neutralité au risque, pendant que dans l'équation (6) il est supposé l'existence de l'aversion au risque. Aussi l'opérateur d'escompte est remplacé par le taux marginal de substitution des consommations associé au taux de préférence du temps β^n dans l'équation (6).

La réalisation de la contrainte budgétaire implique la réalisation de deux conditions : celle qui réalise la contrainte budgétaire intertemporelle

$$B_t = E_t \left[\sum_{j=0}^{\infty} \beta^j \left(\frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)} \right) S_{t+j} \right] \quad (7)$$

ayant pour conséquence la réalisation de la contrainte de transversalité de la dette à l'infini. Soit:

$$\lim_{n \rightarrow \infty} E_t \left[\beta^{n+1} \left(\frac{u'(c_{t+n+1})}{u'(c_t)} \right) B_{t+n+1} \right] = 0 \quad (8)$$

La réalisation de cette condition suppose celle de la non-existence du schéma de Ponzi [Le schéma de Ponzi (ou Ponzi-Madoff) est celui qui consiste à rembourser une dette par des nouveaux emprunts, induisant une explosion de la dette. En d'autres termes, le schéma de Non-Ponzi établit que la valeur actuelle de la dette tend vers zéro à long-terme, signifiant que le gouvernement doit rembourser au moins la part des intérêts, dans le cas de la stabilité de la dette.].

En exprimant les variables B_t et S_t en termes de revenu PIB=Y, soit respectivement

$$\frac{B_t}{Y} = b_t, \text{ et } \frac{S_t}{Y} = s_t$$

nous avons l'expression ci-dessous :

Dans l'équation (3), nous avons considéré que l'aversion au risque était nulle. Et, suivant H.

$$B_t = E_t \left[\sum_{j=0}^{\infty} \beta^j \frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)} s_{t+j} \right] + \lim_{n \rightarrow \infty} E_t \left[\beta^{n+1} \frac{u'(c_{t+n+1})}{u'(c_t)} b_{t+n+1} \right]$$

Bohn, (2005), de l'équation (7), en posant $u_{tj} = \beta^j \frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)}$ tel que :

$u_{t,j} = \beta^j = (R(t, t+j))^{-1}$, cela réduit l'équation (6) à l'équation (3) et que les équations (4) et (5) de l'équation (3) deviennent des cas spéciaux des équations (7) et (8). On remarque que dans les équations (4) et (5), le facteur d'actualisation stochastique $u_{t,j}$ n'est pas corrélé avec la variable s_{t+1} ni avec B_{t+n+1} restant cohérent avec le facteur d'actualisation.

A la différence du cas où existe la neutralité au risque, suivant l'équation (3), l'hypothèse d'incertitude modifie la présentation de la contrainte budgétaire dans l'équation (6) ; le facteur d'actualisation stochastique $u_{t,j}$ est corrélé avec la variable s_{t+1} et avec b_{t+n+1} . Pour le montrer, il a été fait recours par H. Bohn à la présentation de Ahmed-Rogers (1995).

Le facteur d'actualisation stochastique $u_{t,j} = \beta^j \frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)}$, soit le produit du taux de préférence du temps et du taux marginal de substitution des consommations. En référence à l'équation d'Euler, en posant $E_t \left[\frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)} \right] = 1, \forall t$

$$\text{cov}_t \left(\frac{u'(c_{t+j})}{u'(c_t)}, s_{t+1} \right) = \sigma_j, \forall t$$

Il revient que

$$\frac{E_t[u_{t,j} S_{t+1}]}{E_t[S_{t+1}]} = \frac{E_t[u_{t,j}]}{E_t[S_{t+1}]} + \beta^j \sigma_j = \frac{\sigma_j}{(R(t, t+j))^{-1}} + \frac{\sigma_j}{(R(t, t+j))^{-1}}$$

qui est l'expression correcte de la condition de réalisation de la contrainte budgétaire intertemporelle en cas d'existence d'aversion au risque. Dans le cas contraire, cette contrainte serait exprimée comme suit :

$$E_t[b_t] = E_t[u_{t,j} S_{t+1}] = \sum_{j=0}^{\infty} \frac{E_t[s_{t+1}]}{(R(t, t+j))^{-1}}$$

Ainsi, pour tester la soutenabilité de la dette, H.

Bohn propose la relation linéaire, exprimée en termes de revenu, ci-après :

$$s_t = \rho b_{t-1} + \mu_t \quad 0 \leq \rho < 1 \quad (10)$$

μ_t étant un vecteur composite de variables macroéconomiques déterminant l'évolution du surplus primaire S_t , représenté par αz_t et du terme d'erreur ε_t , soit $\mu_t = \alpha z_t + \varepsilon_t$, ε_t est une composante aléatoire de bruit blanc tel que $\varepsilon_t \sim \text{i.i.d}(0, \sigma_t^2)$.

Le coefficient ρ mesure la réponse du surplus primaire à la suite de la variation de la dette et que α celle liée à la variation des variables temporaires incluses dans z_t . Celles-ci prennent en compte des chocs temporaires des dépenses gouvernementales et les déviations par rapport à la tendance du PIB.

Cette relation, appelée la fonction de réaction, traduit la politique d'ajustement du surplus budgétaire primaire par rapport aux variations stochastiques de la dette publique, étant donné la contrainte du schéma de Non-Ponzi. Celle-ci suppose la réduction ou la tendance vers l'annulation, d'après l'équation (9) et (10), de la dette à la période $n+1$ au $(1 - \rho)$, soit au facteur $(1 - \rho)^{n+1}$ tel que :

$$E_t[u_{t,n+1} b_{t+n+1}] = (1 - \rho)^{n+1} b_{t+n+1} \rightarrow 0$$

L'hypothèse qui sous-tend le modèle de H. Bohn est que lorsque cette fonction de réaction est statistiquement significative, soit qu'elle réalise la réponse positive du surplus primaire à la variation de la dette, elle doit être considérée remplir la condition suffisante de la contrainte budgétaire intertemporelle.

Quelles sont les caractéristiques principales qui différencient le modèle de base classique à celui de H. Bohn de la soutenabilité de la dette ?

2.2. Différences caractéristiques entre le modèle classique et le modèle de Bohn H.

Le modèle classique suppose l'inexistence d'aversion au risque. Cette caractéristique, qui implique la constance du taux d'intérêt. Cette caractéristique rend ainsi le modèle plus déterministe.

La vérification de l'existence de la soutenabilité est ainsi basée sur des tests de stationnarité et de cointégration positive des séries de variables, plus particulièrement entre les recettes et les dépenses, (Owusu B., 2021).

Par contre, dans l'approche de H. Bohn, il s'agit d'une analyse stochastique qui est intégrée dans un environnement où existe le risque, dont le traitement recourt au processus de Markov prenant en compte les états de la nature, (Guillard M. & Kempf H., 2017).

Dans cette approche, il est pris en compte le facteur d'actualisation stochastique ; le taux d'intérêt n'étant plus une constante, il est déduit la possibilité de la corrélation entre variables et le facteur d'actualisation, qui modifie les caractéristiques ou des formes de la condition de la contrainte budgétaire intertemporelle, par le fait de l'existence de la covariance et de celle de transversalité entre les deux modèles *[La réalisation de la condition de la transversalité dans le modèle classique suppose, au regard des critiques de la structure du modèle de H. Bohn, la tenue stricte de certaines hypothèses considérées comme contraire aux évidences empiriques (D'Erasmus P. et ali (2016), op.cit., p.8)]*

Dans son analyse, sur base des méthodes de panel, il établit que, avec des techniques avancées en vigueur, les variables non stationnaires peuvent être employées dans une relation de cointégration et aboutir au résultat où toutes sont

intégrées de même ordre, (Mahdavi S., 2014).

Dans cette approche, il est établi que le gouvernement agit de manière responsable avec l'augmentation de la dette, par l'accroissement du surplus budgétaire, soit par la hausse des recettes, soit par la baisse des dépenses afin de rencontrer la couverture du déficit budgétaire, et ce, à travers une fonction de réaction.

La contribution majeure de H. Bohn résulte de sa méthode d'estimation, dans l'argumentaire des résultats obtenus dans l'étude sur la soutenabilité de la dette publique des Etats-Unis d'Amérique. H. Bohn, fustigeant les procédés d'estimation de l'approche classique basés sur les tests de racine unitaire et de cointégration jugés trop étroits, et qui induisent à des inférences erronées, admet que la condition de la contrainte budgétaire intertemporelle est remplie si soit la dette ou les recettes publiques et les dépenses, dans lesquelles sont inclus les services de la dette, sont intégrées dans un ordre fini mais arbitrairement à un ordre supérieur (2007). La corrélation entre la dette et le surplus primaire est basée sur une cohérence théorique solide, plutôt que sur une pure spécification ad hoc du modèle. Comme l'ont fait remarquer D'Erasmus P.&t al. (2015), cette condition est si facilement réalisée que les tests de soutenabilité sont inutiles, (Guillard M. & Kempf H., 2017). Bohn H. estime surtout comme suffisant, lorsque la fonction de réaction fiscale linéaire, dynamique, présente le coefficient ρ , qui soit positif et statistiquement significatif. Il estime que beaucoup de tests de soutenabilité sont confrontés au "problème d'ergodicité", étant donné que les résultats sont liés aux contraintes des séries dont les données peuvent être insuffisantes ou soumises à des contraintes d'états de la nature auxquelles est exposée la politique fiscale. Cela rend l'interprétation du résultat plus complexe, surtout en cas d'un faible niveau de signifi-

tivité, (Mahdavi S., 2014). En outre, dans son modèle, au vu des résultats empiriques obtenus, le niveau du taux d'intérêt n'a pas d'importance dans l'inférence de la soutenabilité et même dans son évolution par rapport au taux de croissance économique.

L'approche stochastique sur laquelle est fondée sa fonction de réaction du surplus budgétaire permet de fournir plus d'informations dans l'évaluation de la soutenabilité de la dette publique, et plus particulièrement sur la mise en évidence de la possibilité de la détermination politique dans la gestion de la dette. H. Bohn introduit l'élément central de la volonté politique d'ajustement budgétaire pour répondre au besoin de couverture de paiement de la dette et l'implication de ce comportement permettant de forger la confiance des souscripteurs aux titres, indispensable à la pertinence du modèle stochastique. Cela a permis de vérifier la non-pertinence de la variable taux d'intérêt dans son étude avec un horizon de très long-terme. Aussi, il est utile de mentionner l'une de ses contributions qui est celle d'imposer les hypothèses fortes sur le futur, particulièrement dans les analyses, en prenant en compte l'hypothèse d'érgodicité à partir des résultats de son modèle et de tirer l'inférence sur un horizon futur.

III. LA SOUTENABILITE DE LA DETTE EN RDC : POUR QUELLE APPROCHE ?

A la lumière des caractéristiques des modèles sus-décrits, à savoir le modèle classique, considéré comme déterministe, et le modèle de H. Bohn ainsi que des limites que présentent les indicateurs utilisés par les institutions de Bretton-Woods, l'analyse de la problématique de la soutenabilité de la dette en RDC n'est pas aisée. Nous décrivons au premier sous-point l'état de l'environnement du financement de l'État et la structure de la dette publique, la vérification empirique de la fonction de réaction, avant de

faire une prospective du financement public par le Gouvernement de la RDC.

3.1. Environnement sur le financement de l'État et structure de la dette publique.

L'inexistence de marché des capitaux en RDC, comme dans nombre des pays d'Afrique sub-saharienne jusqu'à une période récente, même dans ses formes les plus embryonnaires, limite le développement des canaux de la dette interne dynamique.

Les indicateurs du FMI n'offrent pas de consistance dans l'appréciation de la soutenabilité de la dette, et ce, même s'ils permettent, sur le plan pratique et sur base des réalisations historiques, de donner une certaine perception à ce propos. Les données fournies par les ratios du FMI ne peuvent permettre une bonne appréciation de la soutenabilité de la dette, en termes de la condition budgétaire intertemporelle. Yilmaz A. (2007) relève les critiques du cadre analytique, particulièrement pour les économies à faible revenu très endettées, aussi bien en ce qui concerne les faiblesses d'analyse, des choix des seuils et de la cohérence statistique.

La structure de la dette publique de la RDC reste dominée par la dette extérieure, comme illustré sur le tableau ci-après :

Tableau 1 : Structure et ratios de la dette en RDC de 2015 à 2019 (en millions de USD et en % du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019
1. Dette publique	6.185,24	5.926,17	6.415,67	5.148,59	5.641,44
% PIB	16,35	19,34	15,81	10,56	10,66
1.1 Dette extérieure	4796,80	4.542,17	4.593,47	3.282,55	3.723,53
% PIB	12,68	15,34	11,32	6,73	7,03
1.2 Dette Intérieure	1388,44	1.384,00	1.822,21	1.866,04	1.917,91
% PIB	3,67	4,00	4,49	3,83	3,63
2. Dette Publique/ Exportations (en %)	60,14	49,86	55,56	32,25	37,53
3. Services de la Dette/ Recettes (en %)	5,40	10,32	6,89	6,78	7,29
4. Surplus primaire/ PIB(en %)	1,184	0,243	0,531	0,894	0,113

Sources : - Ministère des Finances, Direction Générale de la Dette Publique
Banque Centrale du Congo, Rapports Annuels 2019.

Comparativement au niveau atteint dans les décennies passées avant l'effacement de la dette publique extérieure dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), le montant de la dette publique extérieure s'élevait à usd 12.282,78 millions à fin 2009 contre usd 3.723,53 millions à fin 2019, soit 3,30 fois plus, pendant que la dette intérieure était respectivement de l'équivalent usd 1.388,44 millions et usd 1.917,91 millions, soit une variation de +529,47 millions. Les cumuls des services de la dette entre les deux types de dettes sont évalués à usd 44,65 millions pour la dette intérieure et à usd 1.147 millions pour la dette extérieure. Le montant consacré au remboursement de la dette intérieure ne représente que 3,89% de celui des services de la dette extérieure payés entre 2015 et 2019. Une discrimination qui ne peut encourager la prise de risque à la dette intérieure publique en RDC.

La principale caractéristique de la composante de la dette extérieure, plus financée par les bailleurs bilatéraux et les organisations multilatérales, est qu'elle est accordée à des taux concessionnels.

Plus récemment, comme illustré dans le tableau 1 ci-dessus, entre 2015 et 2019, la dette extérieure représentait en moyenne 66% du total de la dette et les moyennes des parts des dettes multilatérales et bilatérales dans la dette extérieure étaient respectivement de 62% et de 32%. Par rapport aux recettes d'exportations, la moyenne de la dette publique représentait 47,07 % et celle des services de la dette sur le total des recettes fiscales était de 7,34% entre 2015 et 2019. Le faible niveau des recettes mobilisées demeure un obstacle majeur à la dynamique de la dette en RDC.

S'agissant des bons de Trésor, dont les émissions ont repris en octobre 2019, l'encours était estimé à l'équivalent CDF 305 milliards au début novembre 2021. Les maturités restent de courtes périodes, soient de 3 et 6 mois. L'encours pour la maturité de 3 mois représentait 90,78 % du total contre 9,22 % pour la maturité de 6 mois à fin 2020. Le taux moyen pondéré étaient respectivement de 8,93 % et de 9,35 % au début novembre 2021 contre 26,41% en mars pour la maturité de 3 mois, soit très élevés par rapport à ceux appliqués dans beaucoup de pays.

Par ailleurs, si le manque de marché des capitaux dans l'espace national peut justifier le faible niveau de la dette intérieure depuis l'accession du pays à l'indépendance, l'histoire financière de l'État colonial atteste, par contre, les recours à des financements internes importants, à côté des financements externes. En effet, à l'époque coloniale, certains grands projets étaient financés par l'émission des obligations publiques dont les remboursements de derniers coupons ont pris fin il y a moins de 10 ans (Il s'agit des obligations émises en francs congolais de l'époque coloniale et dont la valeur était érodée avec l'évolution exponentielle du taux d'inflation tel que, lors de leurs remboursements, la valeur du coupon ne représentait même pas l'équivalent d'un dollar américain.)

Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, et même jusqu'à la fin de cette décennie et début des années 2000, l'État congolais avait recouru à l'émission des différentes formes des titres, suivant des périodes, pour financer le Trésor public. On peut relever : les bons de Trésor, des obligations, et même les certificats des dépôts. Cependant, l'incapacité à honorer de manière régulière ses engagements avait constitué la cause de l'arrêt du recours systématique au procédé du financement interne non monétaire et non bancaire, ayant entamé, sinon presque vidé, la crédibilité de l'État congolais, plus particulièrement sur le plan interne.

En référence aux développements théoriques précédents, ce fait pêche contre la condition de transversalité de la soutenabilité d'une dette. La conséquence est que le gouvernement congolais est contraint d'émettre des titres des maturités très courtes et assortis à des taux d'intérêt très élevés.

L'expérience en cours, dont l'origine remonte à

près de trois ans, traduit une volonté de relancer le recours au financement interne au travers l'émission des bons de Trésor. Son importance reste néanmoins marginale et les coûts sont exorbitants (A fin 2019, l'encours des bons du Trésor ne représentait que 3,45% de la dette intérieure).

Comme on peut le remarquer, et à l'appui de l'approche de H. Bohn, la léthargie dont souffre le nouveau mécanisme de financement du Trésor public congolais est liée à l'état de la nature sous contrainte historique, ayant induit le manque de confiance vis-à-vis du gouvernement. Cela résulte du non-respect de la contrainte intertemporelle de ses engagements envers les détenteurs des créances sur lui, et qui rend possible la non-tenu de celle de transversalité, dont leurs réalisations conditionnent la soutenabilité de la dette.

Les faibles niveaux des ratios Dettes/PIB, Dettes/Exportations et autres traduisent les difficultés de mobilisation des emprunts par le Gouvernement, caractérisé par la non-réalisation de la condition de transversalité. Car, dit-on, on ne prête qu'à celui qui a déjà un niveau d'emprunts élevé, et qui avait respecté ses engagements de remboursement.

Est-ce pour autant que le gouvernement congolais devrait-il se résigner à l'étranglement des engagements financiers, surtout à l'interne ? En d'autres termes, le gouvernement congolais ne peut-il pas espérer disposer des marges de soutenabilité de la dette publique dans un certain horizon ?

3.2 Vérification empiriques de la fonction de réaction

L'analyse de la fonction de réaction de la politique budgétaire en RDC par rapport à la dette recourt à l'estimation du modèle à correction

d'erreur, suivant l'approche de Engle et Granger (1987). Cette méthode, jugée simple, n'est valable que pour deux séries cointégrées à la différence première, soit CI (1,1). Elle procède en deux étapes :

le test de la relation de long terme (A fin 2019, l'encours des bons du Trésor ne représentait que 3,45% de la dette intérieure.)

1.

$$Y_t = \alpha + \beta X_t + z_t \quad (11)$$

dont la série d'erreurs estimées permet de vérifier la cointégration de variables et

2. en cas de preuve d'existence de celle-ci, on estime le modèle à correction d'erreur :

	ADF		PP	
	En niveau	En différence première	En niveau	En différence première
Ratiosurplus	-2,37 (0,16)	-5,68 (0,0004)	-2,31 (0,17)	-5,86 (0,0003)
Ratiodette	-1,49 (0,50)	-4,66 (0,0024)	-1,75 (0,38)	-4,66 (0,0024)
Résidu	-2.548 (0.0145)			

- Les chiffres entre parenthèses représentent la probabilité. $\gamma < 0, a_i > 0, b_j > 0$

Les tests font ressortir que les deux variables présentent des racines unitaires en niveau, mais sont stationnaires à la différence première, soit I(1). Après vérification de la cointégration de ces deux variables à partir du test ADF sur les résidus de l'équation de long-terme, il est attesté l'existence de la cointégration. Ce qui permet de procéder à l'estimation du modèle à correction d'erreur, exprimé ci-dessous :

$$D_t(\text{ratiosurplus}) = c_0 + \gamma_{\text{Résid}}(t-1) + \sum_{i=1}^n a_i D_{\text{ratiosurplus},t-1} + \sum_{j=0}^{n+1} b_j D_{\text{ratiodette},t-n+1} + \varepsilon_t$$

$$\Delta Y_t = -\gamma z^{t-1} + \sum_{i=0}^{\infty} a_i \Delta X_{t-i} + \sum_{j=0}^{\infty} b_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

où ε_t est le terme d'erreurs qui est un bruit blanc et \hat{z}_{t-1} le résidu estimé de la relation de long terme retardé d'une période :

$$\hat{z}_{t-1} = Y_{t-1} - \hat{\alpha} - \hat{\beta} x_{t-1}$$

Ainsi, nous procédons, au préalable, aux tests de racine unitaire pour chacune de deux variables, à savoir : le surplus budgétaire et le total de la dette. Les données disponibles ne couvrent que la période de 2002 à 2019, obtenues de la Direction Générale de la Dette Publique et des rapports annuels de la Banque Centrale du Congo.

Les résultats des tests de racine unitaire se présentent comme suit :

La variable exogène ratiodettes est une variable décalée comme exprimé dans l'équation (10) ci-dessus et est considérée représenter l'encours de la dette au début de la période t.

Après estimation, la fonction de réaction présente les paramètres ci-après :

	constante	Résid _{t-1}	(ratiosurplus) _{t-1}	(ratiodettes) _{t-1}	(ratiodettes) _{t-2}
Valeurs des paramètres*	-0,1243 (-0,338)	-0,374 (-1,396)	0,043 (0,165)	0,0306 (1,305)	-0,059 (-2,417)

*Les chiffres entre parenthèses représentent les t de Student.

$$R^2=0,66 \quad F\text{-statistic}=4,90$$

$R^2=0,52$ Prob(F-stat)=(0,01)

Le modèle, estimé sur base d'Eviews 12, pré-

sente des résultats pertinents, au regard de différents tests de diagnostic repris dans le tableau 4 ci-dessous.

	Version F		Version LM	
	Statistique	Probabilité	Statistique	Probabilité
Autocorrélation des variables	F(2,8)=1,40	0,89	$\chi^2(2)=3,90$	0,14
Spécification du modèle	F(1,9)=0,56	0,46	Non disponible	Non disponible
Normalité	Non disponible	Non disponible	$\chi^2(2)=0,25$	0,88
Hétéroscédasticité	F(4,10)=2,44	0,11	$\chi^2(4)=7,42$	0,11

Le test de stabilité du modèle à partir de CUSUM of squares, en annexe, indique l'existence de la stabilité du modèle pendant la période définie dans l'échantillon.

L'analyse des résultats obtenus renseignent l'inexistence d'une politique systématique d'ajustement budgétaire pour faire face aux contraintes de remboursement de la dette. Tous les paramètres du modèle, à l'exception de celui de la variable de la dette décalée, ne sont pas significatifs. En effet, le coefficient représentant la force de rappel de long terme est négatif, mais non significatif. La statistique t de Student est 1,396. Cela traduit l'inexistence des mécanismes de correction d'erreur, soit que, à long terme, il n'y a pas d'ajustement budgétaire à la période t par rapport à la dette de la période t-1. Cette situation est même confirmée par le coefficient de court terme de la dette de la période t-1, soit 0,0306, avec un t de Student de 1,305, et ce, bien que le signe soit positif conformément à la théorie.

Toutefois, celui de la période t-2 présente un signe négatif, contraire à celui attendu, et est significatif. Il implique que l'accroissement de la dette de cette période induit un accroissement du déficit budgétaire. Ce résultat caractérise la situation budgétaire de la RDC où l'accroissement de la dette à la période antérieure peut

avoir des effets pervers dans les finances publiques, surtout en cas, et très souvent, du déficit budgétaire généralement financé par le financement monétaire (Cela correspond à la période d'avant l'application de la contrainte de non-financement du déficit du Trésor par la Banque Centrale du Congo. Néanmoins, l'existence du déficit n'est pas exclue, mais son financement ne peut être réalisé que par d'autres sources que celle de cette dernière).

Cette absence de politique d'ajustement budgétaire par rapport à la dette pose problème de réalisation de la seconde condition de non-Ponzi. Ce résultat met en mal la conduite d'une politique de la dette par le gouvernement. La crédibilité de l'État est suffisamment entamée et rend moins attrayant et très coûteux le recours au financement par l'émission des titres, contrairement à des pays où le coefficient de la variable exogène ratiodes de la fonction de réaction d'ajustement budgétaire est significatif.

Face à cet état de gestion de la dette publique moins cohérente, quelle est la prospective que nous pouvons préconiser pour le financement gouvernemental considéré comme un instrument indispensable dans les structures où les besoins en financement sont quasi-permanents ?

3.3. Pour une prospective du financement public par le gouvernement congolais ?

Les critiques formulées contre l'approche classique font que celle-ci rencontre des limites sur l'inférence à tirer, étant donné que seul le taux d'intérêt ne peut garantir une analyse pertinente et que l'environnement de son cadre d'analyse est supposé statique.

L'analyse sur base des modèles théoriques ci-dessus et des indicateurs du FMI donne les possibilités d'apprécier la soutenabilité de la dette publique. Toutefois, leurs caractéristiques spécifiques laissent entrevoir des lectures différentes.

Les ratios du FMI, suivant le tableau ci-dessus, indiquent l'existence du problème de soutenabilité de la dette en RDC.

L'évaluation sur base des niveaux du ratio du FMI de la dette sur le PIB, très faibles, traduit les difficultés que rencontre le gouvernement congolais de recourir aux emprunts internes et externes pour se financer. Car le faible niveau de mobilisation des recettes fiscales réduit les possibilités d'accroissement des dépenses publiques, dont celles liées au remboursement de la dette.

En effet, nous voudrions fonder les possibilités d'ouverture à l'accroissement de la dette interne sur deux dimensions : celle de l'état des variables macroéconomiques et celle de la volonté politique. En ce qui concerne les variables macroéconomiques, le niveau moyen du PIB et le faible niveau de la pression fiscale, comparativement à d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, donnent une possibilité des marges au Gouvernement à redynamiser l'accroissement d'une dette soutenable. Pour celle relevant de la volonté politique, elle exige l'engagement du Gouvernement à répondre aux défis qu'im-

posent les contraintes sur la mobilisation des recettes fiscales et l'amélioration de la confiance des tiers sur l'État congolais. La réponse à ces défis induira une dynamique significative dans les flux de la dette et à la réduction des coûts y afférents.

Aussi, les limites déjà relevées ci-dessus que présente le modèle classique, considéré comme déterministe, et sur lequel se fondent les indicateurs d'analyse du FMI, ne peut constituer une base consistante à l'appréciation de la soutenabilité, surtout pour une analyse prospective. Malgré les améliorations des indicateurs de la soutenabilité par le FMI, le recours aux données historiques fige la politique qui se voudrait prospective. Quant au modèle de H. Bohn, comme tout modèle stochastique, bien qu'émasculé par le fait que les émissions des titres par le Trésor se font sans contingence d'état de la nature à la dette, pendant que les recettes et dépenses sont liées aux processus stochastiques de Markov, (D'Erasmus P. & al., 2016), il peut permettre une ouverture à l'exploration des possibilités d'emprunts. La caractéristique stochastique donne des ouvertures au gouvernement sur une détermination à modifier la trajectoire définie par les réalisations passées, qui sont moins consistantes. Plus concrètement, la faiblesse des recettes au regard des niveaux du PIB et des exportations ne devrait pas être considérée comme exclusive. Les changements des états de la nature à l'initiative du gouvernement constituent un levier susceptible de lever l'ancrage du non-soutenabilité de la dette, caractéristique dont souffre la RDC, à la lumière de l'approche classique et des méthodes d'évaluation sur base des indicateurs du FMI.

Les changements de l'état de la nature doivent sous-entendre le rétablissement et l'élargissement de l'espace de confiance, qui impliquent l'augmentation du niveau de mobilisation des

recettes publiques par rapport à son potentiel, la consolidation et la stabilisation des institutions du pays (L'absence de consolidation et de stabilisation des institutions exclue l'adoption des mesures efficaces d'ajustements budgétaires permanents, indispensables à la cohérence au soutien d'une politique respectant la contrainte budgétaire intertemporelle qui est une condition nécessaire à la soutenabilité de la dette.). Cela devra viser l'accroissement de ses dépenses, de manière générale, mais plus particulièrement dans sa composante des investissements porteurs de croissance.

Le processus doit aboutir à la recomposition de la structure de la dette plus dominée par le financement d'origine extérieure, en améliorant la part de la dette intérieure. Celle-ci devra, dans un premier temps, puiser dans l'épargne nationale, par l'intermédiaire des disponibilités existant dans le système bancaire, surliquide, comme en témoigne la tendance actuelle des souscriptions par les banques aux bons de Trésor, estimées à plus de 90%. Toutefois, le gouvernement devra varier l'évolution de sa structure des sources d'emprunts en fonction de l'évolution des paramètres de l'économie afin d'éviter l'effet d'éviction sur le secteur privé. Néanmoins, parmi les contingences déterminant l'état de la nature de la soutenabilité de la dette en RDC, il y a le phénomène de la dollarisation qui est un reflet du déficit de confiance vis-à-vis du gouvernement, constituant une contrainte imposant des arbitrages des prêteurs potentiels, au vu du risque de change qu'entraînerait l'achat des titres en monnaie locale. Ces deux dimensions de problème, à savoir : la dollarisation et le manque de confiance aux emprunts par le gouvernement congolais, peuvent constituer des pistes des recherches sur les perspectives des possibilités d'élargissement de la dette publique intérieure.

IV. CONCLUSION

Le développement consacré à la soutenabilité de la dette dans cet article était inscrit dans une perspective prospective pour une dynamique de la dette publique en RDC. L'analyse de la littérature sur le sujet a porté principalement sur deux approches : l'approche classique, jugée déterministe, et l'approche stochastique au regard des travaux de H. Bohn. Celle-ci nous a offert les fondements théoriques sur les possibilités à l'élargissement, de manière générale, de la dette publique de la RDC, plus particulièrement interne. Étant donné les niveaux des ratios de sa dette publique, très faibles, il a été noté que, dans le cadre d'analyse prospective, il existe des possibilités qui nécessitent une véritable volonté politique dans la gestion des finances publiques, plus dans la gestion fiscale, et dans l'amélioration de la crédibilité afin de réaliser la condition de transversalité, indispensable à toute initiative politique de soutenabilité de la dette.

V. BIBLIOGRAPHIE

- Adams, C., Ferrarini, B., & Park, D. (2010). Fiscal sustainability in developing Asia. Working Paper Series, (N°205). Asian Development Bank.
- Aktas, A., & Tiftik, M. E. (2009). Measuring fiscal sustainability for practical use in short-term policy making. *Topics in Middle Eastern and African Economies*.
- Bohn, H. (1995). The sustainability of budget deficits in a stochastic economy. *Journal of Money, Credit and Banking*, 27(1), 257–271.
- Bohn, H. (1998). The behavior of U.S. public debt and deficits. *The Quarterly Journal of Economics*, August.
- Bohn, H. (2005). The sustainability of fiscal policy in the United States. CESifo Working Pa-

- per, N°1446.
- Chandia, K. E., & Attiya, Y. J. (2013). An analysis of debt sustainability in the economy of Pakistan. *Procedia Economics and Finance*.
- Christensen, J. (2004). Domestic debt markets in Sub-Saharan Africa. IMF Working Paper, WP/04/46.
- Cuesdeanu, H., & Jackwerth, J. C. (2018). The pricing kernel puzzle: Survey and outlook. *Annals of Finance*. <https://doi.org/10.1007/s10436-17-0317-9>
- D'Erasmus, P., Mendoza, E. G., & Zhang, J. (2016). What is a sustainable public debt? In *Handbook of Macroeconomics* (Vol. 2, Ch. 32). <https://doi.org/10.1016/bs.hesmac.2016.03.013>
- Faure, F., & Guérin, P. (2021). Face au risque de surendettement en Afrique. *Eco Conjoncture*, BNP Paribas, N°2. <https://economic-research.bnpparibas.com>
- Ferry, M., Jonveaux, B., & Terrieux, M. (2021). La soutenabilité des dettes en Afrique : état des lieux et enjeux futurs. *Macroéconomie et développement*, Agence Française de Développement.
- Guillard, M., & Kempf, H. (2017). Public debt sustainability and defaults. *CESifo Working Paper Series*, N°6554. <https://papers.ssrn.com>
- Lamé, G., Lequien, M., & Pionnier, P.-A. (2012). Interpretation and limits of sustainability tests in public finance. <https://www.tandfonline.com>
- Lukkezen, J., & Rojas-Romagosa, H. (2013). Stochastic debt sustainability indicators. *Revue de l'OFCE*, (127), 97–121. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2013-1-page-97.htm>
- Mahdavi, S. (2014). Bohn's test of fiscal sustainability of the American state governments. *Southern Economic Journal*, 80(4), 1028–1054.
- Nandelenga, M. W. (XXX). Fiscal policy and public debt sustainability in Sub-Saharan Africa? [Chapter 5]. School of Economics, University of Cape Town. <https://www.ekon.sun.ac.za>
- Nganga, W., Chevallier, J., & Ndiritu, S. (2018). [Paper]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01941226>
- Owusu, B. (2021). Fiscal sustainability hypothesis test in Central and Eastern Europe: A panel data perspective. *Working Papers in Economics and Management*, Universität Bielefeld. <https://www.wiwi.uni-bielefeld.de>
- Yilmaz, A. (2007). Debt sustainability in emerging markets: A critical appraisal. Working Paper, N°61. Department of Economic and Social Affairs, United Nations. <https://www.un.org/esa/desa/papers>.
- Mutombo, M. N. D. (2019). Livre blanc : Mise en place d'un marché intérieur des valeurs du Trésor en R.D. Congo. Weyrich Édition.
- Banque Centrale du Congo. (2019). Rapport annuel.
- Ministère des Finances, Direction Générale de la Dette Publique. (2020, novembre). Rapport annuel de la gestion de la dette publique 2019.
- Ministère des Finances, Direction Générale de la Dette Publique. (2020, mars). Bulletin statistique de la dette publique, N°13/2019.
- Ministère des Finances, Direction des Études. (XXXX).
- Les références de la bibliographie non citées dans le texte
- Banque Centrale du Congo – Rapport Annuel – (non référencé directement, seul un tableau de données est mentionné sans citation explicite)
- Bulletin Statistique de la Dette Publique, N°13/2019 – Absent du corps du texte

Faure, F., & Guérin, P. (2021) – Face au risque de surendettement en Afrique

Ferry, M., Jonveaux, B., & Terrieux, M. (2021) – La soutenabilité des dettes en Afrique

Ministère des Finances – Rapport Annuel de Gestion de la Dette Publique (2019) – Document mentionné indirectement mais jamais cité nommément dans le texte

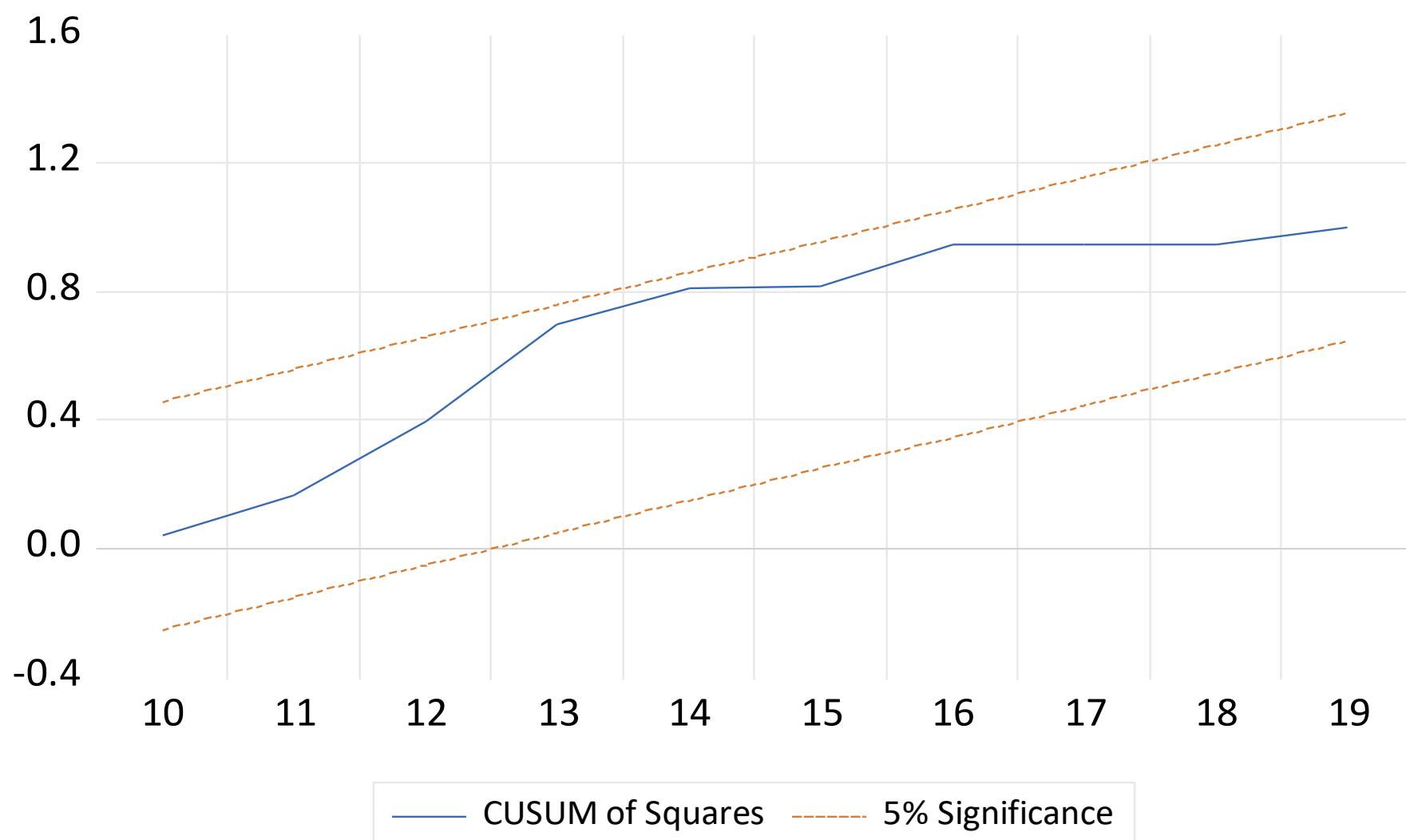
Ministère des Finances, Direction des Études – Pas de mention claire dans le texte

Mutombo, M. N. D. (2019) – Livre blanc : Mise en place d'un marché intérieur...

Nandelenga, M. W. – Fiscal Policy and Public debt Sustainability in Sub-Saharan Africa?
ANNEXE

Nganga, W., Chevallier, J., & Ndiritu, S. (2018) – Aucune mention retrouvée dans le texte.

Graphique 1 : Test de stabilité de CUSUM of Squares





Revue trimestrielle publiée par
l'Institut des Recherches Economiques et sociales
(I.R.E.S)

<https://cahierseconomiquesetsociaux.cd/>